



Province de Québec

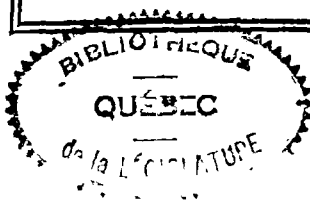
LE PROBLEME RURAL

ALBERT RIOUX

*Docteur ès Sciences sociales,
économiques et politiques*

Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels

1955





Province de Québec

LE PROBLEME RURAL

ALBERT RIOUX

*Docteur ès Sciences sociales,
économiques et politiques*

Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels

1955

A1106

A28

P7

1956

Ann.7

Ex.1

DL

magasin

P R E S E N T A T I O N

La synthèse des mémoires présentés à notre Commission sur l'agriculture et la vie rurale a été préparée par monsieur Albert Rioux. Sa grande expérience des choses de la terre nous assurait de l'objectivité de son travail.

Après des études secondaires brillantes, monsieur Rioux s'inscrivait à la Faculté d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. Maître en Sciences Agricoles, il devint ensuite cultivateur à Sayabec de 1927 à 1932. Il prit une part active à l'organisation de l'U.C.C. dont il fut d'abord président diocésain, puis vice-président général, et enfin président général de 1932 à 1936. En 1935, il était nommé membre de la Commission fédérale de revision des dettes des cultivateurs. Il fut sous-ministre de l'Agriculture à Québec de 1936 à 1939. L'Université Laval lui décerna, en 1942, un doctorat es-Sciences Sociales, Politiques et Economiques après une brillante soutenance d'une thèse sur l'électrification rurale. Il est membre de l'Office de l'Electrification Rurale depuis le premier juillet 1945. Directeur de " LA TERRE DE CHEZ NOUS " de 1932 à 1936, il est actuellement président de la Société d'Etudes Rurales.

Nous lui sommes reconnaissants de sa contribution au travail de la Commission Royale d'Enquêtes sur les Problèmes Constitutionnels. Nous devons cependant noter que les opinions qu'il émet dans cet appendice lui sont personnelles et n'engagent pas la responsabilité de notre Commission Royale.

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE
SUR LES PROBLEMES CONSTITUTIONNELS.

LES PROBLEMES AGRICOLES DANS LA PROVINCE
DE QUEBEC
RELATIONS FEDERALES-PROVINCIALES

Pour comprendre les problèmes canadien-français, il faudrait retracer les trois siècles d'histoire qui ont façonné notre peuple.

HISTOIRE ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU
MILIEU RURAL

LE REGIME FRANCAIS

Les origines de notre civilisation rurale

Nos ancêtres ont apporté en Amérique la civilisation européenne la plus évoluée, imprégnée par douze siècles de christianisme. Cette culture se traduit par tout un ensemble de coutumes, de traditions, de lois et d'institutions familiales, politiques, sociales, économiques et religieuses qui les distinguent nettement des autres groupes ethniques.

Mais le milieu si différent de celui qu'ils avaient quitté les marque profondément dès le début. "Ils ont adapté leur tenure des terres, leurs méthodes de cultures, leurs habitudes, leur habillement, leur alimentation, leur logement aux besoins, aux possibilités, à la topographie, au climat de leur nouveau pays et aux exigences de la colonisation. Ils réagissent fortement contre certaines politiques de la métropole et leur dernier gouverneur général, le marquis de Vaudreuil, fut même un Canadien français!" (1)

(1) La Société d'Etudes rurales, p. 2.

A la fin du régime français, le rameau qui poussait vigoureusement sur les bords du Saint-Laurent se différenciait de la souche-mère. "Nos pères tenaient à s'appeler "habitants" pour se distinguer des exploiters, des commerçants, des soldats et des fonctionnaires qui étaient de passage dans la colonie."

Ils "avaient créé une civilisation rurale typiquement canadienne-française, un ordre social chrétien basé solidement sur l'agriculture familiale". (1) Nos vieilles paroisses agricoles ont conservé l'essentiel de cette civilisation rurale qui a assuré notre survivance.

Colonie agricole ou empire commercial

Mais l'histoire de la Nouvelle-France n'est pas uniquement celle de cette paysannerie qui s'enracinait péniblement sur les rives du Saint-Laurent. Le recensement de 1754 compte 50,009 habitants dont environ 42,000 vivent à la campagne. La politique de la colonie favorise l'établissement rural. Les cultivateurs reçoivent leur terre gratuitement, ne sont soumis à aucun impôt personnel et paient une rente seigneuriale minime. Le marché agricole intérieur se limite au quart de la population qui habite les villes, et les produits de la ferme comptent au plus pour le tiers des exportations. Une bonne proportion des cultivateurs se fait des revenus supplémentaires par la traite des fourrures. (2)

Le commerce des fourrures, un produit de luxe, fournit les deux tiers des exportations. Il est à la base de l'économie canadienne. Ses fluctuations affectent toute la société. Il contribue pour une large part à étendre l'empire colonial français à la majeure partie de l'Amérique du Nord. L'Eglise a toujours combattu cette politique commerciale qui compromettait l'avenir agricole et religieux de la colonie.

La défense de cet immense territoire exigeait des soldats et un budget enlevés à l'agriculture. Les trafiquants et les coureurs de bois, qui faisaient la traite des fourrures et de l'eau-de-vie avec les sauvages,

(1) La Société d'Etudes rurales, p. 2.

(2) "La Société canadienne sous le régime français", p. 12, Guy Frégault. La Société historique du Canada.

contredisaient par leur conduite l'enseignement des missionnaires.

Talon exposa un programme d'exploitation des ressources naturelles du pays en stimulant l'agriculture et l'industrie, seules capables d'édifier une nation puissante. Mais il n'eut pas la liberté et le temps de terminer son oeuvre.

Pour protéger le commerce de la fourrure, les dirigeants de la Nouvelle-France continuèrent à disperser leurs forces sur un territoire impossible à défendre. L'inévitable arriva.

L'excellent mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal rappelle que de "1632 à 1760 une société canadienne, harmonieusement et solidement organisée, avait pris naissance dans la vallée du Saint-Laurent. Elle possédait ses institutions d'enseignement depuis l'école paroissiale jusqu'au Collège de Québec où se donnait un enseignement supérieur embryonnaire. Elle avait ses hôpitaux, ses couvents, ses entreprises commerciales et industrielles, ses traditions d'affaires, son système de loi, son fonctionnarisme, son organisation judiciaire, ses institutions politiques et économiques... Les dirigeants de l'économie canadienne formaient une véritable bourgeoisie capitaliste, une classe d'entrepreneurs dont toute société a besoin pour se développer normalement et progressivement!"(1)

LE REGIME ANGLAIS

Le Canada français n'aurait pas survécu à la conquête s'il n'avait constitué qu'un échafaudage politique, social et économique. La plupart des chefs militaires et civils, les seigneurs les plus fortunés, les hommes d'affaires, retournèrent en France.

A la conquête, la nation canadienne-française comptait cent cinquante ans d'histoire. La France avait envoyé environ 10,000 hommes et femmes au Canada: 1,200 entre 1608 et 1663; environ 2,500 entre 1663 et 1671; un peu plus de 6,000 entre 1671 et 1760. La majorité des familles qui passèrent sous la domination anglaise habitaient le Canada depuis plusieurs générations. Elles ne pouvaient pas opter pour une autre patrie.

(1) Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, p. 18.

Décapité, ruiné, le petit peuple canadien-français se replia sur la seule ressource à sa portée: il se cramponna à la terre, dans le cadre de la paroisse, la seule institution qui restait debout. Tous les historiens, les sociologues et les économistes s'accordent pour proclamer que le "miracle" canadien-français est l'oeuvre des dix mille familles "d'habitants" qui sont restées enracinées dans le sol de la Nouvelle-France.

La période d'enracinement (1760 à 1820)

Les leviers de commandes changent de mains

Le Traité de Paris ne laissait pas grand espoir à cette poignée de 65,000 habitants ruinés, noyés dans une population anglo-américaine d'un million et demi gouvernée par une oligarchie toute puissante. Les maîtres de la politique impériale étaient convaincus qu'ils assimileraient facilement ces colons français dont ils venaient d'hériter.

Comme le rappelle le mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les Canadiens français, dès la conquête, sont éliminés des grandes affaires. Les favoris du nouveau régime accaparent les contrats du gouvernement et de l'armée, la traite des fourrures, l'industrie et le commerce. Ils achètent les domaines des seigneurs qui retournent en France, ils se taillent d'immenses étendues de terre de la Couronne et organisent l'exportation du bois en Angleterre. Ils donnent une nouvelle impulsion aux chantiers maritimes du régime français.

Après l'indépendance américaine, l'arrivée des Loyalistes, le peuplement intense du Haut-Canada, l'exportation de produits agricoles en Angleterre stimulent le commerce et l'industrie.

Dans toute cette activité industrielle et commerciale, les Canadiens français jouent le rôle de bûcherons, de floteurs de bois, de journaliers et de manoeuvres. La prospérité matérielle qui semble régner ne profite qu'aux nouveaux maîtres.

C'est directement à la conquête que remonte l'hégémonie anglo-saxonne sur l'industrie, le commerce et la finance de la province. Il a suffi de quelques années aux conquérants pour prendre les leviers de commande de la vie politique et économique de la colonie.

La paroisse rurale canadienne-française

Après l'écroulement du régime français, les 10,000 familles d'habitants, qui auraient pu disparaître sans laisser de trace dans l'histoire, restèrent catholiques et françaises en se repliant sur la terre et en opposant au vainqueur la force de l'inertie. Le sol assura leur existence matérielle; le cadre institutionnel sauva leur vie religieuse et nationale. Elles se rallièrent instinctivement autour de la seule institution qui restait debout: les 110 paroisses de 1760 devinrent autant de bastions imprenables dans lesquels ils organisèrent toute leur vie. Les chefs qui assumèrent la direction de la résistance politique surgirent en grande partie du milieu rural mieux protégé contre toutes les influences assimilatrices.

Le départ de l'élite confirmait le curé dans son rôle de guide, de seule autorité sociale. S'il ne peut suppléer au système scolaire disparu, le curé inculque plus que jamais à ses ouailles les principes d'économie politique par excellence: l'Evangile, le catéchisme, les commandements de Dieu et de l'Eglise, le respect de l'autorité constituée. Par une sage compréhension de son rôle moral et spirituel, il s'intéresse au progrès économique de la paroisse. Aux heures tragiques, c'est lui qui galvanise ses gens et leur donne les mots d'ordre sauveurs.

C'est dans le cadre paroissial, autour de l'église et du presbytère, que s'organisent les oeuvres d'entraide et de charité, le système scolaire et municipal, plus tard les coopératives, les caisses populaires et l'association professionnelle. La paroisse rurale traditionnelle favorise l'épanouissement de la vie religieuse, sociale et économique. Elle résume l'ordre chrétien que nos pères ont fondé.

"C'est la paroisse qui a fait le Canada français, qui l'a conservé sous tous les régimes, a dit M. Henri Bourassa; la paroisse fut le groupement naturel, la véritable cellule sociale dont la multiplication a fait notre peuple. Elle fut et elle est restée chez nous la pierre angulaire de l'édifice national."

L'agriculture familiale

Cette pierre angulaire reposait sur une base solide. Les 10,000 familles d'habitants enracinées sur leurs fermes, souvent depuis plusieurs

générations, n'avaient pas d'autre patrie que le Canada; la conquête les ancrera encore plus fortement à la terre.

Grâce à cette alliance avec la terre, la famille peut se suffire, produire tout ce qu'il faut pour se loger, s'habiller et se nourrir. Nos pères construisaient leurs meubles et fabriquaient leurs instruments de culture; nos mères confectionnaient les vêtements de toute la famille avec la laine de leurs moutons et le lin cultivé sur la ferme. Les patriotes de 1837-38 ne se vantaient-ils pas de s'être habillés des pieds à la tête à la maison? La viande, le lait, le beurre, les oeufs, le pain, le fromage étaient des produits domestiques. On accompté 160 articles fabriqués sur la ferme et que les cultivateurs d'aujourd'hui achètent dans le commerce.

Les cultivateurs vendaient peu à l'extérieur et n'achetaient presque rien; ils échangeaient leurs surplus chez le marchand pour des produits que la ferme ne pouvait pas fournir. Ils payaient en nature les réparations qu'ils faisaient exécuter chez le cordonnier, le forgeron ou le menuisier. Les artisans tiraient eux-mêmes une partie de leur subsistance de la terre en gardant une vache, des poules et en cultivant un jardin. Ils partageaient la vie des travailleurs du sol.

Dans cette économie fermée, les cultivateurs étaient maîtres après Dieu. Ils jouissaient d'une liberté complète. La vie pouvait être dure, mais elle était assurée.

Malgré cette vie frugale, nos ancêtres parvenaient à accumuler des sous dans le bas de laine. Ils étaient aussi économes de leur argent que généreux quand il s'agissait d'offrir l'hospitalité ou des produits de la ferme. Ils organisaient leurs loisirs à peu de frais: nos abondantes richesses folkloriques prouvent qu'ils savaient s'amuser, et, la joie était d'autant plus complète que la famille était plus nombreuse. Une famille de dix ou quinze enfants était une belle équipe pour cultiver la ferme.

C'est pendant cette période que notre civilisation rurale a démontré sa pleine vitalité. Grâce à son taux de natalité qui atteignit 65 par mille, le plus haut du monde occidental, notre peuple doublait ses effectifs humains tous les vingt ans. Chaque famille constituait un groupe communautaire et autonome, dont tous les membres travaillaient gratuitement à l'oeuvre commune sous l'autorité du père qui en était le chef incontesté. Ces familles-souches se transmettaient, d'une génération à l'autre, le bien

paternel et les traditions religieuses, familiales, sociales et nationales qui constituent notre civilisation rurale.

A mesure qu'ils se mariaient, les fils qui n'héritaient pas de la ferme paternelle fondaient de nouveaux foyers dans les rangs de la paroisse ou dans une colonie nouvelle. Aussi longtemps qu'il resta de la place dans les anciennes seigneuries, l'établissement des jeunes fut un problème relativement facile à résoudre.

Pendant les premiers soixante ans qui suivent la conquête, la colonisation française fit plus de progrès que durant n'importe quelle semblable période de notre histoire. Nos ancêtres occupèrent les deux rives du fleuve, de Châteauguay jusqu'en bas de Rimouski, toute l'île de Montréal; ils remontèrent dans les vallées des rivières Richelieu, Yamaska, Chaudière, Etchemin et s'attaquèrent à l'arrière pays en avançant les voies de communications.

Le destin de notre race eut complètement changé si nos ancêtres avaient pu continuer à s'établir librement sur les terres de leur pays.

L'émigration aux Etats-Unis (1820 à 1880)

La période creuse de notre vie économique

Après 1820, l'établissement des nôtres devient de plus en plus difficile. L'immigration diminue, le commerce avec l'Angleterre baisse. Manquant de débouchés extérieurs suffisants et de marchés locaux avantageux, l'industrie ne se développe plus au rythme de l'accroissement de la population. Les habitants, qui pratiquent encore l'agriculture de subsistance, n'offrent pas un débouché stimulant pour le commerce et l'industrie.

Les vainqueurs, qui contrôlent la vie politique et économique du pays, bloquent la colonisation; ils imposent leur mode de tenure des terres, taillent d'immenses réserves au clergé protestant, installent les Loyalistes dans les Cantons de l'Est où ils constituent les trois quarts de la population en 1830. L'oligarchie gouvernementale, selon un plan avoué par Sewell et Craig, veut submerger les vaincus par des vagues d'immigrants anglais et protestants. De 1791 à 1812, elle distribue plus de trois

millions d'acres à une centaine de favoris. Elle multiplie ses exactions à mesure que la Constitution devient plus libérale.

Après l'explosion de 1837-38, Lord Durham faisait cet aveu significatif: "les entraves de toutes sortes dressées contre l'oeuvre de la colonisation constituent l'un des maux qu'aucune société civilisée ne peut tolérer".

L'accaparement des terres de la Couronne par les spéculateurs anglo-saxons opposait une barrière infranchissable à la colonisation. Avant 1837-38, un grand nombre des nôtres avaient échappé d'une autre façon à la dictature qui les opprimait. Des Canadiens français prirent part à la guerre de l'indépendance et s'établirent dans la nouvelle république. D'autres s'enrôlèrent du côté des Etats-Unis en 1812. A partir de 1820, les usines américaines réclament de la main-d'oeuvre. Manquant de terres pour s'établir, de connaissances agricoles pour améliorer leurs fermes appauvries par une exploitation routinière, de marchés pour écouler leurs produits, des familles canadiennes-françaises s'expatrient. Le mouvement s'accroît: de 1830 à 1844, 40,000 des nôtres deviennent des prolétaires en exil. Cette hémorragie qui s'est ralentie vers 1880 ne s'est arrêtée qu'à la première grande guerre.

Le recensement américain de 1900 dénombrait 850,491 Canadiens français nés au Canada ou de parents canadiens, sans parler des générations antérieures dont les énumérateurs ne tiennent pas compte. Le Guide officiel franco-américain de 1940 estimait la population française des Etats-Unis à 2,949,394; l'apport fourni par la Province de Québec doit actuellement atteindre les trois millions, en comptant tous les descendants des émigrés.

Ceux qui furent la cause de cette hémorragie nationale portent une terrible responsabilité devant l'histoire. Ils nous ont enlevé, pour régler nos problèmes nationaux, l'argument du nombre, le plus efficace en démocratie.

La période d'industrialisation normale (1880-1914)

Le progrès agricole s'amorce

Nos chefs religieux, politiques et sociaux s'alarmèrent de ce coulage de nos forces vives. Des précurseurs comme Taché, Evans, Per-

reault, l'abbé Pilote, Bernard, préconisèrent des réformes pour remédier à la pauvreté de notre agriculture. Le rapport Taché, présenté à l'Assemblée Législative en 1850, déplore que notre peuple "ne retire pas de la terre plus du quart de ce qu'elle peut produire." Il fait la liste des déficiences agricoles et recommande l'établissement d'écoles d'agriculture et de fermes modèles, la publication d'un journal et de traités d'agriculture, l'organisation de sociétés de comté et d'expositions, la nomination d'un surintendant d'agriculture.

Le gouvernement ne prit aucune mesure pour réaliser le programme Taché. Le traité de réciprocité Elgin-Marcy (1856) avec les Etats-Unis stimule la culture du foin et des céréales, en demande sur le marché américain. A partir de 1873, la douane des Etats-Unis et la concurrence de l'Ouest arrêtent nos exportations de céréales. Le Conseil d'Agriculture par l'entremise des sociétés de comtés et des cercles agricoles préconise la culture mixte et l'industrie laitière. La Grande-Bretagne nous ouvrait ses marchés pour le porc et les produits laitiers. L'industrie animale s'adaptait mieux aux conditions du milieu, reconstituait la fertilité du sol, donnait du travail à la main-d'oeuvre familiale. Le nombre des vaches laitières sur les fermes québécoises passe de 295,600 en 1851 à 491,000 en 1881 et à 549,500 en 1891. Notre production beurrière, encore domestique, s'élève de 9 millions de livres par année en 1851 à 31 millions en 1881. Le fromage monte de 764,302 livres en 1851 à 7,950,328 en 1881. Sous l'impulsion de la Société d'Industrie laitière, incorporée en 1882, les beurreries et fromageries se multiplient.

DEVELOPPEMENT DES FABRIQUES DE BEURRE ET DE FROMAGE (1)

Année	Fabriques faisant du beurre	Fabriques faisant du fromage	Fabriques faisant beurre et fromage	Total
1851-61	0	0	0	0
1861-70	1	4	5	10
1871-80	9	39	32	80
1881-90	65	167	109	341
1891-1900	355	955	175	1,485
non spécifiées	<u>15</u>	<u>42</u>	<u>19</u>	<u>76</u>
	445	1,207	340	1,992
1954	443	84	174	701 (2)

(1) Recensement du Canada, 1901, vol. II, p. 207.

(2) Chef de la Division de l'Industrie laitière, Québec.

Jusqu'en 1913, la majorité de nos cultivateurs pratiquent encore l'agriculture de subsistance. Ceux qui avaient des surplus à vendre produisirent d'abord des céréales pour le marché américain, puis du porc et des produits laitiers pour le marché anglais. Déjà le marché exerçait une action prépondérante sur l'orientation de notre production agricole. Mais la proportion des cultivateurs progressifs qui produisent un surplus pour la vente ne suit pas le développement industriel.

C'est surtout par les octrois et l'aide accordés à la Société d'Industrie laitière, aux cercles agricoles, aux sociétés d'élevage et aux sociétés d'agriculture que le gouvernement prit part à cette transformation lente de notre agriculture.

Après comme avant la Confédération, les chefs politiques sont pris par les luttes de parti. L'absence d'une vigoureuse politique agricole et colonisatrice force nos compatriotes à s'exiler pour gagner leur vie. Dès le début, le régime fédéral tente de confiner les Canadiens français dans la réserve québécoise. Pendant qu'il importe des immigrants, de préférence britanniques, pour peupler l'Ontario et l'Ouest, les nôtres peuvent plus facilement prendre la route toujours ouverte des Etats-Unis plutôt que de s'établir dans une autre province canadienne.

A partir de 1880, le courant de l'exode des campagnes se dédouble: une partie continue à fournir de la main-d'oeuvre aux usines américaines, l'autre partie est attirée vers les industries qui surgissent dans les villes canadiennes.

La Province de Québec, maîtresse de ses destinées, aurait pu entreprendre une grande politique d'établissement pour garder sa population. Mais son maigre budget ne lui permettait même pas d'organiser les services essentiels. Des prêtres et des patriotes durent forcer la main des autorités pour ouvrir de nouvelles régions de colonisation. Le gouvernement construisait des chemins souvent après l'établissement des colons.

Malgré tous les obstacles, les vieilles paroisses continuent à essaimer, à répondre à l'invitation du clergé et des chefs sociaux: "Emparons-nous du sol." Les Canadiens français firent la conquête des Cantons de l'Est où ils sont la majorité en 1871. Dans le Bas Saint-Laurent, les surplus des vieilles paroisses débordent sur l'arrière pays et peuplent les vallées de la Matapédia et du Témiscouata. La région du Sa-

guenay continue à recevoir des renforts. Le curé Labelle ouvre le nord de Montréal, les Oblats colonisent le Témiscamingue et les premiers colons s'établissent dans l'Abitibi, en 1910.

Les sociétés de colonisation, organisées par le clergé et reconnues officiellement par la loi de 1869, jouent un rôle prépondérant dans ces entreprises de peuplement. Elles recrutent les colons, les guident, leur aident à franchir la période difficile des débuts. Sur place, les défricheurs sont intégrés dans une nouvelle paroisse où ils retrouvent leur milieu traditionnel.

La période actuelle

L'industrialisation accélérée

La guerre de 1914 marque un tournant dans notre histoire économique. Elle stimule l'essor industriel et agricole du Canada.

Mais l'industrie a pris sur l'agriculture une avance prodigieuse qui s'accélère depuis quinze ans.

La valeur de la production forestière a grimpé de \$98 millions en 1933 à 782 millions en 1951; le nombre des employés de 6,949 en 1935-39 à 10,397 en 1950. La production minière a fait un bond de \$2,987,000 en 1901 à \$60 millions en 1935-39 et à \$270,739,000 en 1952; le nombre des employés a passé de 20,809 en 1938 à 30,810 en 1952. La puissance des usines hydro-électriques s'est élevée de 1,050,000 c.v. en 1921 à 7,719,000 c.v. en 1953 et leur chiffre de vente de un milliard 790 Kwh. en 1921 à 33 milliards 950 Kwh en 1953. La valeur des produits manufacturés a monté de \$729,500,000 en 1921 à \$5,370,329,000 en 1951 et le nombre des employés a passé durant la même période de 142,638 à 439,667.

Nos surabondantes ressources naturelles, notre potentiel hydro-électrique consacrent la vocation industrielle de notre province. L'industrie trouve dans nos surplus de population rurale une main-d'oeuvre abondante à bon marché. Tout indique que ce mouvement est lancé pour longtemps. L'industrialisation est un phénomène en marche qu'on ne peut pa

arrêter plus facilement que le cours du fleuve Saint-Laurent.

L'agriculture n'a pas progressé au même rythme. Durant la première grande guerre, notre pays fit sa large part pour ravitailler les belligérants. Le gouvernement fédéral sollicita la collaboration des provinces pour mettre à point un programme de surproduction. Les provinces des Prairies, "le grenier de l'Empire" fournit les céréales; les provinces centrales devaient expédier surtout du porc et des produits laitiers. Mais notre province n'était pas aussi bien préparée que l'Ontario pour recueillir tous les avantages de ce marché illimité. En 1913, les fermes ontariennes comptaient 1,141,071 vaches laitières et 1,642,440 porcs, tandis que les fermes québécoises n'en comptaient respectivement que 761,816 et 661,768 (1) sans parler de la qualité supérieure et plus uniforme des produits agricoles de l'Ontario.

La prospérité du temps de guerre n'a pas duré longtemps. Avec la paix, les pays d'Europe se hâtent de restaurer leur agriculture. Les cultivateurs québécois voient rétrécir leurs marchés.

Ils se retrouvent dans une situation plus précaire qu'avant 1914. A la faveur de la guerre, les grandes entreprises qui achètent les produits de la ferme ont renforcé leur emprise. Les cultivateurs sont réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, aux conditions fixées par les industriels. Les gouvernements, fédéral et provincial, n'ont pas encore songé à protéger l'agriculture et les cultivateurs ne font que commencer à s'associer pour défendre leurs intérêts. Le mouvement coopératif démarre lentement; il se consolide en 1922 par la fondation de la Coopérative fédérée, qui devra se réorganiser en 1929. Après plusieurs essais manqués, l'association professionnelle est lancée en 1924. Elle consacre ses premières années à réclamer des gouvernements les réformes les plus urgentes qui deviennent peu à peu des réalités.

Pendant les trente premières années du siècle, le foin a rapporté des revenus importants. Les terres les plus fertiles de la province étaient consacrées à cette culture payante mais ruineuse pour le sol. La fermeture du marché américain, la concurrence de l'auto, du camion et du tracteur, la mécanisation des opérations industrielles, forestières et agricoles porta un rude coup à cette spécialité.

(1) Annuaire du Canada, 1914.

Puis la crise de 1930 fait dégringoler les prix. La valeur de la production agricole tombe de \$152,396,000 en 1928 à \$75,583,000 en 1933. Les cultivateurs qui avaient acheté des terres et des machines pendant la période d'inflation, se virent en face de la faillite. La situation devint tellement critique que le gouvernement fédéral a institué un concordat pour rajuster les dettes des cultivateurs.

Cette crise démontra que l'agriculture d'échange est intimement liée à l'économie générale du pays. Pendant la dépression, les cultivateurs ne peuvent pas acquitter leurs dettes, leurs hypothèques, les services professionnels; ils se privent de main-d'oeuvre. Ils remettent à plus tard l'achat des produits industriels qui ne sont pas indispensables. Cette seule grève des cultivateurs, qui représente une perte de plusieurs millions pour le commerce, l'industrie et les autres professions, suffirait à provoquer une crise en temps normal.

Cette expérience a permis de constater une fois de plus que l'agriculture peut opposer une prodigieuse résistance aux crises. Dans les régions où la spécialisation n'a pas été poussée à l'extrême, les cultivateurs peuvent vivre sans acheter pour la peine; barricadés dans leurs fermes ils peuvent braver les pires tourmentes économiques.

Mais les gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, durent entreprendre des travaux pour donner du travail à des milliers de chômeurs. Ils élaborèrent des plans pour renvoyer sur des terres les anciens ruraux sans emploi. La plupart préférèrent les secours directs à la colonisation, et, la majorité des colons improvisés revinrent en ville dès le début de la seconde guerre. La ville a toujours l'attrait du fruit défendu: la politique la plus pratique consiste à garder les ruraux à la campagne.

Comme après toutes les autres crises, les prix agricoles remontèrent après les prix industriels. C'est en 1941 seulement que la valeur brute de la production dépasse celle de 1928. Pendant la guerre, le gouvernement fédéral imposa un plafond au prix des produits de la ferme. Par contre, dès 1944, il dut adopter une loi de soutien pour empêcher les prix agricoles de tomber en bas du coût de revient.

Jusqu'au début du siècle, la majorité des cultivateurs pratiquaient une agriculture de subsistance. Depuis cinquante ans, le développement des échanges et des voies de communication, la science et la mécanique, les associations professionnelles agricoles et les coopératives ont trans-

formé l'agriculture. Environ la moitié des agriculteurs s'est résolument engagée dans la voie du progrès. Les travailleurs industriels se sont recrutés chez les cultivateurs qui n'ont pas su s'adapter à l'évolution rapide de l'agriculture, chez les ruraux et les fils de cultivateurs trop nombreux pour les établissements disponibles à la campagne.

Les effets de l'industrialisation sur l'agriculture

Population urbaine et population rurale (Tableaux I et II en annexe)

La révolution industrielle des Etats-Unis nous a coûté près de la moitié de nos effectifs humains. Depuis quinze ans, l'industrialisation en flèche de notre province est en train de réduire la grande majorité de notre peuple à l'état prolétarien. Aussi la première conséquence de l'industrialisation de notre province fut le renversement de la proportion entre la population rurale et urbaine.

De 1760 à 1871, le pourcentage de la population rurale comparé à la population totale de notre province s'est maintenu autour de 80%. Après 1881, la population des villes a toujours augmenté plus rapidement que celle des campagnes. Après la première guerre, le chiffre de la population urbaine a dépassé celui de la population rurale. Après la deuxième guerre, il a dépassé les deux tiers de la population totale. Les deux conflits mondiaux ont accentué le déséquilibre démographique de notre province.

De 1941 à 1951, le rythme s'est accéléré au point que la province de Québec est aujourd'hui la plus urbanisée du Canada. Durant cette décennie, le pourcentage de la population rurale de l'Ontario est monté de 38% à 40%, tandis qu'il est baissé de 36.6% à 32.7% dans notre province. En 1941, la population urbaine dépassait la population rurale de 889,611 dans l'Ontario et de 887,486 dans le Québec. En 1951, cette différence montait à 908,910 dans l'Ontario et à 1,401,915 dans le Québec. De 1941 à 1951, notre population rurale s'est accrue de 104,685, tandis que notre population urbaine a monté de 619,114. Ces chiffres indiquent la rapidité effarante de l'urbanisation de notre province.

Cette transformation démographique est d'une gravité inquiétante pour l'avenir de notre économie. En cinquante ans des milliers de cul-

tivateurs et de ruraux propriétaires autonomes sont devenus des salariés subalternes et des locataires instables. Ce déplacement du centre de gravité démographique entraîne de graves conséquences, chez un peuple de civilisation rurale édifée en grande partie sur l'idée de propriété et d'héritage. C'est un véritable déracinement, une révolution radicale aux points de vue physique et psychologique.

Le nombre des fermes (Tableau III)

Depuis 1881, le nombre de nos exploitations agricoles est resté à peu près constant, comme en témoigne le tableau I, mais il a accusé une baisse considérable de 1941 à 1951. Même si la moitié de la diminution révélée par le recensement peut être attribuée à un changement dans la définition d'une ferme, il reste que nous avons fait une perte nette de 10,000 fermes, soit en moyenne 1,000 fermes par année; de 1941 à 1951, le nombre des fermes a baissé même dans les comtés de colonisation qui, durant les décennies précédentes, se distinguaient par une augmentation considérable.

L'industrialisation de l'agriculture

Malgré la diminution du nombre de fermes, l'étendue en culture est resté pratiquement stationnaire. Nous croyons que le changement de définition d'une ferme explique en grande partie la diminution constatée par le dernier recensement. Mais la superficie par ferme augmente pas suite de la mécanisation qui permet aux exploitants de cultiver la même étendue de terre avec moins de main-d'oeuvre. La mécanisation des travaux agricoles a libéré un grand nombre de bras employés sur la ferme. Avec des effectifs diminués de 60,000 personnes, les rendements ont même augmenté de façon appréciable, grâce à la mécanisation mais aussi à l'application de méthodes plus efficaces de culture et d'élevage.

Vers 1850, la production de la nourriture et du vêtement exigeait un travail ardu d'au moins 80% de la population. Actuellement 10% des adultes pourraient produire plus qu'il y a un siècle. La mécanique a mis au service du cultivateur toute une série d'instruments qui accomplissent la plupart des travaux de la ferme avec une perfection et une rapidité inconcevable autrefois. L'automobile et le camion facilitent les communications entre la ferme et le marché, entre la ville et la campagne.

Le mémoire de L'Union des Conseils de Comtés reproduit les tableaux des recensements de 1941 et 1951, indiquant par comté l'augmentation du nombre des camions, des tracteurs, des autos chez les cultivateurs (pp. 22 à 27). En résumé, de 1941 à 1951, le nombre des tracteurs a monté de 5,869 à 31,971, les camions de 6,703 à 19,167 et les automobiles de 27,026 à 41,602.

Population activement occupée en agriculture

La mécanisation et l'électrification rurale ont remplacé une partie de la main-d'oeuvre sur les fermes. Depuis le début du siècle, la proportion de la population activement occupée en agriculture a constamment diminué; pendant la dernière décennie elle a fait une chute brusque de 8%.

Années	Population active totale	Population active agricole	Pourcentage
1901	512,279	195,921	38.2%
1911	653,241	204,616	31.3%
1921	785,591	221,036	28.1%
1931	1,025,709	230,547	22.4%
1941	1,188,655	255,083	21.4%
1951	1,471,840	195,410	13.3%

De 1901 à 1951, la population totale de la province de Québec a triplé, passant de 1,648,898 à 4,055,681. La population active agricole pendant la même période s'est élevée graduellement d'un recensement à l'autre, puis est tombée brusquement de 60,000 entre 1941 et 1951. Elle compte 511 personne de moins qu'en 1901.

Pendant la crise de 1930, qui a freiné l'expansion industrielle, la population active en agriculture a enregistré son plus fort gain en chiffres absolus et sa plus faible baisse proportionnelle. Par contre, l'essor industriel durant la dernière décennie a provoqué la plus forte dégringolade absolue et proportionnelle de la population active agricole. La relation de cause à effet est donc indéniable.

Le pourcentage de notre population active occupée en agriculture par rapport à la population active totale est plus bas que celui de tous les pays d'Europe, l'Angleterre exceptée avant le dernier conflit mondial.

Bulgarie	81%	Islande	45%
Yougoslavie.....	79%	Tchécoslovaquie	39%
Roumanie.....	78%	Suède	36%
Lithuanie	77%	France	36%
Pologne.....	76%	Danemark	35%
Estonie.....	67%	Autriche	32%
Lettonie	66%	Allemagne.....	29%
Finlande.....	65%	Norvège	29%
Espagne	56%	Irlande du Nord	26%
Grèce.....	54%	Pays-Bas	21%
Hongrie.....	53%	Suisse	21%
Irlande	52%	Belgique	17%
Portugal.....	49%	Grande-Bretagne	6%
Italie.....	48% (1)		

Nos excédents de population rurale se sont surtout dirigés vers les grandes villes. La population des cités de la province qui se chiffrait à 515,544 en 1901 s'élevait à 1,834,225 en 1951. Mais comme le remarque le mémoire de l'Union des Conseils de Comtés, une évolution considérable s'est produite dans les campagnes. La population s'est accrue dans les comtés qui ont connu une expansion industrielle ou minière: Abitibi, Chambly, Champlain, Chicoutimi, Gatineau, Laval et Terrebonne. La plupart de ces comtés s'industrialisent surtout par le développement de plusieurs petits centres avec production industrielle variée. Des régions entières vivent dans l'orbite de la grande industrie, comme le Lac St-Jean, la Mauricie et Beauharnois. D'une manière générale, ajoute le mémoire, la population des comtés essentiellement agricoles est demeurée plutôt stationnaire: Bagot, Bellechasse, Brome, Compton, Huntingdon, Kamouraska, L'Islet, Napierville, Nicolet, Maskinongé, et Wolfe; elle a même diminué dans les comtés de Soulanges et Yamaska.

Le mémoire conclut: "Que devons-nous retenir de ces tableaux?"

(1) "Population et Agriculture" - Société des Nations, 1939.

(Tableau V - A-B-C-D-) Le fait important que vingt comtés ont sauté en 1951 de la classification des comtés essentiellement agricoles. Dix-neuf comtés se retrouvent dans les comtés mixtes et le vingtième est maintenant dans la liste des comtés régis par l'économie des grandes villes. La tendance est révélatrice et l'on peut présumer qu'elle se continuera dans le même sens durant les prochaines années. Aussi, devons-nous en tenir compte dans l'analyse des besoins essentiels des populations rurales, tels que ces besoins existent aujourd'hui et tels que nous les connaissons à l'avenir." (p.19)

Le même mémoire fait remarquer qu'il se produit depuis quelques décennies un double mouvement démographique. Les comtés essentiellement agricoles perdent leur surplus de population au bénéfice des villes. D'autre part, les grandes villes ont tendance à déverser le trop-plein de leur population dans un rayon atteignant jusqu'à 20 milles. Les familles urbaines, en voulant bénéficier des avantages de la campagne, ne veulent pas se priver des services qu'elles avaient en ville: électricité, aqueduc, égouts, école. Cet exode des villes est un phénomène nouveau qui pose des problèmes pour la province et les municipalités de banlieue. Ce n'est pas un retour à la terre, rétablissant l'équilibre entre les populations rurales et urbaines. Ces citadins, qui travaillent en ville et demeurent à la campagne, conservent leur mentalité et leurs habitudes complètement différentes du mode de vie rural.

L'AGRICULTURE DOIT RESTER L'ASSISE

DE NOTRE ECONOMIE

Notre prodigieux essor industriel prend la vedette et rejette dans l'ombre l'importance de la vie rurale. On chante victoire à chaque nouvelle industrie qui s'établit dans notre province. Quelques-uns vont même jusqu'à dénoncer l'agriculture comme une illusion néfaste qui tient une trop grande proportion de notre peuple dans un genre de vie démodé, retardataire et sans avenir.

Notre province n'est pas en face d'une option entre l'industrie et l'agriculture. Les deux sont indispensables à sa prospérité. La mise en valeur de ses ressources naturelles lui impose l'industrialisation, mais rend en même temps plus nécessaire le développement de son agriculture. Malgré les découvertes scientifiques et les progrès industriels, la terre

restera toujours la nourricière de toutes les classes de la société. La prospérité industrielle ne pourra jamais s'édifier sur la ruine de l'agriculture.

Au point de vue économique

Notre agriculture se place au premier rang de toutes les autres industries prises séparément. En 1951, on évaluait à \$1,360,555,000 les fermes de la Province de Québec comprenant terres et bâtiments, instruments aratoires et bétail. La valeur brute de la production se chiffrait à \$534,299,000 et la valeur nette à \$375,842,000.

L'agriculture offre un débouché important au commerce, à l'industrie et aux services professionnels. Comme le rappelle le mémoire de l'U.C.C. (# 13), elle fournit la matière première de plusieurs industries: abattoirs, salaisons, fabriques de produits laitiers, conserveries de fruits et légumes, tanneries, etc. Les familles agricoles achètent les produits de consommation courante, mais aussi nombre d'autres produits de nécessité professionnelle: instruments aratoires, moteurs, outillage, engrais chimiques, insecticides, fongicides, engrais alimentaires (# 14). Ces dépenses représentent une moyenne de \$150,000,000 pour les cinq dernières années. Le pouvoir d'achat des cultivateurs est donc un facteur primordial de la prospérité générale.

Au point de vue social

L'agriculture est un élément essentiel de stabilité sociale. Les cultivateurs isolés, vivant une existence régulière et paisible, ne se laissent pas facilement entraîner, comme les masses ouvrières, par des idées subversives; ils n'ont jamais pensé à faire la grève. "Chefs d'entreprise, souvent depuis plusieurs générations, ils possèdent un sens profond de la propriété, de la liberté et de la responsabilité: trois facteurs qui constituent les éléments essentiels du bonheur humain et de la paix sociale, tout en favorisant le plein épanouissement de leurs facultés morales et intellectuelles." (1)

(1) Code rural: Société d'Etudes rurales.

Produisant l'essentiel de la vie, l'agriculture peut résister aux dépressions économiques, tandis que les salariés de l'industrie, qui vivent dans l'instabilité, ne peuvent traverser une crise sans connaître la misère. Des sociologues sont d'avis qu'un pays bien équilibré doit compter au moins autant de producteurs autonomes que d'ouvriers industriels. D'après ce critère, nous avons dépassé le point critique et il est grand temps de donner un vigoureux coup de barre dans la bonne direction.

Au point de vue national

L'agriculture familiale, qui a assuré notre survivance, doit rester la pièce maîtresse de notre économie nationale. Le cultivateur, propriétaire d'une parcelle du sol ancestral, est plus spontanément patriote que le citadin. Il subit moins les influences de l'extérieur que l'ouvrier, membre d'une union internationale. Contrairement à la haute finance et à la grande industrie, contrôlées par le capital anglo-américain, la terre appartient exclusivement aux Canadiens français qui l'exploitent à leur profit, sans sacrifier leur liberté et leur autonomie ni les valeurs humaines et spirituelles menacées par l'industrialisation à outrance.

Des sociologues, des économistes, des historiens estiment que le gigantisme industriel, qui recherche uniquement le profit, est l'antithèse de la civilisation canadienne-française qu'on a définie spiritualiste, qualitative, personnaliste. La civilisation industrielle d'importation américaine est matérialiste, quantitative, sans égard pour la personne humaine(1). D'ailleurs, le capitalisme anglo-saxon qui exploite nos ressources naturelles n'est aucunement intéressé à l'avenir national des Canadiens français.

La nation, c'est, avec le sol ancestral, l'ensemble des croyances, des institutions religieuses, familiales, patriotiques, sociales, juridiques et culturelles qui ont façonné l'âme d'un peuple. Tous ces éléments ont constitué chez nous une civilisation rurale qui survit difficilement à la transplantation.

A notre peuple, plus qu'à tout autre, s'adresse la leçon de l'histoire: toutes les nations qui ont négligé la culture de leur sol n'ont pas tardé à

(1) Minville. L'Action nationale, nov, déc, 1953

Chanoine Lionel Groulx, Histoire du Canada Français, IV, pp. 197-98.

déchoir ou à disparaître.

Vie rurale et vie urbaine

"La vie urbaine est une insatiable mangeuse d'hommes; elle constitue un milieu délétère pour le corps et l'âme; elle disperse et stérilise la famille; elle anémie la paroisse et dépouille ses recrues des traditions religieuses et sociales qui font la force et la beauté de la vie rurale." (1)
 "La ville est mortelle aux Canadiens français", a conclu André Siegfried. (2)

L'expérience prouve que la paroisse urbaine perd son emprise sur le rural déraciné. Elle n'est pas, comme à la campagne, le centre de toutes les activités sociales, économiques et nationales. La perte des traditions paroissiales conduit souvent à l'abandon des pratiques religieuses et des vertus ancestrales.

"Les cultivateurs d'une même paroisse se connaissent, se ressemblent par leur hérédité, leur genre de vie, leur condition familiale et sociale. Ceux qui ne cultivent pas participent aux bienfaits de la vie rurale et prennent part aux mêmes oeuvres paroissiales. Dans les villes, les citoyens appartiennent à des centaines d'occupations, métiers et professions. Ils ne se connaissent pas entre eux. Des conflits d'intérêts les divisent. Ils vivent dans un milieu artificiel et à un rythme mécanique plutôt qu'organique" (3). Leur providence est le patron qui leur paie un salaire, l'exploitateur du coin qui les approvisionne et le propriétaire qui leur loue un logement trop étroit pour ceux qui sont coupables d'avoir des enfants.

La vie rurale protège la société familiale contre la plupart des dangers qui la menacent en ville. Les conditions de travail favorisent la santé, la vigueur corporelle et la fécondité. Dans tous les pays, le taux de natalité est plus élevé à la campagne qu'à la ville. En 1952, dans la Province de Québec, il s'établissait à 28.7% dans les villes de plus de 5,000 âmes et à 32.5% dans les régions rurales et dans les villes de moins de 5,000 âmes. Dans plusieurs comtés ruraux il dépasse 40% alors qu'il tombe à 10% dans les villes comme Outremont et Westmount. (4)

(1) Code rural: Société d'Etudes rurales.

(2) Cité par le Chanoine Groulx: Histoire du Canada français. IV.

(3) Code rural: Société d'Etudes rurales.

(4) Annuaire statistique, Québec, 1953.

La campagne est le milieu idéal pour élever une nombreuse famille. Les enfants ne sont pas un fardeau. En prévision et en retour de leur travail, la famille leur fournit la nourriture, le vêtement, l'instruction et l'établissement.

Sur la ferme, il n'y a pas de conflit de travail; pas de cloison, comme dans l'industrie, entre le foyer et le travail du bureau ou de l'usine. La main-d'oeuvre est intéressée au succès de l'exploitation puisqu'elle est sûre de partager les bénéfices.

Les intérêts de la famille et de la ferme sont identiques. C'est pourquoi, dans l'industrie agricole, c'est l'atelier familial qui rend le plus, produit le mieux et le plus économiquement.

"Le père de famille est en même temps chef d'entreprise. Le travail de tous les membres de la famille rend la ferme plus productive et la prospérité de la ferme élève le niveau matériel, social, spirituel et moral de la famille". (1)

Le rural transplanté en ville est un ouvrier subalterne. Comment l'autorité paternelle peut-elle s'affirmer et la vie familiale s'épanouir quand le père, la mère et les enfants travaillent et dépensent chacun de leur côté, et quand la famille ne trouve qu'un taudis pour se loger?

Le cultivateur qui laisse la terre, l'espace vital, l'autonomie, la sécurité pour devenir un salarié industriel est un homme qui déchoit. Il était propriétaire d'une ferme valant plusieurs milliers de dollars; il devait observer, étudier, réfléchir, vouloir, prendre des risques, combiner toute une série de facteurs pour réussir, cultiver toutes les qualités qui valorisent l'homme. Même s'il est supérieur par l'intelligence, le jugement et le coeur à la moyenne des ouvriers qualifiés de l'industrie, il doit accepter, en arrivant en ville, un emploi de manoeuvre ou de journalier obéissant aux ordres d'un contremaître.

N'ayant pas la préparation pour s'intégrer dans la vie industrielle, il contribue à encombrer la main-d'oeuvre non qualifiée et à faire baisser les salaires. C'est ainsi qu'un équilibre au bas de l'échelle s'établit entre les revenus des manoeuvres et ceux des producteurs agricoles. Au point

(1) Code rural: Société d'Etudes rurales.

de vue psychologique, l'ancien cultivateur devenu journalier est un homme frustré, jamais satisfait, changeant constamment d'emploi. Plusieurs enquêtes ont mis en évidence cette instabilité des ruraux qui tentent de se faire une place dans l'industrie.

La majorité urbaine canadienne-française ne peut s'empêcher de constater qu'elle monopolise les emplois de subalternes et de prolétaires, tandis que les patrons, les dirigeants techniques et financiers sont presque exclusivement anglo-protestants. Le doute, le désarroi, le complexe d'infériorité (1) que cette situation inspire ne sont pas de nature à exalter le sentiment national.

Depuis quelques années, le gouvernement provincial a organisé dans les villes tout un réseau d'écoles spécialisées: techniques, du meuble, des arts graphiques, de papeterie, de textile, d'arts et métiers. Les fils d'ouvriers formés dans ces écoles peuvent s'intégrer dans l'industrie à un échelon supérieur. Même avec un meilleur salaire, ils ne pourront pas reconstituer l'ambiance physique, familiale et paroissiale qui fait la force de la vie rurale. Ils continueront à travailler pour le capital anglo-américain sans aucun intérêt matériel dans l'entreprise qui les emploie; ils n'atteindront pas l'importance sociale et économique du cultivateur, maître de son entreprise, de ses instruments de travail et de l'emploi de son temps.

Les familles agricoles enracinées à la terre depuis plusieurs générations dans le cadre paroissial furent les véritables artisanes du miracle canadien-français. Par leur phénoménale fécondité, 10,000 familles-souches ont produit en trois siècles un peuple de six millions de descendants. Elles ont fourni une élite à l'Eglise, à l'Etat, aux professions, à l'industrie et au commerce. Elles peuvent continuer leur rôle tout en bénéficiant des découvertes scientifiques et du développement industriel, comme l'Eglise s'adapte au progrès moderne sans sacrifier le dogme ou la morale.

LE MILIEU RURAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Par le développement équilibré de toutes ses ressources naturelles,

(1) Chanoine Lionel Groulx, "Histoire du Canada français", IV, p. 199.
J.C. Falardeau, "Essai sur le Québec contemporain", p. 109.

notre province peut garder et établir ses excédents de population. L'espace ne lui manque pas. Elle est la plus vaste des provinces canadiennes (16%). Elle couvre une superficie de 594,860 milles carrés ou 335,270,400 acres, soit approximativement celle de trois grand pays d'Europe réunis: la France, l'Angleterre et l'Allemagne d'avant guerre.

En 1912, une loi fédérale annexait à notre province l'Ungava, comprenant 351,780 milles carrés. Ce chiffre n'inclut pas le Labrador (112,000 milles carrés) attribué à Terre-Neuve par un jugement du Conseil privé en 1926. La découverte des gisements de fer du Nouveau-Québec donne une très grande importance économique à ces immenses étendues nordiques.

Mais le renforcement de notre vie rurale, de l'agriculture surtout, doit être à la base d'un programme de restauration économique et sociale. On objecte que l'étendue de notre sol arable est négligeable puisqu'il ne représente que 10% de la superficie totale du Québec. Sur une superficie de 335 millions d'acres, notre province ne compte que 32 à 36 millions d'acres de terre arable. D'après l'Annuaire statistique de Québec, 1953, (p. 298) "de 18 à 20 millions d'acres sont déjà occupés et il reste de 12 à 16 millions d'acres à coloniser."

Notre patrimoine arable est important si on le compare à celui des pays d'Europe. La superficie actuelle de nos fermes dépasse celle des exploitations agricoles du Danemark et de la Suède réunis; elle est supérieure à l'ensemble des fermes de la Belgique, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suisse. Ces pays tiennent pourtant une place honorable dans le monde agricole. Et la colonisation pourrait nous donner un autre Danemark qui, avec huit millions d'acres en culture, peut approvisionner le marché anglais en beurre, en fromage, en bacon, en oeufs et en volailles.

Les régions naturelles

La Province de Québec se divise en trois grandes régions géologiques différentes par leurs caractères physiques, leurs ressources et leur climat.

1° Le Bouclier canadien couvre les 9/10 de la surface du Québec: 300 millions d'acres sur 335 millions. Tout le nord et l'ouest lui appartiennent à partir d'une ligne qui relierait Hull à Québec et qui sui-

vrait ensuite la rive nord du Saint-Laurent jusqu'au détroit de Belle-Isle. C'est une masse de roches précambriennes dont la plupart ont surgi de l'intérieur (éruptives) ou transformées (métamorphiques) résistantes aux plissements et à l'érosion: granite, quartzite, gneiss, schistes anciens, etc.

2° Le Plateau des Appalaches occupe le sud-est de la province depuis la frontière des Etats-Unis jusqu'à l'extrémité orientale de la Gaspésie. Il est composé de couches moins résistantes plissées aux époques antérieures pour former des montagnes qui ont subi l'action de l'érosion des glaciers. Il en est résulté une pénéplaine dont l'altitude varie de 800 à 1,400 pieds. Quelques monts formés de roches éruptives ont résisté à tous les assauts et s'élèvent à 2,000 ou 3,000 pieds.

3° La plaine Laurentienne est " la partie la plus vitale de la province " (Blanchard). Elle s'étend des deux côtés du fleuve Saint-Laurent entre les Laurentides et les Appalaches, depuis la frontière de l'Ontario et de l'Etat de New-York jusqu'au comté de Matane inclusivement. Elle mesure 80 milles de largeur entre Lachute et Granby et 30 milles seulement à la latitude de Québec. Vers l'aval, elle couvre une étroite bande de terre sur la rive nord jusqu'à Beaufort; sur la rive sud elle se rétrécit en une lisière de 3 à 7 ou 8 milles de large le long de l'estuaire.

Le tableau suivant donne la superficie approximative de ces trois régions naturelles, leur superficie respective en terres cultivables, occupées et colonisables.

<u>Régions naturelles</u>	<u>Superficie en millions d'acres</u>			
	<u>Total</u>	<u>Cultivable</u>	<u>Occupée</u>	<u>Colonisable</u>
Plateau laurentien	307	12-15	3	9-12
Les Appalaches	15	8-9	6-7	1
Les Terres basses du Saint-Laurent	12-8	11-12	9-10	1-2
Total :	335	31-36	18-20	11-15
Pourcentage: 100		10	6	4

(Tableau annuaire statistique de la Province de Québec, 1953 p.298)

La variété de nos régions agricoles

Trois facteurs contribuent surtout à déterminer les possibilités agricoles d'une région: la qualité du sol, le climat et les marchés.

Géologie et agriculture

Pendant des millions d'années, des forces naturelles ont soulevé, affaissé, plissé, aplani l'écorce terrestre. Après tous ces bouleversements, notre planète a trouvé son équilibre actuel.

Il en est résulté que la surface de la terre présente une extrême variété de caractères physiques. Il n'y a pas deux pays semblables et les régions d'un même pays diffèrent entre elles.

Les facteurs géologiques déterminent en grande partie les richesses du sous-sol et les qualités du sol.

Dans notre hémisphère nord, les glaciers sont venus compliquer l'action des autres agents qui ont travaillé la croûte terrestre. Il y a 5 ou 600,000 ans, au début du quaternaire, une immense couche de glace, d'une épaisseur qu'on estime à plus de 3,000 pieds, s'est avancée du Labrador jusqu'au sud des Grands Lacs et à New York et, à plusieurs reprises, a recouvert et labouré la province. Ces glaciers ont râpé les montagnes, malaxé et pulvérisé les matériaux friables; ils ont creusé en partie la rainure du Saint-Laurent et les cuvettes de nos innombrables lacs; ils ont laissé des débris ou moraines qui constituent la couche arable des terrasses et des haut plateaux du Bouclier canadien et des Appalaches.

Après le retrait des glaciers, la mer Champlain a recouvert pendant des siècles la Plaine laurentienne. En se retirant petit à petit, elle a laissé des alluvions mêlées de sable, d'argile et d'humus, qui composent les terres de la plaine et du littoral de l'estuaire, depuis que le Saint-Laurent est entré dans son lit actuel.

La fécondité de nos terres dépend de la nature des matériaux broyés et transportés par les glaciers sur les plateaux des Appalaches et du Bouclier canadien ou déposés par la mer Champlain sur la Plaine laurentienne.

La géologie est indispensable à la recherche scientifique des minéraux utiles. Elle n'est pas moins nécessaire à l'agriculture. Or, nos géologues ont étudié la croûte terrestre de notre province pour des fins scientifiques, industrielles ou minières. Ils se sont désintéressés des applications de leur science à l'agriculture. Ainsi, les agronomes n'ont pas pu tirer partie des indications que la géologie apporte à l'étude et à la classification des sols.

L'agrogéologie utilise les données de plusieurs sciences (géologie, minéralogie, pédologie, chimie, météorologie) pour indiquer les caractéristiques des différents sols.

Grâce à leur flair, à leur sens de l'observation, à des expériences et à des déductions, les cultivateurs et les agronomes ont souvent trouvé les cultures parfaitement adaptées à certaines terres: le tabac jaune de Joliette, les pommes de Rougemont et Beloeil, les patates du Bas Saint-Laurent, etc. L'inventaire scientifique des sols permet d'éviter les tâtonnements coûteux dans l'introduction de nouvelles cultures et de circonscrire les territoires où chaque spécialité a déjà fait ses preuves.

L'époque est révolue où chaque ferme produisait à peu près tout ce qu'il fallait pour répondre aux besoins de la famille. L'économie d'échange exige que chaque sol soit affecté aux productions dans lesquelles il excelle.

Par une culture rationnelle, par des amendements et l'apport d'éléments fertilisants, l'homme peut améliorer le sol. En partant des éléments primitifs formés par les agents physico-chimiques ou biologiques naturels, il peut créer un milieu mieux adapté à la production de plantes agricoles. Certains sols sont en quelque sorte humanisés par plusieurs siècles de culture.

Le climat est un facteur plus impérieux. L'homme ne peut pas le changer. D'immenses zones du globe terrestre sont soumises à des conditions climatiques qui déterminent une certaine répartition des végétaux: le climat tropical, tempéré, froid. Certains pays, comme les Etats-Unis possèdent une grande variété de climats. Le Canada et la Province de Québec doivent se contenter d'une gamme climatique très limitée: une bande de terre d'une couple de cent milles de largeur en haut du 45^o de latitude nord. La science, la génétique en particulier, peut sélectionner des lignées de végétaux pouvant s'adapter à des régions plus froides. Ainsi, la découverte du blé Marquis par les Saunders a permis d'étendre à 100 milles

plus au nord la culture de cette céréale. Mais cette adaptation a des limites. Certaines plantes ne peuvent pas s'acclimater à un nouveau milieu: elles meurent, restent stériles ou se transforment radicalement. Il existe quand même d'immenses possibilités que nous n'avons pas encore explorées.

Dans les limites même de la Province de Québec, il existe plusieurs climats régionaux. Certaines cultures possibles dans la Plaine de Montréal trouveraient une période de végétation trop courte dans l'Abitibi. Le climat diffère même d'une localité à l'autre dans la même région. Chaque vallée a son climat et même chaque versant d'une montagne.

L'humidité ou la sécheresse constitue une donnée essentielle du climat. Il ne suffit pas que les plantes reçoivent la quantité d'eau nécessaire à leur développement, mais cette humidité doit être répartie selon leurs besoins à chaque période de leur vie.

L'agriculture n'a pas encore bénéficié d'études météorologiques adaptées à ses fins. Le tableau VI (cf. Annexe) indique la période de végétation de dix localités de la province. Le nombre des stations météorologiques et des années d'observation est trop limité, dans la plupart des régions, pour en tirer des conclusions satisfaisantes au point de vue agricole. (Tableau VI)

Le marché exerce une influence prépondérante sur la production agricole. C'est une utopie de vouloir retourner à une civilisation rurale et agricole fondée sur la production pour la consommation familiale, ne laissant qu'une minime marge de produits susceptibles de rentrer dans les échanges commerciaux.

Les régions économiques

Les trois grandes régions naturelles de la province peuvent se diviser en régions plus petites ayant une plus grande unité économique.

I - LA PLAINE LAURENTIENNE

Elle comprend:

- 1° La plaine de Montréal,

- 2° La plaine du Saint-Laurent (du Lac -St-Pierre à l'estuaire).
- 3° Les abords de l'estuaire qui font partie de la région du Bas Saint-Laurent.

1° LA PLAINE DE MONTREAL

Bornes et superficie - C'est une surface qui ne dépasse pas 250 pieds au-dessus du niveau de la mer et qui s'abaisse jusqu'à 25 pieds au bord du fleuve. Seules quelques collines rompent sa monotonie: Oka, Rigaud, Covey Hill, Mont-Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Rougemont, Johnson et Yamaska.

Elle est bornée au sud-est par les Appalaches, au nord-ouest par les Laurentides, au sud-ouest par l'Ontario et l'Etat de New York, et à l'est par les comtés de Berthier et Richelieu.

L'agriculture - Les sols de la plaine comptent parmi les plus fertiles de la province. Les dépôts de moraine laissés par les glaciers ne subsistent qu'à la périphérie. C'est l'argile déposée par la mer Champlain qui prédomine. Elle donne des terres fortes difficiles à travailler, mais d'excellente fertilité, pourvu qu'elles soient drainées. Parfois, le sable recouvre l'argile au débouché des vallées, le long des Laurentides, sur les terrasses et collines. Ailleurs, le sable est mélangé à l'argile et à l'humus pour former une terre franche; quelques savanes ou tourbières se transforment en terre productive une fois drainées. La Plaine de Montréal possède donc une variété considérable de sols fertiles pouvant s'adapter à un grand nombre de cultures.

Depuis vingt-cinq ans, le développement prodigieux du marché métropolitain a exercé une influence profonde sur la production de la plaine. L'agriculture s'est intensifiée et spécialisée; elle devrait se diversifier encore davantage pour répondre aux besoins d'un marché d'un million et demi. L'industrie laitière pour la vente du lait en nature, la culture maraîchère pour fournir aux Montréalais les légumes qu'ils importent, le tabac, les fruits sont les principales spécialités que la Plaine de Montréal peut produire avec avantage.

Le climat est le meilleur que la province offre à l'agriculture; un été chaud avec des maxima de près de 100°, des précipitations de 33 à 40

pouces assez bien réparties pendant les mois d'été, une saison de végétation de 150 jours au pied des Laurentides et de 180 jours et plus dans le coeur de la plaine. Ce climat permet de cultiver les plantes qui réclament plus de chaleur, de diversifier les cultures selon les possibilités du sol.

Le peuplement - Dès le XVII^e siècle, les pionniers français commencèrent à occuper l'île de Montréal et les rives du fleuve. A partir de 1790, des Loyalistes, des Américains, des Ecossais et des Irlandais envahissent la plaine, concurremment avec la colonisation canadienne-française.

Depuis 1860, un phénomène étrange se produit: "La plaine possède en 1931 moins d'habitants qu'en 1861, écrit Raoul Blanchard!"(1)

De 1871 à 1901, la population des dix-huit comtés de cette plaine fertile a baissé de 272,526 à 264,953. Les céréales de l'Ouest ruinaient nos producteurs de grain; l'émigration aux Etats-Unis sévissait à l'état aigu; l'industrie du Québec ne pouvait pas absorber nos surplus de population. En 1901, quatorze comtés sur dix-huit avaient diminué en nombre. En 1931, dix comtés avaient une population moindre qu'en 1871, et Vaudreuil avait augmenté de 1000 âmes seulement; grâce à leur développement industriel, les sept autres comtés avaient pris une bonne avance. De 1931 à 1951, la population de la plaine est montée de 311,640 à 488,156, mais cinq comtés ruraux ont encore une population moindre qu'en 1871: Bagot, Huntingdon, Iberville, Napierville, et Soulanges. Certains comtés ont bénéficié d'un essor industriel plus ou moins considérable. Deux de ces comtés sont pratiquement englobés dans la banlieue métropolitaine. Une partie de leurs résidents travaillent à Montréal; ainsi, Chambly est passé de 10,498 en 1871 à 77,931 en 1951 et Terrebonne de 19,591 à 67,437.

La plaine de Montréal possède tout ce qu'il faut pour établir une population beaucoup plus nombreuse: un sol d'une grande fertilité, un climat favorable, un marché qui se développe rapidement, un réseau serré de routes et de chemins de fer, des voies d'eau navigables, des industries qui surgissent.

Blanchard estime que la Plaine de Montréal a perdu en soixante-dix ans 40 à 50% de ses effectifs. "De là vient que la densité rurale ne

(1) Blanchard, "Le Québec par l'Image", 1949.

POPULATION DE LA PLAINE DE MONTREAL

<u>Comtés</u>	<u>1871</u>	<u>1901</u>	<u>1931</u>	<u>1951</u>
Bagot	19,491	18,181	16,914	19,224
Beauharnois	14,757	21,732	25,163	38,748
Chambly	10,498	12,779	26,801	77,931
Châteauguay	16,166	13,583	13,125	17,857
Deux-Montagnes	15,615	14,438	14,284	21,048
Huntingdon	16,304	13,979	12,345	13,457
Iberville	15,413	9,673	9,402	13,507
Joliette	23,075	22,256	27,585	37,251
Laprairie	11,861	11,057	13,491	18,639
L'Assomption	15,473	13,995	15,323	23,205
Napierville	11,688	8,576	7,600	9,203
Rouville	17,634	13,407	13,776	19,506
St-Hyacinthe	18,310	21,543	25,854	38,101
St-Jean	12,122	11,006	17,649	28,702
Soulanges	10,808	9,928	9,099	9,233
Terrebonne	19,591	26,816	38,611	67,437
Vaudreuil	11,003	10,445	12,015	17,378
Verchères	12,717	11,539	12,603	17,729
	<u>272,526</u>	<u>264,933</u>	<u>311,640</u>	<u>488,156</u>

dépasse pas 50 au mille carré; sur un territoire de cette fertilité, il y en aurait 600 en Italie." (1)

2^o LA PLAINE DU SAINT LAURENT

Elle s'étend des deux côtés du fleuve depuis l'extrémité ouest du lac Saint-Pierre jusqu'à Québec. Elle est comme la région précédente bornée au nord-est par les Laurentides et au sud-ouest par les Appalaches.

L'agriculture - Les sols qui recouvrent la plateforme rocheuse sont composés de moraines glaciaires à la périphérie, à l'intérieur par des argiles déposées par la mer Champlain et des sables charroyés par les rivières.

Grâce à la magnifique voie de communication que leur fournissait le fleuve, les premiers colons vendirent avec profit leur première récolte en coupant le bois. Au XIX^e siècle, toutes les paroisses du bord de l'eau exportèrent du blé et d'autres céréales. Pendant cinquante ans, de 1875 à 1927-28, le foin, qui poussait à profusion sur ces terres fertiles, fournit des revenus importants avec un minimum de travail. Avec la fermeture du marché du foin, les cultivateurs s'orientèrent vers l'industrie laitière et d'autres productions spécialisées: horticulture, tabac, verger. Dans quelques paroisses, des familles vivent sur des terres de dix à quinze acres en culture maraîchère. Depuis vingt-cinq ans, l'agriculture de la région a pris un essor considérable. Les paroisses du bord de l'eau comptent parmi les plus prospères de la province; elles expédient leurs produits à Québec, aux Trois-Rivières, et même à Montréal.

Le climat ressemble à celui de la Plaine de Montréal. Il devient un peu plus rigoureux en descendant vers Québec. Les paroisses de la rive sont plus favorisées que celles qui s'alignent en deuxième ou troisième rangée.

Depuis un siècle, à l'intérieur des comtés de Nicolet, Lotbinière et Lévis se sont fondées une quarantaine de paroisses sur une plate-forme qui surplombe la plaine en contre-bas du plateau des Appalaches. Cette plate-forme se compose de sols plus pauvres où prédomine le sable; d'immenses savanes devront être drainées pour devenir productives. Le climat est aussi plus dur que sur les rives du fleuve. Les forêts qui couvrent la plate-forme furent soumises à une exploitation abusive. Une po-

(1) Blanchard, "Le Québec par l'image", p. 109.

litique de reboisement et d'aménagement s'impose pour rendre la forêt complémentaire de l'agriculture. Depuis quelques années, l'industrie laitière basée sur la production fourragère a fait des progrès notables et devrait constituer le principal revenu de la région. M. Blanchard estime que cette plateforme dont la population ne dépasse pas 50,000 âmes a déjà perdu 20,000 personnes par l'émigration.

Le peuplement - Après la fondation des Trois-Rivières en 1634, des groupes de colons s'installèrent sur les deux rives du fleuve. La population s'élevait à 20,000 âmes au début du XIXe siècle. Elle est montée à 100,000 en 1871. Elle a décru depuis cette date dans les paroisses rurales. M. Blanchard estime que 100,000 personnes ont quitté la région en l'espace d'un demi-siècle. Le tableau suivant indique le chiffre de la population des neuf comtés qui entrent en tout ou en grande partie dans la Plaine du Saint-Laurent.

Comté	1871	1901	1931	1951
Richelieu	20,048	19,518	21,483	30,801
Yamaska	19,993	20,564	16,820	16,071
Nicolet	23,262	27,209	28,673	30,335
Lotbinière	20,606	20,639	23,034	27,985
Lévis	24,831	26,210	35,656	43,625
Berthier	19,993	20,710	19,506	24,717
Maskinongé	15,079	15,033	16,039	19,473
Champlain	21,492	32,515	59,862	85,745
Portneuf	22,579	27,159	35,963	43,453
	187,853	209,107	257,036	322,210

L'analyse des chiffres démontre que l'augmentation de population de ces différents comtés est attribuable en grande partie au développement industriel des villes et des villages. Ainsi, le comté de Richelieu est monté de 20,048 âmes en 1871 à 30,801 en 1951. Pendant la même période

la seule ville de Sorel s'est accrue de 9,325 et St-Joseph de Sorel de 3,349. C'est dire que la population a diminué dans la partie rurale du comté.

Lévis a augmenté de population par le développement industriel de ses quatre principaux centres urbains. Yamaska a diminué de 3,922 et Lotbinière a augmenté sa population grâce à la fondation d'une dizaine de paroisses. L'industrie et la colonisation sont seules responsables de l'accroissement démographique. En 1939, Blanchard s'étonnait du grand nombre de fermes de 200 à 300 acres cultivées par une seule famille, dans toutes les paroisses de la région. Entre 1941 et 1951, les fermes se sont encore accrues en superficie et ont diminué en nombre. La fertilité des sols permettrait de doubler au moins le nombre des cultivateurs dans la région.

II - LES APPALACHES

1° LES CANTONS DE L'EST

Les Cantons de l'Est font partie du plateau des Appalaches. Ils comprennent environ quatorze comtés au sud-est de la province, entre la frontière américaine et la plaine du fleuve, de Missisquoi à la Beauce et Dorchester inclusivement.

C'est une plate-forme ponctuée de collines qui ont résisté à l'érosion, et creusée de vallées qui encaissent les affluents du fleuve.

Sur ce plateau, les glaciers ont déposé une couche de moraines fertiles, grâce à la composition variée des matériaux qui les composent. Dans les vallées, la mer Champlain a laissé des alluvions d'excellente qualité agricole. Les sols du piedmont, territoire de transition entre la plaine et le plateau, sont particulièrement productifs.

Le climat des Cantons de l'Est est le meilleur de la province après celui de la Plaine de Montréal: hiver froid, été chaud, période de végétation de 125 à 150 jours et même plus vers le sud; les précipitations sont abondantes et bien réparties; une épaisse couche de neige protège les plantes contre le gel durant l'hiver.

L'agriculture - Les pionniers tirèrent leurs premiers revenus de la forêt qui reste une ressource importante dans l'économie des Cantons de l'Est. Environ 40% de la superficie est en forêts appartenant à l'Etat ou aux propriétaires; la coupe du bois de chauffage et de sciage, de bois à pâte et à papier apporte encore des revenus considérables, mais il ne faudrait pas qu'elle dépasse la croissance annuelle. L'exploitation des érablières rapporte plus d'un million de dollars par année. Malheureusement, trop de cultivateurs sacrifient leurs érables pour obtenir un revenu liquide immédiat.

Les Cantons de l'Est se placent en tête de la province pour l'élevage et l'industrie laitière. Blanchard a remarqué que les comtés restés longtemps en majorité anglaise ont plus de têtes de gros bétail par 100 habitants. Les éleveurs britanniques ont certainement exercé une excellente influence sur les cultivateurs canadiens-français. A plusieurs points de vue, l'agriculture des Cantons de l'Est est la plus évoluée de la province: alimentation rationnelle, emploi d'engrais chimique et de chaux, mécanisation et culture scientifique.

Des centres industriels ont surgi dans tout le territoire offrant des marchés importants aux produits agricoles.

Le peuplement - La Beauce comptait au moins trois paroisses avant la conquête et 2,500 habitants en 1790. C'est le noyau de la population française des Cantons de l'Est.

Les autorités britanniques firent arpenter le territoire pour recevoir les Loyalistes après la révolution des Etats-Unis. Un second flot plus nombreux d'émigration américaine survint entre 1820 et 1830. La colonisation britannique d'outre-mer amena quelques milliers d'Irlandais, d'Ecosseis et d'Anglais. En 1851, la population de langue anglaise est en majorité (57%); en laissant de côté Beauce et Dorchester, elle constitue les deux-tiers du peuplement.

La marée française déborde des vieilles paroisses de la Beauce, du fleuve, de la plaine de Montréal. Elle remonte les rivières Chaudière et Etchemin, envahit les Bois Francs et submerge les comtés les plus anglais. Dès 1871, les Canadiens français sont en majorité dans les cantons de colonisation anglaise.

Le tableau suivant donne la population des comtés qui peuvent être inclus dans les Cantons de l'Est.

TABEAU DE LA POPULATION DES CANTONS DE L'EST

	<u>1871</u>	<u>1901</u>	<u>1931</u>	<u>1951</u>	<u>Can. -française</u>
Arthabaska	17,241	22,958	27,159	36,957	36,560
Beauce	23,485	33,198	44,793	54,973	54,445
Brome	13,757	13,363	12,433	13,303	6,758
Compton	11,988	19,343	21,917	23,856	18,293
Dorchester	17,779	20,697	27,994	33,313	32,435
Drummond	10,975	16,041	26,179	53,426	50,807
Frontenac	5,445	17,358	25,681	30,733	30,128
Mégantic	18,879	23,878	35,492	45,325	43,392
Richmond	11,213	17,821	24,956	34,102	28,645
Sehfford	19,077	23,722	28,262	43,722	39,150
Sherbrooke	8,516	18,426	37,386	62,166	50,356
Stanstead	13,138	18,998	25,118	34,642	26,305
Wolfe	8,823	16,316	16,911	18,153	17,479
Missisquoi	<u>16,922</u>	<u>17,339</u>	<u>19,636</u>	<u>24,689</u>	<u>18,983</u>
	197,238	279,458	373,917	509,360	457,736

Les Cantons de l'Est possèdent probablement les ressources les plus variées et les mieux équilibrées de la province. Leurs nombreuses industries, forestières, textiles, minières, manufacturières, sont assez bien réparties dans tout le territoire. Elles fournissent de la main-d'oeuvre aux surplus de population rurale qui s'urbanisent rapidement mais émigrent moins qu'ailleurs. L'agriculture favorisée par un marché crois-

sant devrait s'intensifier et se diversifier davantage. C'est une région qui pourrait facilement faire vivre une couple de millions d'habitants.

2° LE BAS SAINT-LAURENT

Le Bas Saint-Laurent, de Bellechasse inclusivement jusqu'aux comtés de Bonaventure et Gaspé, fait partie de deux régions naturelles. Une lisière qui s'étend sur une largeur de trois à sept ou huit milles tout le long du fleuve se rattache à la Plaine laurentienne. Pendant des siècles, la mer Champlain a couvert cette bande de terre; elle a déposé en se retirant des alluvions mêlées de sable qui composent les terres basses du littoral. Ces sols sont fertiles, mais la proportion de sable et d'argile est variable.

Tout l'intérieur des terres jusqu'à la frontière des Etats-Unis et du Nouveau-Brunswick est la continuation de la plate-forme des Appalaches. Les glaciers ont raboté les collines, creusé les rainures des vallées de la Matapédia et du Témiscouata, laissé des débris de moraines qui constituent la couche arable des terrasses et des hauts plateaux de l'estuaire. La composition de ces sols dépend des matériaux broyés et malaxés par les glaciers. On trouve des terrasses graveleuses, des platières argileuses, des mélanges plus complets et plus fertiles.

Le peuplement - Sur les 60,000 habitants qui restèrent après la conquête, 10,000 seulement s'étaient établis sur la rive sud en Bas de Québec; 9,000 s'étaient fixés entre Beaumont et Kamouraska, moins de 1,000 étaient éparpillés sur l'immense territoire qui s'étend de Kamouraska à Gaspé.

La colonisation du littoral de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska remonte au régime français. En 1875, toute la côte offre l'aspect d'un peuplement continu. Bientôt une seconde rangée de paroisses s'aligne à l'intérieur des terres. Puis les colons s'infiltrèrent dans les vallées du Témiscouata et de la Matapédia qui se colonisent rapidement après la construction des chemins de fer. De 1928 à 1950, trente-quatre paroisses nouvelles surgissent dans le seul archidiocèse de Rimouski.

Vers 1800, les commerçants de bois de Québec commencent à s'approvisionner en aval. En 1832, Bouchette compte 99 scieries sur la rive sud. Les comtés du Bas Saint-Laurent devinrent d'importants exportateurs de blé jusqu'à l'époque où l'Ouest nous supplanta avec sa production massive.

En 1935, Raoul Blanchard déplore que les cultivateurs du Bas Saint-Laurent s'obstinent à produire du foin, de l'avoine et du gros lard en souvenir du temps où ils approvisionnaient les chantiers.

La région passe par une période de réadaptation. Les vieilles paroisses, privées de bois, s'orientent résolument vers l'agriculture. Les cultivateurs ont perfectionné leurs méthodes de culture et d'élevage; ils emploient plus de chaux et d'engrais chimiques; ils améliorent leurs prairies et pâturages, conditions essentielles d'une industrie laitière payante. Plusieurs se font des revenus supplémentaires par des cultures spéciales, les pommes de terre, les fruits et légumes.

Equilibre terre-forêts - Ces paroisses sont pourvues de tous les services et institutions nécessaires pour assurer leur développement. Mais elles ne comptent pas assez de fermes pour établir leurs surplus de population. Quelles sont les possibilités de nouveaux établissements agricoles dans la région? D'après le dernier recensement fédéral, les fermes n'occupent que le tiers du territoire et les forêts couvrent les deux autres tiers.

C'est dire que l'économie de la plupart des paroisses de l'intérieur des terres doit être basée sur l'exploitation rationnellement équilibrée de la terre et de la forêt. Depuis une vingtaine d'années, la production forestière dépasse de beaucoup la croissance naturelle de la forêt. Une exploitation abusive achève de ruiner les ressources forestières de la région. Le bois de sciage est vendu à l'extérieur presque sans préparation. Le bois de pulpe est exporté par trains, par bateaux, flotté par les rivières de la Matapédia et du Témiscouata vers la province voisine ou les Etats-Unis. Des ingénieurs forestiers affirment qu'au rythme actuel de destruction, les forêts du Bas Saint-Laurent seront ruinées avant vingt-cinq ans. De gros moulins à scier et à préparer le bois sont déjà arrêtés. Il importe de restaurer les ressources forestières pour les besoins locaux et les générations futures. Le meilleur service que la province pourrait rendre à cette région serait de reprendre les seigneuries et les réserves forestières affermées aux grandes entreprises, de reboiser les territoires dépouillés de leur bois et impropres à la culture, de réglementer la coupe du bois par de petits entrepreneurs ou des entreprises coopératives. Ceux qui exploitent nos ressources forestières ne songent qu'aux profits immédiats, mais les dirigeants de la province et de la région doivent penser à l'avenir.

Il n'est pas normal qu'une région encore jeune, desservie par de

grandes voies de communications maritimes, ferroviaires et terrestres, pourvue de sols fertiles et d'immenses territoires boisés, ne puisse pas garder ses excédents de capital humain. Ayant, dans son ensemble, le taux de natalité le plus élevé de la province, elle devrait, uniquement par l'accroissement naturel, dépasser largement le demi-million d'habitants. Elle est loin de ce compte, comme le démontre le tableau suivant:

POPULATION DU BAS SAINT-LAURENT

	1871	1901	1931	1951
Bellechasse	17,637	18,706	22,006	25,332
Montmagny	13,555	14,757	20,239	24,514
L'Islet	13,517	14,439	19,404	22,996
Kamouraska	21,254	19,099	23,954	26,672
Rivière-du-Loup Témiscouata	22,491	29,185	50,294	65,550
Rimouski	17,396	19,701	33,151	53,220
Matane	10,022	20,456	45,272	64,182
Matapédia				
	115,872	136,343	214,320	282,466

3° LA GASPÉSIE

Cette presqu'île massive est le prolongement de la plate-forme des Appalaches, longue de 155 milles entre le comté de Matane et le Cap Gaspé, large de 87 milles dans sa partie centrale, elle a une superficie de 9,220 milles carrés. A l'exception des monts Shickshocks qui s'élèvent à plus de 4,000 pieds, le plateau gaspésien varie entre 1,000 à 1,600 pieds d'altitude.

Le climat de la Gaspésie est plus dur que celui de Québec ou des Cantons de l'Est: il comporte, dit Blanchard, un hiver de six mois d'un bout

à l'autre; sur la côte nord, un printemps maussade compensé heureusement par un automne ensoleillé; sur la côte sud un été plus précoce avec un automne clément. L'été d'ailleurs est humide et un peu brumeux, il reste cependant assez chaud et assez prolongé pour permettre une agriculture pas trop aléatoire.

Le peuplement - A la fin du régime français, la côte gaspésienne comptait de rares établissements. Des déportés acadiens se fixèrent sur la Baie des Chaleurs suivis par des groupes de Loyalistes. A la fin du XVIII^e siècle, des familles du haut de l'estuaire qui pourchassaient le poisson jusque dans le golfe peuplèrent la rive nord. De Gaspé à Matapédia, quelques noyaux d'anglais, d'Ecossais, d'Irlandais et de Jerseyais. La population, française dans une proportion de 80%, s'élevait à 93,650 en 1951.

L'économie de la Gaspésie repose sur la pêche, le bois, l'agriculture, le tourisme et les mines. Avec des ressources aussi nombreuses et variées, la péninsule devrait connaître la prospérité et être en mesure d'établir ses surplus de population. Cependant, des Gaspésiens émigrent.

Pendant longtemps, surtout sur la rive nord, la majorité tira sa subsistance de la pêche. Depuis quelques années, les Gaspésiens se sont émancipés, grâce à la coopération, de l'étreinte du monopole étranger qui les tenait dans la misère. Grâce à de nouvelles techniques, la pêche est devenue une occupation moins dure et plus payante; pourtant le nombre des pêcheurs, vivant uniquement de leur métier, décline sans cesse.

L'agriculture n'a jamais eu la priorité en Gaspésie. La plupart des pêcheurs cultivent un lopin de terre pour l'alimentation familiale. Les cultivateurs purs sont rares. La plupart travaillent sur leurs fermes durant l'été et aux chantiers l'automne et l'hiver. Comme la saison forestière empiète sur la saison agricole, c'est l'agriculture qui en souffre. Dans quelques paroisses de la rive nord et dans la Baie des Chaleurs, un bon nombre de cultivateurs vivent uniquement de leurs fermes. Leur prospérité prouve que le sol et le climat de la Gaspésie ne sont pas un obstacle au succès en agriculture. Le sol a la même formation géologique que celui des Cantons de l'Est. La saison de végétation est plus courte, mais permet les cultures essentielles.

Il faudrait stimuler l'enseignement et les recherches agricoles pour faire donner leur plein rendement à tous les sols fertiles de la péninsule,

qui pourrait se dispenser d'importer certains produits de la ferme. Le sol et le climat gaspésien se prêtent admirablement à certaines cultures, comme les petits pois et les pommes de terre. Les développements miniers de la Gaspésie et de la Côte Nord fourniront un excellent marché.

Quelle étendue de l'intérieur de la péninsule est cultivable? Le sol des quelques paroisses fondées en arrière semble de qualité supérieure à celui du littoral. La topographie offre plus d'obstacles à l'établissement que dans les Cantons de l'Est. Les montagnes abruptes et les affleurements pierreux sont plus fréquents. Certaines compagnies forestières possèdent des limites souvent inexploitées, qui constituent des barrières contre le peuplement.

La forêt est nécessaire à l'équilibre physique et à la vie économique de la Gaspésie. L'industrie forestière occupe une partie importante de la population depuis la fin du dernier siècle. Des scieries sont installées au débouché de toutes les rivières qui flottent le bois de l'intérieur; de nombreux chantiers coupent du bois de pulpe pour le moulin de Chandler et d'autres papeteries du Québec ou du Nouveau-Brunswick. Les puissantes compagnies qui achètent le bois gaspésien orientent leur politique selon leurs intérêts et non celui de la population. Des coupes abusives, le feu et les insectes ont dangereusement entamé les ressources forestières de la péninsule. Des mesures radicales s'imposent pour sauver ce qui en reste au bénéfice des Gaspésiens actuels et futurs. La seule vraiment efficace serait le retour de toutes les forêts gaspésiennes à la Couronne, qui les amènerait selon un programme permanent de conservation. La province pourrait en tirer un revenu plus stable en les concédant à des syndicats forestiers comme celui de Grande-Vallée. Un système rotatif de coupe assurerait leur renouvellement. La vente coopérative des produits forestiers permettrait aux grandes entreprises d'obtenir leurs matières premières à des conditions aussi avantageuses que par l'exploitation directe. Grâce à cette formule, les forêts deviendraient une merveilleuse ressource complémentaire de la pêche et de l'agriculture, et la Gaspésie pourrait garder une plus forte proportion de ses excédents de population.

III - LE BOUCLIER CANADIEN

1° LES LAURENTIDES

Les Laurentides sont les dernières vagues du Bouclier canadien en bordure de la Plaine laurentienne. Elles s'étendent du comté de Charlevoix au comté de Pontiac inclusivement.

Elles forment un plateau onduleux dont l'altitude varie entre 1200 et 1500 pieds. Quelques montagnes constituées de matériaux plus résistants s'élèvent de 3 à 4000 pieds. Ce plateau est beaucoup plus bossué et disséqué que celui des Appalaches. Les glaciers ont creusé des cavités où logent d'innombrables lacs et des vallées dans lesquelles serpentent ou se précipitent les affluents de l'Outaouais et du Saint-Laurent.

La forêt - Les immenses ressources forestières des Laurentides ont d'abord attiré les capitalistes qui entreprennent des chantiers sur la Gatineau et La Lièvre dès 1830 et dans le bassin du Saint-Maurice à partir de 1854. Après 1900, commence l'exploitation pour la pulpe et le papier. On évalue à 40,000 le nombre de bûcherons employés à la coupe du bois durant l'hiver et au flottage des billots au printemps. Environ 60% des hommes disponibles des Laurentides hivernent dans la forêt et tirent des chantiers la grande partie de leurs revenus.

La forêt couvre environ 75% du sol des Laurentides: riche mélange de feuilles au sud, de conifères à l'intérieur. A cause du relief, du climat, de la nature du sol, elle est la seule récolte possible sur la majeure superficie des plateaux. Certaines croupes de collines sont recouvertes d'une mince couche de terre que l'érosion dénude après la coupe du bois. La colonisation doit se pratiquer uniquement où le sol est assez profond et fertile. Les territoires défrichés mais inaptes à la culture doivent être reboisés le plus tôt possible pour fournir de nouvelles récoltes forestières aux générations futures.

L'agriculture - Les chantiers ont retardé l'essor de l'agriculture. Le climat n'est pas prohibitif. La partie habitée des Laurentides est plus méridionale que le lac Saint-Jean, l'Abitibi et le Témiscamingue. L'hiver est plus froid, plus enneigé, le printemps plus tardif que dans la Plaine laurentienne, mais les chaleurs de l'été, les pluies fréquentes per-

mettent aux cultures de tirer parti d'une saison de végétation un peu plus brève.

Il existe une grande variété de terres sablonneuses, fortes ou franches, disséminées tout le long des vallées et sur les plateaux. Le sol meuble des plateaux sont des moraines déposées par les glaciers; dans les vallées, on trouve des alluvions et des terrasses de sable laissées par la mer Champlain. La composition variée des sols permet de diversifier les cultures; les terres qui ne conviennent pas à l'industrie laitière peuvent être consacrées à d'autres productions pour lesquelles les centres industriels et touristiques offrent un marché avantageux.

La région compte un bon nombre de cultivateurs prospères; des paroisses entières ont fait un succès de certaines spécialités. Ces exemples pourraient se multiplier en utilisant toutes les bonnes terres disponibles. Ils prouvent qu'il ne faut pas désespérer de l'agriculture des Laurentides, à condition de convertir les bûcherons en cultivateurs par l'enseignement et la vulgarisation des connaissances agricoles.

Dans cette région à vocation forestière dans laquelle l'agriculture peut se tailler des zones appréciables, il serait possible de multiplier les établissements mixtes agricoles-forestiers. Il suffirait que le gouvernement aménage des réserves boisées à proximité des territoires cultivables. Les cultivateurs pourraient travailler sur la ferme durant l'été et dans la forêt voisine pendant l'hiver. Les compagnies continueraient à exploiter les grandes forêts de l'intérieur.

Les ressources hydrauliques - Les nombreuses rivières, coupées de chutes et roulant beaucoup d'eau, font du plateau des Laurentides le plus grand pourvoyeur d'énergie électrique de la province. Le Saint-Maurice, seul, produit près de deux millions de chevaux. Cette énergie est exportée dans les autres régions mais une partie alimente des industries locales: pulpe et papier, électro-métallurgie, produits chimiques, textiles, etc. Plusieurs centres industriels doivent leur prospérité aux puissants pouvoirs hydroélectriques des Laurentides. L'électrification rurale devrait favoriser la décentralisation industrielle à travers toute la région.

Le tourisme - La beauté des montagnes, des lacs, des forêts attire un nombre croissant de touristes. Une cinquantaine de mille citadins envahissent les Laurentides durant l'été et encore plus pour les sports d'hiver. C'est un revenu important qui s'ajoute aux autres ressources de

la région.

Le peuplement - Vers 1820, la colonisation britannique et irlandaise commença à grignoter la lisière des Laurentides au nord de Québec et de Montréal. A partir de 1830, les paroisses de la plaine essaimèrent dans le nord de Berthier et de Terrebonne, puis le long du Saint-Maurice. Le Curé Labelle ouvre le nord de Montréal, obtient le chemin de fer de Saint-Jérôme qui se prolonge ensuite jusqu'à Mont-Laurier. Des noyaux de population se fixent près des autres voies ferrées qui se raccordent à Harvey ou qui desservent les comtés de Papineau et Argenteuil et le long des deux routes pénétrant vers le nord dans les comtés de Montcalm et de Berthier.

Les entreprises forestières ont devancé les cultivateurs, et les industries qui utilisent l'énergie hydroélectrique ont la priorité sur l'agriculture. La forêt et l'industrie font vivre la grande majorité de la population. Les villes s'accroissent, mais les régions rurales perdent leurs excédents. Blanchard estime que les campagnes des Laurentides ont perdu de 60,000 à 80,000 personnes depuis cinquante ans. C'est un coulage énorme sur un total d'environ 300,000 âmes, dont 100,000 dans les comtés qui bordent la rivière Ottawa. Cette vaste région de 430 milles de longueur, du Saguenay à la limite du Témiscamingue possède pourtant des ressources naturelles suffisantes pour doubler et même tripler sa population.

2° LA REGION DU LAC SAINT-JEAN

Raoul Blanchard appelle cette région "une sorte d'oasis enfoncée au creux de la rude nature laurentienne". Alors que l'altitude du Bouclier canadien varie entre 1000 et 1500 pieds, les terres cultivées du Lac Saint-Jean sont inférieures à 650 pieds et le fond du lac descend à 330 pieds au-dessus du niveau de la mer.

L'agriculture - C'est une vaste dépression de 2,200 milles carrés. Les glaciers ont déblayé la cuvette du Lac Saint-Jean dans des roches plus tendres et ont façonné la faille du Saguenay en un véritable fjord. Après le départ des glaces, la mer Champlain a envahi la cuvette; en se retirant, elle a tapissé la dépression d'une épaisse couche d'alluvions argileuses, que les rivières ont recouverte de sable à leurs embouchures.

Le sol fertile était revêtu d'une riche forêt. La colonisation a débuté avec l'exploration forestière. Les premiers colons arrivent en 1838 pour couper du bois. En 1849, l'abbé Hébert fonde la première colonie agricole. L'agriculture resta longtemps dépendante des grandes entreprises qui exploitent la forêt pour le bois d'oeuvre d'abord, pour la pulpe et le papier depuis quarante ans. Durant l'hiver, les cultivateurs s'embauchent dans les chantiers qui leur offrent aussi un excellent débouché pour leur surplus de production: grains, foin, beurre, lard et boeuf. Maîtres de leurs marchés, dispensés de lutter contre la concurrence, ils négligent d'améliorer leurs méthodes de culture et d'élevage. La crise de 1930 qui ferme ou ralentit toutes les industries de la région, atteint durement l'agriculture. Depuis la dernière guerre, l'essor industriel a ramené un renouveau de prospérité agricole. Mais les cultivateurs habitués à vendre du foin et de l'avoine aux chantiers doivent diversifier leurs productions pour répondre aux besoins des agglomérations urbaines dues à l'industrie. La routine est difficile à vaincre même au pays de l'aluminium puisque les villes de la région importent des légumes et d'autres produits agricoles. Le climat du Lac Saint-Jean, à l'abri des influences maritimes est aussi favorables à l'agriculture que celui de l'estuaire. Les hivers sont plus froids, mais un manteau de neige plus épais protège les plantes. Les étés plus brefs sont beaucoup plus chauds. La chaleur monte rapidement et redescend plus lentement à l'automne. Des précipitations moyennes d'une trentaine de pouces sont suffisantes pour les besoins des plantes.

L'agriculture du Lac Saint-Jean a fait de notables progrès depuis quelques années. Le rendement des troupeaux et des cultures augmente; plus de cultivateurs se livrent à des productions spéciales pour le marché. L'avenir est prometteur; avec un climat satisfaisant, près de 500,000 acres d'excellente terre défrichée, des familles nombreuses, un marché qui se développe rapidement.

Le peuplement - La colonisation agricole commence en 1838 le long du Saguenay, atteint le Lac Saint-Jean une douzaine d'années plus tard. Au début du siècle, une rangée de paroisses entoure le lac; depuis cinquante ans, une autre rangée a surgi en arrière. Mais l'industrie a fait des progrès autrement spectaculaires. Le Royaume du Saguenay compte huit usines de pulpe et de papier, la plus grande fabrique d'aluminium du monde, nombre d'autres industries et deux millions de chevaux-vapeur harnachés.

L'aménagement des puissants pouvoirs d'eau du Saguenay et de ses affluents a permis cette magnifique réussite industrielle. Dans un territoire vide, il y a un siècle, vit une population de 200,000 âmes dans onze cités et villes et 107 municipalités. Les chiffres des recensements indiquent que le rythme d'accroissement démographique ne diminue pas.

<u>Comté</u>	<u>1871</u>	<u>1901</u>	<u>1931</u>	<u>1951</u>
Chicoutimi	11,812	16,872	55,724	115,904
Lac-St-Jean	3,681	20,256	50,253	82,006
Roberval				
	<u>15,493</u>	<u>37,028</u>	<u>105,977</u>	<u>197,910</u>

Depuis vingt-cinq ans, la population augmente surtout dans les villes. Une région dont l'économie dépend trop exclusivement des grandes entreprises capitalistes, est exposée à toutes les fluctuations du commerce international. La meilleure assurance contre les crises consiste à multiplier les établissements autonomes par la division des trop grandes fermes, l'application de la formule coopérative en agriculture et dans l'exploitation forestière, une politique de décentralisation industrielle.

3^o L'ABITIBI ET LE TEMISCAMINGUE

Au nord-est de la province sur la frontière de l'Ontario s'étend l'immense bassin de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Le sous-sol se compose de roches les plus vieilles du globe, affleurant souvent à la surface. Des poussées éruptives à travers les blocs précambriens ont laissé des filons minéralisés dans de nombreuses zones du territoire.

Au début du quaternaire, une épaisse calotte de glace a envahi le bouclier. En se retirant vers la Baie James, elle a formé le lac Ogibway qui recouvrait environ 50,000 milles carrés et qui a joué le même rôle que la mer Champlain dans la Plaine laurentienne.

En se retirant, le lac a déposé un tapis argileux épais de vingt-

cinq pieds en moyenne d'une superficie totale de douze à quinze millions d'acres. Des dunes de sable entraînées par les rivières couvrent parfois l'argile. Les arrêtes rocheuses rompent la monotonie de la plaine et de nombreux lacs emplissent les cavités creusées par les glaciers.

Ces sols fertiles peuvent produire en abondance les fourrages et les grains pour l'industrie laitière, l'élevage du porc, des moutons et des volailles.

L'altitude varie de 600 pieds à Ville-Marie à 1,000 pieds à Senne-terre, Rouyn et Amos. La latitude est la même qu'au lac Saint-Jean (48°, 49°). Un hiver très froid, mais supportable, grâce à sa sécheresse, un été court, mais chaud, des gelées tardives du printemps et hâtives de l'automne, qui deviennent de moins en moins dangereuses avec le défrichement et l'assèchement des savanes. Les précipitations estivales sont moindres que dans les autres régions de la province, mais elles sont bien réparties durant la saison de végétation et suffisent aux besoins des cultures. La température du Témiscamingue est plus favorable que celle de l'Abitibi, surtout le printemps et l'été.

Le peuplement - L'absence de voies de communications a retardé la colonisation. Les premiers colons s'établirent au Témiscamingue par la route de l'Outaouais vers 1885, puis le peuplement s'intensifia après la construction de la voie ferrée qui atteignit Kippawa en 1886, Ville-Marie et Angliers en 1912.

Le Témiscamingue comptait plus de 8,000 âmes quand les pionniers de l'Abitibi arrivèrent, en 1913, avec les premiers trains du Transcontinental. Depuis le recensement de 1921, la population de l'Abitibi dépasse celle du Témiscamingue avec une marge grandissante: 14,800 contre 11,700 en 1921, 86,356 contre 55,102 en 1951; un chiffre total de 141,458 dans une région qui avait 6,700 âmes seulement en 1901.

	<u>1871</u>	<u>1901</u>	<u>1931</u>	<u>1951</u>
Abitibi		2,405	23,692	86,356
Témiscamingue	<u>1,024</u>	<u>4,280</u>	<u>20,609</u>	<u>55,102</u>
	1,024	6,685	44,301	141,458

Les colons venaient des vieilles paroisses qui n'avaient plus d'espace pour établir leurs excédents. Deux causes stimulèrent le peuplement; la ruée des prospecteurs à partir de 1920 et la mise en exploitation d'une trentaine de mines dans la zone Rouyn-Val d'Or; pendant la crise de 1930, les gouvernements dirigèrent un grand nombre de chômeurs vers cette région fertile.

La forêt, composée de conifères, est moins dense que dans la plupart des autres régions; elle a fourni les premiers revenus aux colons, mais les paroisses de la plaine argileuse deviennent exclusivement agricoles, à mesure que la forêt s'éloigne. Les centres miniers, dont la population s'accroît rapidement, leur fournissent un excellent débouché. Les agronomes orientent l'agriculture vers l'industrie laitière et porcine, la production de légumes, d'oeufs et de volailles pour le marché local, la culture des grains et graines de semence. Avec 445,000 acres défrichées sur un total de 1,200,000 acres occupées par les fermes, l'Abitibi-Témiscamingue permet d'être une des belles régions agricoles de la province.

"Une vraie réussite et elle n'a pas dit son dernier mot, conclut Blanchard. De nouveau, nous avons affaire ici à l'un de ces rebondissements, de ces rajeunissements dont la province nous a déjà offert de si beaux exemples."

Au nord de l'Abitibi l'altitude décroît, le climat est plus favorable, le sol est aussi fertile. Les régions des lacs Chibougamou et Matagami, d'après des rapports sérieux, offrent plus de terres cultivables que l'Abitibi et le Témiscamingue. Il serait opportun de préparer un programme d'aménagement de cet immense territoire en tenant compte de toutes ses ressources naturelles: agriculture, forêts et mines. La colonisation agricole devrait bénéficier comme l'industrie de tous les progrès de la technique.

P L A N S D ' A M É N A G E M E N T R É G I O N A U X

I n v e n t a i r e

La Gaspésie, le Bas Saint-Laurent, les Cantons de l'Est, la Plaine de Montréal, les Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue diffèrent par leurs caractères physiques et économiques. Chaque région possède des richesses exploitables: terres arables, forêts, pêche, mines, tou-

risme. Mais ces ressources ne sont pas distribuées de la même façon dans toutes les parties de la province. Elles présentent toutes sortes de combinaisons possibles. C'est par une politique appropriée à ses conditions et à ses possibilités que chaque région pourra tirer le plein rendement de ses ressources humaines et naturelles.

Il faudrait commencer par faire un inventaire détaillé et constamment tenu à jour des ressources de chaque région. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce poursuit cet inventaire depuis une quinzaine d'années. Il a publié des rapports sur les ressources naturelles de cinquante-neuf comtés et sur les ressources forestières de treize comtés. Les trente premiers rapports publiés entre 1937 et 1944 sont déjà désuets. Ces inventaires devraient être complétés et remis à jour au moins tous les cinq ans.

De plus, le comté est une unité politique taillée arbitrairement pour des fins administratives. Il faudrait grouper les comtés qui font partie d'une même région naturelle et qui ont à peu près les mêmes ressources et les mêmes intérêts.

L'Etat ne doit pas se substituer aux initiatives locales pour diriger la politique économique des différentes régions. Mais il doit leur fournir les renseignements nécessaires pour orienter l'action des dirigeants régionaux. Nous croyons qu'un Conseil économique provincial devrait être chargé de tenir à date l'inventaire des ressources naturelles de la province. Pour tirer le meilleur parti de ces enquêtes, ce Conseil travaillerait en collaboration avec des conseils économiques régionaux, composés des dirigeants des principales associations de chaque région: chambres de commerce, U.C.C., coopératives, caisses populaires, conseils de comtés, etc. Il appartient à l'élite locale de travailler à fortifier la vie sociale et économique de la région, pour établir sur place les surplus de population.

Une civilisation qui croit à la primauté de l'homme considère les ressources naturelles comme un moyen de procurer plus de bien-être, une vie plus humaine à tous les membres de la communauté et non pas comme un moyen d'enrichissement pour quelques-uns seulement. Les dirigeants régionaux doivent chercher les meilleures méthodes d'utiliser les ressources naturelles de la région pour établir le plus grand nombre possible de jeunes qui parviennent chaque année à l'âge de se choisir une carrière.

Ressources diverses

Terres arables

Dans certaines régions, la terre arable est la principale ressource disponible. Ainsi, la plaine laurentienne ne possède pratiquement plus de forêts exploitables et son sous-sol est pauvre en ressources minières. Mais avec son sol fertile, à proximité de la métropole et de nos principaux centres industriels, elle devrait être le jardin de la province. La population urbaine de la région s'accroît annuellement de 50,000 consommateurs. Les citoyens exigent des produits classifiés, plus variés et de meilleure qualité; ils font entrer toujours plus de fruits et de légumes dans leur régime alimentaire. La demande a exercé une influence sur la production. Les cultivateurs qui ont répondu aux exigences de la consommation sont parmi les plus prospères de la province. Tout en continuant à pratiquer la polyculture, ils ont développé une ou deux productions payantes. Il serait possible d'établir chaque année une centaine d'horticulteurs qui se spécialiseraient dans la culture des légumes, fruits et petits fruits que nous importons actuellement. Une famille de maraîchers peut vivre largement sur une terre de vingt à vingt-cinq acres. Il serait donc possible d'accroître considérablement le nombre des cultivateurs de la région.

Dans plusieurs autres régions rurales de la province, la majeure partie des Cantons de l'Est, du Lac Saint-Jean, de l'Abitibi et du Témiscamingue, les vieilles paroisses du Bas Saint-Laurent, l'agriculture doit rester la pierre angulaire de notre économie. Les cultivateurs qui réussissent le mieux font de la culture mixte: industrie laitière et porcine, récoltes de grande culture et une ou deux productions supplémentaires appropriées aux différents milieux. Il convient de bien choisir ces spécialités qui assurent à la ferme un revenu supplémentaire.

En 1951, notre province comptait 134,000 fermes et plus de 400,000 jeunes ruraux en bas de vingt-cinq ans. Il est évident que nous n'avons même pas assez d'établissements agricoles pour les fils de cultivateurs. Quelle superficie de terre arable la colonisation peut-elle offrir pour établir les jeunes ayant une vocation agricole? L'Annuaire statistique répète les mêmes chiffres depuis vingt ans. Sur quelles données précises sont-ils basés? Sans un inventaire exact de notre sol arable, il est impossible d'établir une politique d'établissement à longue portée. Le Conseil économique provincial que nous préconisons devra préparer cet inventaire.

Etablissements forestiers

Les forêts couvrent plus des deux tiers de la superficie de la province. Elles jouent un rôle indispensable dans son économie physique. Elles constituent une richesse naturelle importante qui appartient à la collectivité et non à quelques privilégiés.

Dans certaines régions, la forêt est la seule ou la principale ressource à exploiter. Des expériences pourraient déterminer si les méthodes actuelles d'exploitation forestière sont les plus économiques pour la province et fournissent le plus grand nombre possible d'établissements stables.

Aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves, des coopératives ont entrepris avec succès la coupe du bois dans des territoires concédés par l'Etat ou dans les forêts privées. Ces coopératives spécialisées dans les opérations forestières transigent avec les compagnies qui utilisent le bois. Elles peuvent exploiter une foule de sous-produits forestiers que laissent perdre les compagnies intéressées à une production unique.

Ces coopératives forment des villages forestiers où les familles vivent dans un milieu sain avec tous les avantages de la paroisse rurale. Au point de vue social, cette méthode est supérieure aux camps de bûcheron nomades sevrés de toute vie familiale et paroissiale pendant une partie de l'année. Au point de vue économique, elle fournit aux compagnies, à des conditions aussi avantageuses que l'exploitation directe, les matières premières dont elles ont besoin. Elle procure aux membres de la coopérative un emploi stable et une vie normale.

Nos syndicats forestiers et nos chantiers coopératifs constituent un louable effort dans le même sens. La formule coopérative permet de grouper les bûcherons dans une atmosphère rurale où ils retrouvent les traditions de la famille et de la paroisse, d'organiser leurs loisirs pour parfaire leur formation professionnelle et leur éducation en vue de leur établissement.

Encadrée dans l'association professionnelle, l'exploitation forestière peut être le complément de l'agriculture en fournissant du travail aux fils de familles nombreuses, durant la morte saison sur la ferme; aux jeunes ruraux sans métier qui veulent s'amasser un pécule pour leur établissement; aux cultivateurs dont la terre ne donne pas un revenu suffisant pour les besoins de leur famille.

Etablissements agricoles-forestiers.

Pour résoudre le problème des cultivateurs qui ne peuvent pas vivre avec les revenus de leurs fermes, il faudrait prévoir, partout où les conditions s'y prêtent, un genre d'établissement mixte, agricole-forestier. Le cultivateur exploiterait sa ferme durant l'été et travaillerait en forêt durant l'hiver, de préférence dans une entreprise coopérative, en s'éloignant le moins possible de sa famille.

Cette formule pourrait s'appliquer dans plusieurs parties de la province. L'Etat devrait conserver et aménager des boisés ou des réserves forestières, sur les terres impropres à la culture, dans les régions qui se prêtent à la coordination du travail de la terre et de la forêt. Le bois exploité et vendu en coopération, d'après un programme rotatif de coupe, qui conserverait la forêt, serait une ressource d'appoint pour les cultivateurs et la vie économique de ces régions.

Etablissements pêche-forêt

L'Etat doit intensifier les recherches entreprises sur les multiples problèmes des pêcheries: migrations des poissons, amélioration des techniques de la pêche, nouvelles industries, préparation des produits selon les exigences des marchés, etc. Par l'éducation professionnelle et le coopératisme, les pêcheurs contribueront aussi à leur libération économique.

Mais la pêche restera toujours un métier saisonnier. D'où la nécessité d'une occupation complémentaire permettant aux familles de pêcheurs de se faire un revenu stable durant toute l'année et d'établir leurs enfants.

Les travaux de la ferme, coïncidant avec la période de la pêche, l'agriculture commerciale ne peut pas fournir aux régions maritimes un supplément de revenu. Cependant l'exploitation d'une parcelle de terre constitue pour la famille du pêcheur un élément de sécurité et de stabilité extrêmement désirable. C'est donc en vue de la subsistance familiale que l'agriculture doit être orientée.

Seule la forêt peut procurer aux pêcheurs l'occupation complémentaire dont ils ont besoin, puisque les opérations forestières s'effectuent

en hiver, durant la morte saison de la pêche.

"Pêche en été, organisée selon les données les plus récentes des techniques industrielles et commerciales, exploitation forestière en hiver; l'une et l'autre organisées coopérativement: tels sont les trois éléments de solution du problème social de nos pêcheurs." (1)

Cette formule qui peut multiplier les possibilités d'établissement en Gaspésie et sur la côte Nord ne peut pas s'appliquer aux Iles de la Madeleine où la forêt n'existe pas. Les pêcheurs de l'Archipel s'orientent déjà vers la pêche intensive au large avec des bateaux des types chalutier ou cordier. Cette grande pêche exige plus de connaissances professionnelles et de capital mais apporte des revenus plus considérables. La préparation des produits fera surgir de nouvelles industries. L'aide de l'Etat et le coopératisme contribueront à résoudre ces problèmes.

D'autre part, les Iles possèdent 37,500 acres de terre arable de nature variée dont l'exploitation a toujours été négligée. En assainissant les savanes, en appliquant les données de la science, les Madelinots pourraient exporter pour \$350,000 de produits agricoles au lieu d'en importer chaque année pour le même montant.

"La modernisation de la pêche amènera probablement une division plus nette des occupations. Le cultivateur se repliera sur sa terre et restreindra au minimum son activité de pêcheur. Evidemment pour les propriétaires de fermes trop petites, la pêche côtière demeurera toujours un appoint nécessaire... Quant au pêcheur équipé à la moderne, il finira par abandonner complètement la culture du sol." (2)

Les métiers, l'artisanat et la petite industrie

Autrefois chaque paroisse rurale comptait un certain nombre

(1) "Le problème social du pêcheur", Esdras Minville dans "Pêche et chasse", Etudes sur notre milieu, Editions Fidès, Montréal 1946.

(2) Mémoire des Madelinots à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.

d'artisans ou d'hommes de métier: cordonniers, forgerons, menuisiers, ferblantiers, charrons, selliers, etc. La grande industrie, qui fabrique en série les articles de consommation courante, a fait disparaître la plupart de ces métiers; par contre, elle fait appel à des électriciens, garagistes, mécaniciens, camionneurs, chauffeurs de taxi, vendeurs de machines aratoires et d'engrais chimiques pour assurer tous les services qu'elle rend possibles dans les campagnes.

Grâce à l'électrification rurale qui peut distribuer l'énergie à distance, il serait possible de ressusciter quelques-uns des anciens métiers, de multiplier de petites industries qui utiliseraient les ressources de chaque région et permettraient d'établir un grand nombre de jeunes ruraux.

En fournissant de la force motrice en abondance, la machine à vapeur a lancé la révolution industrielle. Mais elle a forcé les industries à se concentrer; elle a rendu nécessaire l'urbanisation des masses ouvrières. L'électricité rend possible la décentralisation de l'industrie. En faisant surgir, à travers la province, de petites industries exploitant les ressources naturelles locales, l'électrification rurale peut devenir un grand facteur de sécurité sociale en contribuant à la renaissance de la vie rurale.

Problème psychologique autant qu'économique

L'aménagement régional sera donc conçu et exécuté en fonction des ressources naturelles et des conditions physiques et économiques de chaque partie de la province. Mais ce régionalisme, cette décentralisation s'appuient autant sur la psychologie. L'homme est le produit d'un milieu. Le sol, le climat, les autres facteurs physiques et sociaux influencent son caractère, sa mentalité, sa façon de penser et d'agir. D'autre part, l'homme marque son empreinte sur le coin de terre qu'il habite, qu'il aménage selon son esprit et son idéal.

C'est par la vie familiale et par les institutions locales qu'il apprend à connaître son pays. La Suisse, par exemple, tire un excellent parti de ce principe pédagogique élémentaire qu'il faut procéder du connu à l'inconnu. L'écolier apprend d'abord l'histoire et la géographie de sa commune, puis du canton et enfin de son pays.

Nos régions ne répondent pas, comme le canton suisse, à une réalité politique. Mais l'esprit régional, une saine émulation entre les dif-

férentes régions peuvent rénover la vie rurale de la province. L'attachement à la petite patrie est le meilleur moyen de mieux servir la grande. C'est un sentiment qu'il faut développer. Sous l'influence d'un éducateur dynamique, la Mauricie a accumulé toute une documentation: monographies de paroisses, histoire trifluvienne, société d'histoire régionale, études géographiques, albums illustrés des plus beaux paysages de la Mauricie. La Société historique du Saguenay fait un semblable travail de recherche, de documentation et d'éducation dans le Royaume du Saguenay, qui arbore son drapeau régional, célèbre chaque année une fête locale et possède un riche musée d'histoire. Toutes les régions devraient s'inspirer de ces initiatives pour stimuler la fierté régionale, faire connaître les richesses et les possibilités de la petite patrie.

Chaque région compte des dirigeants religieux, municipaux, scolaires, professionnels, agricoles et industriels qui devraient se concerter pour arrêter et réaliser un plan de rénovation régionale dans tous les domaines. Cette renaissance sera l'oeuvre d'une élite composée d'hommes et de femmes de toutes les classes sociales, qui se distinguent par leur dévouement au bien commun.

L'éducation du régionalisme

Trop de jeunes ruraux bien doués choisissent une carrière urbaine pour faire valoir leurs talents, et les régions rurales dépérissent parce qu'elles laissent partir leur élite. Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut que les maisons d'éducation enseignent aux jeunes la géographie, l'histoire, les ressources et les possibilités de leur milieu, les préparent à préférer un rôle de chef dans leur région à une situation subalterne en ville.

L'école rurale joue un rôle de premier plan dans l'épanouissement des vocations rurales puisque c'est la seule que fréquentent la majorité des jeunes de la campagne. Le personnel enseignant, préparé à cette tâche à l'Ecole normale, ruralisera toutes les matières de l'enseignement, en s'inspirant du milieu que les enfants connaissent.

Les institutions de formation générale de nos régions rurales, collèges classiques et commerciaux, instituts familiaux, écoles normales et ménagères, ne manqueront aucune occasion de souligner l'importance et la beauté de la vie rurale, d'indiquer à leurs élèves le rôle qu'ils peuvent

jouer dans l'économie régionale.

Le milieu rural devrait être pourvu d'écoles spécialisées, commerciales, techniques, d'arts et métiers. C'est la condition essentielle de l'exercice efficace des fonctions rurales et du développement des petites industries qui mettront en valeur les ressources de chaque région.

Les écoles moyennes et régionales d'agriculture préparent les futurs cultivateurs qui seront à l'avant-garde du progrès dans chacune des paroisses de la région. Il est regrettable que seulement 1% des fils de cultivateurs bénéficie de cet enseignement. Pour atteindre la majorité des jeunes agriculteurs, il faut organiser tout un réseau d'enseignement post-scolaire.

Les statistiques prouvent que plus de filles que de garçons désertent la campagne. En 1951, il y avait 61,281 hommes de plus que de femmes en campagne et 72,708 femmes de plus que d'hommes en ville. C'est à partir de quinze ans que l'élément féminin prend le dessus en ville. Dans le groupe urbain de 15 à 29 ans, les femmes l'emportent par 40,000.

Cette situation nous commande d'accorder une attention particulière à la formation des jeunes filles de la campagne pour la vie rurale. La ruralisation de l'enseignement féminin s'impose pour empêcher ce déséquilibre de s'accroître. En agriculture surtout le rôle de la femme est prépondérant. Les jeunes gens ne s'établissent pas seuls sur une ferme. Or, d'après une enquête récente du Ministère fédéral de l'Agriculture, conduite dans les provinces de Québec, Ontario et Alberta, pour quatre fils de cultivateurs projetant de s'établir sur une ferme, une jeune fille seulement consentait à choisir la carrière agricole. (1)

En vain, donnerons-nous la meilleure formation professionnelle aux jeunes agriculteurs, ils désertent la terre, s'ils ne trouvent pas de campagne pour cultiver. La prospérité de la ferme, la préparation de la relève dépend en grande partie de la fermière.

L'école primaire, les couvents, les instituts familiaux doivent former des jeunes filles rurales de cœur et d'esprit. Leur instruction, plus poussée en général que celle des garçons, ne devrait pas les inciter à sortir de leur milieu; l'étude des sciences naturelles et de la vie rurale doit servir de complément à leur culture générale.

(1) Jeunesse rurale et projets d'avenir, Ministère fédéral de l'agriculture 1953.

Les cours ménages agricoles organisés durant l'été dans sept écoles d'agriculture, donnent une excellente formation professionnelle, ménagère et familiale aux futures femmes de cultivateurs. Cette formation devrait s'amplifier, s'étendre à toutes les régions de la province.

Il faut accepter le fait qu'une certaine proportion de l'excédent naturel de la population devra quitter la campagne. Depuis le début de notre histoire, les familles rurales ont fait des sacrifices méritoires pour procurer une éducation supérieure à leurs enfants les mieux doués. Notre élite religieuse, professionnelle, sociale et intellectuelle, notre bourgeoisie commerciale et industrielle viennent en grande partie de la vie rurale. Cette contribution de la campagne est indispensable au renouvellement des villes. Les institutions d'enseignement du milieu rural doivent-elles prévoir une préparation intellectuelle et morale différente pour ceux qui s'orienteront vers des carrières urbaines? Une solide culture générale, dans une ambiance naturelle, forme des hommes complets qui sauront s'adapter à la vie citadine, et interpréter le point de vue rural dans leur nouveau milieu.

D'ailleurs, l'atmosphère de la ville sature la campagne par les journaux et revues, la radio, le cinéma, la télévision, les contacts multipliés par les facilités modernes de transport. Cette publicité présente la ville sous un jour favorable et faux qui exerce une attraction irrésistible sur un trop grand nombre de ruraux. Une éducation réaliste mettra les jeunes en mesure de faire un choix raisonné, qui ne sera pas basé sur les seuls avantages de la ville et les seuls inconvénients de la campagne. Les jeunes qui décident de faire une carrière rurale doivent être convaincus d'avoir choisi la meilleure part.

La rénovation de la vie rurale est un problème humain autant qu'économique. En faisant donner le maximum de rendement à ses ressources naturelles, chaque région pourra établir sur place une grande partie de ses surplus de population. Pour ramener l'urbanisation de notre peuple à un rythme normal, il faut stimuler la vie économique et sociale de chacune de nos régions. Si nous les laissons se vider pour grossir les villes, nous produisons un monstre avec une tête démesurée et des membres dégénérés. Ce déséquilibre déjà trop accentué nous menace des plus graves maladies sociales des civilisations en décadence.

Dans chaque région, il faut multiplier les formules d'établissement, créer de nouvelles industries rurales pour conserver à la campagne la

plupart des jeunes qui n'ont pas la vocation agricole. Chaque année environ 60,000 jeunes ruraux parviennent à l'âge de s'établir. Nous devons placer annuellement l'équivalent de la population de la Nouvelle-France en 1760.

En 1951, la Province de Québec comptait 788,021 jeunes ruraux en bas de 25 ans dont 406,587 garçons et 381,434 filles. Comme la province ne comptait que 134,000 fermes, il est évident qu'il y a plus d'héritiers que d'établissements et qu'il faut trouver des débouchés pour établir sur place chaque nouvelle génération.

Les jeunes citadins de moins de 25 ans suffiront amplement à remplir les positions que l'industrie pourra offrir durant les prochaines années. En 1951, leur nombre s'établissait à 1,256,400 dont 621,451 garçons et 634,949 filles. Dans le groupe de 15 à 25 ans, on comptait 122,106 garçons et 109,636 filles dans les campagnes; 210,158 garçons et 236,503 filles dans les villes: le nombre des garçons ruraux dépassait celui des filles par 12,470, tandis que les filles urbaines l'emportaient sur les garçons par 26,345. Ces chiffres prouvent à l'évidence que l'exode rural sévit davantage chez les filles que chez les garçons. Cette situation comporte des conséquences alarmantes pour l'avenir de nos régions rurales.

Laisser la majorité des jeunes ruraux choisir le prolétariat dans les usines, les mines ou les forêts, surtout au service de patrons étrangers, c'est préparer à coup sûr notre déchéance politique, sociale et même religieuse.

Il appartient à chaque région, avec la collaboration de l'Etat, de multiplier les établissements autonomes, de diversifier les moyens de subsistance en utilisant toutes les ressources du territoire.

La famille et l'école s'appliqueront à développer la principale richesse de chaque région, le capital humain, les qualités morales, intellectuelles et physiques indispensables au succès d'un plan d'aménagement régional. Ces valeurs humaines conjuguées avec les techniques modernes peuvent transformer la vie sociale et économique de la campagne. Les jeunes ne seront plus attirés par les villes, quand la vie rurale sera aussi intéressante que la vie urbaine.

UNE POLITIQUE D'ETABLISSEMENT RURAL

L'industrialisation des Etats-Unis nous a coûté le tiers de nos effectifs humains. Depuis trente ans, mais surtout depuis la dernière guerre, c'est notre province qui s'industrialise à un rythme effarant. Cette révolution a déjà déraciné les trois-quarts de notre peuple, qui supporte mal la transplantation en milieu urbain. Il faut à tout prix sauver ce qui nous reste de la civilisation rurale qui a produit le miracle canadien. C'est le devoir de tous nos dirigeants religieux, sociaux et politiques de prendre des mesures pour renforcer notre vie rurale pour que nos campagnes gardent leur surplus de population.

La Province de Québec a perdu la moitié de sa population, disséminée dans toute l'Amérique, parce qu'elle n'a jamais mis en oeuvre une grande politique de placement de son capital humain.

Politique agricole

Précisément parce que notre province s'industrialise, parce que notre domaine agricole est relativement peu étendu, nous devons garder le plus grand nombre possible de nos jeunes sur la ferme, rendre la vie agricole plus attrayante et plus rémunératrice pour rétablir l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie. Nous devons perfectionner nos méthodes agromomiques, occuper toutes nos terres arables avec autant d'ardeur et d'efficacité que les industries en mettent dans l'exploitation de nos ressources naturelles.

"Le sol agricole, c'est notre grande richesse, notre meilleure contribution à la vie économique de la province, le fonds solide de notre fortune, le principe de notre stabilité sociale, l'explication de notre survie, le gage de notre avenir". (1)

L'agriculture a conservé à la nation canadienne-française toutes les caractéristiques qui la distinguent des autres: religion, langue, traditions,

(1) Esdras Minville: Préface de "L'Agriculture", éditions Fides, 1943.

moeurs, institutions sociales et juridiques.

L'agriculture d'échange exige des méthodes de culture et des techniques perfectionnées. En élargissant le champ des connaissances, elle peut même contribuer à affiner la culture, la valeur humaine et spirituelle de la profession agricole. Plus que jamais l'agriculture continuera à régénérer la nation.

L'évolution actuelle n'est pas terminée. Dans vingt ou trente ans, les fermes seront encore plus mécanisées et spécialisées, plus dépendantes de l'extérieur. Elles seront un peu moins nombreuses et plus grandes, exigeront plus de capital et moins de main-d'oeuvre. Mais les puissantes forces techniques, sociales et économiques qui transforment l'agriculture ne changeront pas la structure familiale de la ferme.

Même aux Etat-Unis, pays du gigantisme industriel, les économistes et les sociologues (1) s'accordent à reconnaître que la grande entreprise ne peut atteindre en agriculture la même efficacité que dans l'industrie. La nature saisonnière de la production, les conditions de sol, de topographie et de travail, les aléas de la température empêchent la standardisation des opérations. Les salariés n'ont pas le même intérêt au succès de l'exploitation que le propriétaire et les membres de sa famille; la dispersion du travail rend plus difficile la surveillance des employés. Les grandes exploitations ne pourraient pas payer des salaires comparables à ceux de l'industrie et engendreraient un prolétariat plus misérable que celui des villes.

La ferme familiale restera donc la cellule de base de notre économie rurale. Sur ce point au moins les statistiques sont rassurantes: depuis la Confédération, les cultivateurs québécois sont presque exclusivement propriétaires de leurs fermes comme le prouve le tableau suivant:

(1) Bird: "The Country Gentleman", Nov. & Dec. 1953.

Passim: "Farmer in a changing World: Year Book of Agriculture" 1940.

Années de recensement	Pourcentage des fermes québécoises exploitées par leurs propriétaires
1901	89.8%
1911	92.2%
1921	94.5%
1931	92.8%
1941	92.7%
1951	94.3%

Toute notre politique agricole, le régime des impôts et des successions, les institutions d'épargne et de crédit, les programmes de colonisation doivent être conçus et appliqués en fonction de l'agriculture familiale, la formule qui donne le meilleur rendement aux points de vue national, économique et social.

Le revenu du cultivateur

Même si l'agriculture est un mode de vie plutôt qu'un moyen de faire de l'argent et si les cultivateurs tiennent à leur profession, surtout pour des raisons d'ordre social, psychologique ou rural, il faut que la ferme rapporte un salaire. Dans son "Histoire de l'Agriculture à travers les âges", Emile Savoy dit que la politique agricole devrait assurer au travailleur de la terre "la possibilité d'élever dans des conditions normales une nombreuse famille, de pouvoir, grâce à la politique de l'épargne, assurer aux enfants une situation modeste, et de faire face aux risques qui menacent l'existence sans avoir recours à l'assistance."

Les revenus agricoles ne répondent pas, en général, à ce minimum d'exigence. Sur le plan économique, à égalité de capital, de travail et de responsabilité, la culture du sol ne rapporte pas un revenu équivalent à celui des autres métiers ou professions. Dans tous les temps et tous les pays, l'agriculture alimentaire a toujours été moins payante, a exigé plus de travail et de sacrifices que toute autre activité économique. Nous pourrions citer des douzaines d'autorités dont les témoignages concordent et qui

expliquent cette situation. (1)

Les statistiques canadiennes nous apportent la même preuve. Depuis trente ans, la classe agricole qui a représenté 28.1% (1921), 22.5% (1931) et 20% (1951) de la population canadienne n'a touché qu'environ 10% du revenu national. Dans notre province, la moyenne des cultivateurs, d'après M. Charles Gagné, ne retirait pas plus de l'exploitation de leur ferme, en 1924, qu'une somme de \$375 à \$400 en argent. (2) M. Aimé Gagnon, professeur d'économie rurale à l'Institut agricole d'Oka, écrivit: "qu'en 1938 il a manqué \$60,000,000 aux revenus de nos agriculteurs pour assurer une pitance de \$1.00 par jour à chaque personne occupée à l'agriculture!" (3) Une étude approfondie de M. François-Albert Angers dans "L'Actualité économique" d'avril 1945 porte les mêmes conclusions. Il a établi à \$380. par année le revenu net maximum du cultivateur du Québec pour la période 1930-1941. M. Angers ajoutait que durant cette période au moins 35% de nos fermes ont produit un déficit comptable. (4)

D'ailleurs, peu de cultivateurs boucleraient leur bilan avec un profit net s'ils tenaient une comptabilité analytique comme les entreprises industrielles et commerciales. Il faudrait entrer, comme dépenses, l'intérêt sur le capital investi, la dépréciation des bâtisses, des machines et de l'outillage, le salaire du cultivateur et des membres de sa famille, la valeur de l'alimentation, du loyer, du chauffage fournis par la ferme. Des cultivateurs qui ferment leurs livres avec une perte peuvent accroître leurs comptes d'épargne parce que la plupart de leurs dépenses comptables ne représentent pas de l'argent déboursé.

Le revenu de la ferme varie considérablement d'une année à l'autre; celui des cultivateurs canadiens est tombé de \$1,300 par ferme en 1926 à \$500 en 1932. Il est remonté à \$2,400 en 1946 et à \$2,600 en 1950. Les revenus supérieurs des dernières années s'expliquent en partie par l'inflation.

En 1934, le gouvernement fédéral a dû passer une "Loi d'arrange-

- (1) Esdras Minville, "L'Actualité économique", Déc.-Jan. 1945.
Frs. Albert Angers: "Etude sur notre milieu" l'Agriculture.
- (2) "Le problème agricole en 1924".
- (3) "L'Agriculture", Editions Fides.
- (4) "L'Actualité économique", avril 1945, p. 54.

ment entre les cultivateurs et leurs créanciers", pour empêcher la vente forcée d'une grande partie des fermes canadiennes. Pour éviter toute contestation constitutionnelle, le gouvernement adopta cette législation comme amendement à la Loi de Faillite qui relève du gouvernement fédéral.

D'après une publication fédérale, le revenu moyen des fermes québécoises, de 1926 à 1948, a varié entre 75% à 87% de la moyenne des fermes canadiennes. (1) En 1951, avec 21% des fermes du pays, notre province compte 31.8% des fermes de subsistance canadienne, ce qui représente 44% des fermes québécoises. Ces fermes retirent un revenu moyen de \$328 en argent de la vente de leurs produits. (2) C'est dire que ces cultivateurs sont obligés d'aller chercher en dehors des revenus supplémentaires.

L'agriculture liée à l'économie générale

L'agriculture d'échange dépend de plus en plus des conditions économiques au pays et à l'étranger. Quand les industries fonctionnent à plein rendement, que tous les ouvriers travaillent et reçoivent de bons salaires, les produits de la ferme se vendent bien. D'autre part, les citoyens ont besoin de l'agriculture pour obtenir leur alimentation, acheter des produits industriels et fournir un grand nombre de matières premières qui alimentent l'industrie.

Depuis la première guerre, les revenus agricoles ont suivi les fluctuations de l'activité économique. Les prix des produits de la ferme ont baissé avant ceux des produits industriels, et ils ont remonté plus lentement. La valeur brute des produits agricoles de la province a touché un sommet de \$152,396,000 en 1928 pour diminuer jusqu'à \$75,583,000 en 1933. Par la suite, l'ascension des prix s'est continuée graduellement pendant la guerre pour atteindre un nouveau sommet de \$534,229,000 en 1951. En 1952, ils s'établissaient à \$472,292,000. Il va sans dire qu'une forte proportion de cette hausse de revenus provient de l'augmentation des prix. La valeur brute traduite en nombre-indice sur la base de 1935-39 (100) monte de 82.9% en 1935 à 402.1% en 1952, mais le nombre-indice de la production physique s'établit à 120.7 en 1952 comparé à 133.4 en 1950 et à 137.8 en 1951.

(1) Frank Shefrin: "Farm income: Cash & Net, 1926 to 1948." Dept. of Agriculture, Ottawa.

(2) Lemelin: "Essai sur le Québec contemporain", p. 63.

Le véritable salaire du cultivateur c'est le revenu net de sa ferme après avoir payé ses frais d'exploitation: achat et réparation de machinerie et d'outillage, achat d'engrais chimique et alimentaire, insecticides et fongicides, etc. Ces frais d'exploitation ont monté d'une façon inquiétante depuis vingt-cinq ans. (Tableau VII)

Ils ont passé de \$25,312,000 en 1926 à \$158,387,000 en 1951. Entre les deux derniers recensements, la valeur de la machinerie agricole sur les fermes du Québec est montée de \$85,203,400 à \$211,937,327. En industrialisant leurs fermes, les cultivateurs ont assumé des dépenses qu'ils doivent solder avec les revenus de leur entreprise et qui s'accroissent plus rapidement que les revenus bruts. En 1951, ces derniers sont trois fois supérieurs à ceux de 1926, tandis que les frais d'exploitation se sont multipliés par plus de six. L'accroissement de ces dépenses rend l'agriculture encore plus vulnérable et dépendante des marchés. Les fermes fortement outillées doivent vendre plus de produits pour boucler leur budget.

Les marchés agricoles

En se commercialisant, l'agriculture s'est donné un maître implacable: le marché. Dès que la ferme produit pour vendre, le problème des marchés devient primordial pour le cultivateur comme pour l'industrie.

Les marchés extérieurs

Autrefois les produits agricoles devaient être consommés dans un rayon limité. Grâce à l'automobile, au camion, aux lignes de chemin de fer et de navigation qui encerclent le globe, le marché pour les produits agricoles peut s'étendre sur le monde entier. Ce marché est pratiquement illimité puisque la moitié du genre humain est sous-alimentée. Mais les pays pauvres n'ont pas les devises nécessaires pour acheter nos produits; les pays industrialisés essaient de produire la plupart de leurs denrées alimentaires et veulent payer le moins cher possible les produits qu'ils achètent. Comme notre pays jouit d'un niveau de vie élevé, nos prix de revient sont encore plus hauts que ceux de nos compétiteurs. Notre pays aurait pourtant besoin d'un large marché extérieur: si nous pouvions exporter nos surplus de production, notre problème agricole serait facile à régler.

Les exportations canadiennes de produits végétaux et animaux se traduisent par un chiffre imposant: \$1,242,243,209 en 1951. Cette somme comprend \$710,192,000 pour le blé, les autres céréales et la farine. La même année, nous avons exporté des produits végétaux et animaux pour \$26 millions au Royaume-Uni, \$528 millions aux Etats-Unis et \$451 millions dans les autres pays. D'autre part nous avons importé pour \$668,204,092 d'autres produits agricoles. Il nous semble que le Canada devrait s'efforcer d'étendre ses exportations de produits agricoles aux autres pays que le Royaume-Uni. Les Etats-Unis qui accroissent leur population d'un million et demi par année deviennent des clients importants pour certains de nos produits. La Province de Québec, par ses représentants fédéraux et par son gouvernement, devrait surveiller davantage ses intérêts dans l'exportation.

L'accès des marchés extérieurs est de plus en plus difficile et incertain. Les provinces des Prairies ont organisé leur quasi-monoculture de blé pour l'exportation; depuis la fin de la première guerre la surproduction du blé est devenue le cauchemar du gouvernement fédéral. La politique d'aide aux producteurs a coûté plusieurs centaines de millions et chaque nouvelle récolte aggrave la situation. En s'adonnant à la culture mixte sur leurs terres fertiles, les provinces de l'Ouest pourraient nous noyer de leur lait, nous enliser dans leur beurre, nous enterrer avec leur grain. Comment les cultivateurs du Québec pourraient-ils rivaliser avec cette production massive? Devront-ils abandonner l'industrie laitière et la production porcine qui ont constitué jusqu'ici l'épine dorsale de notre économie agricole?

En prévision de cette nouvelle orientation de l'agriculture des Prairies, notre province doit diversifier de plus en plus sa production agricole pour satisfaire à tous les besoins du marché domestique, qui reste encore notre plus sûr débouché.

Le marché domestique

Le marché intérieur peut offrir un débouché suffisant à la production agricole si le pays se développe d'une façon extraordinaire comme les Etats-Unis durant le XIXe siècle et au début du XXe siècle. Depuis l'arrêt de l'immigration massive et le peuplement de tout le territoire, l'agriculture américaine est aux prises avec des problèmes de surplus.

Le Canada, malgré l'expansion rapide de son économie, doit faire face à une surproduction chronique de produits agricoles. Tout en essayant d'obtenir des marchés extérieurs avantageux, il doit d'abord satisfaire aux besoins du marché national.

La population canadienne s'est accrue de 5 1/4 millions depuis 1921 et de plus de 2 1/2 millions entre 1941 et 1951; on évalue son rythme d'accroissement à 2 1/2% par année. Celle de notre province a augmenté de 724,000, soit 217%, entre les deux derniers recensements. Les statistiques révèlent que les consommateurs canadiens ont acheté pour \$1,962,400,000 de produits alimentaires en 1948, comparativement à \$880,000 en 1935-39. Tout en tenant compte de l'inflation, ces chiffres révèlent que notre marché domestique offre des perspectives encourageantes.

Comme la vente de ses produits constitue le salaire du cultivateur, l'organisation des marchés est le problème primordial de l'agriculture. On a trop exclusivement orienté l'enseignement, la vulgarisation et la propagande en fonction de la production sans assez tenir compte du marché qui doit diriger la production; c'est le consommateur qui paie et il tient à être servi comme il le désire.

Nos centres industriels constituent d'importants marchés pour nos produits agricoles, mais ils sont moins bien répartis géographiquement que dans l'Ontario. Les grandes entreprises se sont concentrées à certains points stratégiques. Plusieurs régions n'ont pas encore été touchées par le développement industriel.

Les fermes les plus rapprochées des centres industriels sont mieux situées pour bénéficier des marchés. Des enquêtes ont prouvé que les cultivateurs ayant des débouchés rémunérateurs à leur portée pratiquent une agriculture plus scientifique, et sont les premiers à utiliser les ressources que la technique et la science mettent à leur disposition pour diminuer le coût de revient et accroître la qualité de leurs produits. Des revenus plus considérables leur permettent de se donner plus de confort et de pourvoir plus facilement à l'instruction et à l'établissement de leurs enfants.

Le marché de Montréal

La région métropolitaine compte le tiers de la population de notre

province. Sa population a décuplé depuis 1871, tandis que celle du reste de la province ne s'est multipliée que par deux et demi. Ce grand marché fait la prospérité des agriculteurs de la périphérie montréalaise. Mais les producteurs du Québec ne sont pas les seuls à en profiter. Pour des raisons géographiques, l'Ontario a devancé le Québec au point de vue industriel; pour les mêmes raisons, il accapare une partie du marché de Montréal. Un tableau publié par M. François-Albert Angers (1) prouve que 40% des fermes ontariennes "sont aussi bien placées, par rapport à Montréal, qu'au moins 50% des fermes du Québec".

Distance de Montréal
à vol d'oiseau

	Québec		Ontario	
1 à 50 milles	31,162	20%		
50 à 100	31,100	20%	11,562	7%
100 à 200	41,152	27%	24,945	15%
200 à 300	34,051	22%	33,091	18%
300 à 400	<u>16,358</u>	<u>11%</u>	<u>108,590</u>	<u>60%</u>
	154,183(2)	100%	179,188(2)	100%

Par ailleurs, M. Louis de Gonzague Fortin fait remarquer que le climat avantage aussi les cultivateurs ontariens qui peuvent expédier des primeurs sur le marché de Montréal avant celles de la province; "les produits de la plaine montréalaise viennent ensuite pour saturer le grand marché provincial mais aussi les campagnes. Enfin, des taux de transport préférentiels accordés lors de la Confédération avantagent les producteurs de certaines provinces au détriment des producteurs de nos régions excentriques." (3)

(1) "Agriculture", Collection Notre Milieu.

(2) Nombre de fermes en 1941.

(3) Mémoire, p. 6, Ls de G. Fortin.

Comme il n'y a pas de barrière entre les deux provinces, il est impossible d'empêcher les cultivateurs ontariens d'écouler leurs produits sur le marché de Montréal. Les régions les plus fertiles et les mieux organisées de l'Ontario sont plus rapprochées de ce marché que nos régions excentriques. Nos producteurs ne possèdent un avantage sur la province voisine que dans un rayon de cinquante milles.

Grâce aux règlements de la ville, le lait en nature consommé à Montréal vient presque exclusivement de notre province. En s'organisant pour vendre collectivement, en faisant une publicité intense pour les produits de Québec, les cultivateurs de la région métropolitaine pourraient fournir une bonne partie des quelque vingt mille wagons complets de légumes, de fruits et de petits fruits et de conserves qui viennent chaque année de l'extérieur, sur le marché de Montréal.

Etudes sur les marchés

Pour orienter notre production dans toute la province, des études s'imposent sur nos marchés.

Dans "Agriculture" du printemps 1953, M. Charles Gagné étudie l'influence du marché sur le caractère ou la nature des spéculations agricoles et sur le degré d'intensité de la production des fermes. Il compare deux régions: la première qu'il appelle le "sud-est du Québec" comprend les comtés de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata-sud, Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure; la deuxième qu'il appelle le "sud-est central du Québec" comprend les comtés de Dorchester, Lévis, Beauce, Mégantic, Frontenac, Arthabaska, Wolfe, Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Brome et Missisquoi.

Ces deux régions se ressemblent quant au sol, au relief et à la végétation naturelle, exception faite des hauteurs gaspésiennes. Le climat favorise légèrement le second groupe de comtés. (Tableau VIII)

Les 20,609 cultivateurs du sud-est central ont à leur portée 251, 803 consommateurs urbains, tandis que les 28,920 cultivateurs du sud-est ne peuvent compter que sur une clientèle urbaine de 71,511 personnes.

Le marché intérieur et la plus grande proximité des marchés de

Montréal et de Québec ont stimulé la spécialisation et l'intensité de la production agricole dans le sud-est central: 62.2% des cultivateurs de cette région vendent pour au delà de \$1,200 de produits en 1951, tandis que 26.1% des cultivateurs du sud-est, dépassent ce chiffre de vente. Dans cette dernière région, on compte beaucoup plus de fermes de subsistance que dans la première.

"En 1951, la valeur totale du cheptel vif, des volailles et des abeilles dans le sud-est dépassait \$47,200,000 mais dans le sud-est central, elle atteignait les \$97,150,000. La même année les produits mis sur le marché par les 133 établissements laitiers du sud-est rapportaient \$10,327,059 et ceux des 120 établissements similaires du sud-est central \$42,085,404. Le nombre de vaches laitières ou génisses de deux ans ou plus était de 125,149 dans le sud-est et de 265,985 dans le sud-est central. Le nombre des animaux de boucherie était beaucoup plus élevé dans la deuxième région que dans la première.

Dans le sud-est, rares sont les troupeaux de 25 vaches, exceptionnelles sont les fermes qui font le plus fort de leurs profits avec un seul produit

L'éloignement des marchés incite moins les cultivateurs à spécialiser et intensifier leur production. Les producteurs de pommes de terre du Bas Saint-Laurent sont à peu près les seuls qui cultivent une spécialité, mais ils sont désavantagés sur les marchés de Québec et Montréal par les tarifs de transport privilégiés accordés aux Maritimes. (1)

Pour stimuler les progrès agricoles du sud-est, M. Gagné recommande la coopération, la centralisation des fabriques laitières, l'amélioration de la fertilité du sol, des prairies et des pâturages pour intensifier la production du lait, de la viande de porc, de veau, et de mouton; le développement de l'aviculture et de quelques cultures marchandes; l'aménagement de zones forestières pour créer des revenus supplémentaires.

M. Gagné s'excuse d'avoir préparé son travail avec les quelques chiffres officiels qu'il avait à sa disposition et il déplore la pénurie d'études sur nos marchés.

(1) Voir appendice sur les taux de transport ferroviaire. (Tableau IX)

Le Service provincial de l'Economie rurale a publié quelques rapports sur les "disponibilités, modes de vente et lieux d'écoulement des produits agricoles". Le dernier paru concerne la région du Saguenay dont les 8,000 fermes couvrent 1,200,000 acres mais à peine 400,000 en culture.

Le Saguenay doit à son essor industriel d'avoir quadruplé sa population depuis cinquante ans. Il compte plus de 200,000 habitations dans onze cités et villes et 107 municipalités. La production des fermes du Saguenay est écoulée en grande partie sur place. Elle est déficitaire pour un grand nombre de produits: grains de semence, fruits et légumes, miel, etc. Certains produits sont expédiés pendant la saison de production et sont importés durant l'hiver. Le rapport du Service d'Economie rurale fait le recensement de la production et de la quantité des produits consommés sur place et vendus à l'extérieur. Il serait encore plus utile pour orienter la production de connaître la quantité des produits agricoles importés dans la région. Le Service de l'Economie rurale n'a pas le personnel suffisant pour recueillir ces données.

Le simple examen des statistiques prouve que la Province de Québec importe beaucoup trop de produits agricoles que ses fermes pourraient produire. En 1952, notre production de fruits et légumes n'atteint pas le tiers de celle de l'Ontario.

Valeur de la production de	Québec	Ontario
Légumes	\$5,008,226	\$12,150,343
Fruits	2,457,388	11,951,220
Petits fruits	1,233,382	5,702,529
Serres, champignonnières, caveaux à rhubarbe	1,135,841	5,779,128
Pépinières	250,548	2,434,067

La production québécoise de légumes, de fruits et de petits fruits se totalise à \$10,285,385, tandis que celle de l'Ontario s'élève à \$36,119,287. Nos importations dépassent annuellement les 25 millions. Les pommes de terre ne sont pas comprises dans les chiffres précédents. En 1952, la Province de Québec en importait 5,281 wagons dont 4,347 des autres provinces et 934 des Etats-Unis. En 1950, notre province produisait pour \$2,732,000 de tabac sur 9,163 acres alors que l'Ontario en produisait pour \$48,505,000 sur une superficie de 92,556 acres. En 1951, le Québec pro-

duisait 5,044,000 livres de miel et l'Ontario 20,500,000 livres.

Il est vrai que nos produits arrivent sur le marché après ceux des Etats-Unis et des autres provinces. Mais le décalage du climat n'explique pas seul notre infériorité. Le Ministère de l'Agriculture de l'Ontario consacre un budget important à l'enseignement et aux recherches en horticulture, à sa station horticole expérimentale de Vineland, au collège agricole de Guelph et à l'Ecole d'Agriculture de Kamptville.

Il est urgent d'organiser dans notre province un enseignement horticole, des centres d'apprentissage pour former des horticulteurs, des stations de recherche pour découvrir des variétés plus hâtives, plus résistantes au froid, ayant les qualités recherchées par les consommateurs. L'introduction de nouvelles cultures, grâce à des travaux de recherches, pourrait diversifier davantage notre production.

La vente de nos fruits et légumes n'est pas organisée, dans l'ensemble, pour conquérir nos propres marchés. Les grandes entreprises capitalistes qui contrôlent les magasins en série dans plusieurs provinces, préfèrent acheter les fruits et légumes des producteurs qui peuvent offrir des quantités considérables de produits uniformes, préparés, classifiés et emballés selon les exigences du marché. Un réseau de coopératives de consommation relié à des coopératives maraîchères et fruitières servirait mieux les intérêts de nos producteurs et de nos consommateurs.

Nous concluons donc à la nécessité de repenser notre politique agricole en fonction des marchés. Avec la Corporation des Agronomes, nous croyons que l'institution d'un Office des Marchés s'impose pour orienter la production en vue de la vente, pour donner des directives aux agronomes et aux cultivateurs, pour travailler en collaboration avec les associations de producteurs.

LES TROIS CONDITIONS DE SUCCES DE

L'AGRICULTURE MODERNE

Sur les marchés nationaux ou extérieurs, nos cultivateurs doivent concurrencer les producteurs des autres provinces ou des pays étrangers. Pour lutter à armes égales contre ces compétiteurs, notre agriculture a besoin de science, de capital et d'organisation.

I - La science agricole

De plus en plus le cultivateur est un chef d'entreprise. Il est en même temps le propriétaire, le directeur, le technicien, l'acheteur et le vendeur, le financier de son exploitation. Avec sa famille, il fournit le travail. La conduite d'une ferme exige autant de qualités et d'aptitudes que l'exercice de n'importe quelle fonction dans le commerce et l'industrie.

Pour réussir, le cultivateur doit posséder un savoir-faire manuel et une intuition qui ne s'apprennent pas dans les livres, mais il doit acquérir beaucoup plus de connaissances que son aïeul. La ferme familiale qui produit pour le marché ne peut pas se passer de la science; elle doit s'adapter aux transformations que l'économie moderne lui impose et utiliser toutes les découvertes de la mécanique, de la chimie et de la biologie.

Depuis 1913, les agronomes ont vulgarisé les meilleures méthodes de culture et d'élevage, organisé des concours de fermes et des fermes de démonstration, préconisé une organisation plus rationnelle des fermes selon les conditions de chaque milieu. Les écoles d'agriculture ont formé des élèves qui exercent une influence dans leur région. L'association professionnelle fait l'éducation de ses membres par son journal, ses cours à domicile, ses congrès et ses journées d'études. Les coopératives exigent des produits classifiés et de meilleure qualité.

Environ la moitié des cultivateurs a bénéficié de cet enseignement. Mais ces 50% vendent 90% des produits offerts sur les marchés. En accroissant la quantité et la qualité de leurs produits, en abaissant leurs coûts de revient, ils contribuent à faire baisser les prix de vente au détriment de l'autre moitié. Les cultivateurs formaient autrefois une classe sociale homogène. Le fossé tend à s'élargir sans cesse entre ceux qui produisent pour le marché et ceux qui s'attardent à l'agriculture vivrière. Les producteurs marginaux ne peuvent tenir sur leurs fermes qu'en trouvant des sources de revenus complémentaires, dans la forêt ou ailleurs.

Sur un grand nombre de fermes, la répartition des cultures est mal équilibrée: trop d'avoine, pas assez d'orge et de grains mélangés; trop de foin de mil, pas assez de trèfle, de luzerne, de fourrage vert et de cultures sarclées; trop de pacages naturels, pas assez de pâturages fertilisés. Trop de cultivateurs ne pratiquent aucun système de rotation, ne restituent pas au sol la chaux et les éléments de fertilité enlevés par les récoltes,

emploient de mauvaises semences, n'égouttent pas leurs terres, laissent dévaster leurs cultures par les insectes et les mauvaises herbes. Les rendements médiocres de la moitié de nos cultures se traduisent par une industrie animale déficitaire. Sur la majorité des fermes, la production laitière ne dépasse pas 4,000 livres par vache.

Des moyens purement matériels ne corrigeront pas cette situation. Le crédit agricole, l'électrification rurale, la mécanisation ne donnent leur plein rendement que s'ils sont associés à des méthodes d'exploitation rationnelles. Pour être productif, le capital emprunté doit améliorer la production; la machine la plus perfectionnée n'accroît pas le rendement du sol et la trayeuse mécanique n'augmente pas la production laitière.

C'est pour venir en aide aux pêcheurs les plus routiniers et les plus pauvres que les professeurs d'Antigonish organisèrent des équipes d'étude pour discuter avec les intéressés leurs problèmes les plus urgents: les prix du poisson, les magasins coopératifs qui achètent et vendent sans profit. Une semblable organisation dirigée par nos écoles d'agriculture, avec la collaboration des agronomes, pourrait s'intéresser aux cultivateurs qui sont restés réfractaires à toute autre forme d'enseignement. Les réunions où les cultivateurs discutent avec un agronome les problèmes qui se posent sur leurs fermes constituent la méthode la plus efficace d'éducation agricole.

Pour atteindre le plus grand nombre de cultivateurs, il faut utiliser tous les moyens modernes de publicité et de propagande: journaux, revues, radio, cinéma, télévision. Il va sans dire que l'Etat doit défrayer la plus grande partie de cette vulgarisation des connaissances agricoles.

La formation de la jeunesse agricole

C'est surtout par la formation des jeunes cultivateurs que nous pourrions rénover notre agriculture. Après l'école primaire, qui doit inspirer l'amour du sol, la jeunesse rurale devrait être embrigadée dans un réseau d'enseignement post-scolaire s'adaptant à toutes les conditions.

L'enseignement agricole moyen

Nos dix-huit écoles moyennes et régionales d'agriculture ont pour but de préparer des cultivateurs praticiens qui seront, dans leurs milieux,

les entraîneurs de leurs confrères privés de formation agronomique. Elles sont, au témoignage de l'U.C.C. "l'une des belles initiatives de l'Etat en matière d'enseignement agricole." (1)

La formation d'agriculteurs plus compétents est devenue l'une des conditions essentielles de la survivance de notre type familial d'agriculture et de son constant progrès. L'U.C.C. souhaite que chaque diocèse soit doté d'une telle institution. "Il nous paraît plus sage de maintenir la politique actuelle qui semble plutôt favoriser un plus grand nombre d'écoles moyennes relativement petites qu'un nombre plus restreint de grosses institutions."

La Corporation des Agronomes louange les méthodes pédagogiques et la formule régionale de notre enseignement moyen. Elle déplore que les 1,000 garçons qui fréquentent ces écoles ne représentent que 1 % des jeunes agriculteurs de 16 à 25 ans et qu'une trop grande proportion de ces élèves n'aient pas la préparation suffisante pour bénéficier pleinement de l'enseignement qu'ils reçoivent, la plupart n'ayant fait que la 7^e année du cours primaire. Durant l'été, ces écoles offrent des cours ménagers agricoles aux jeunes filles de cultivateurs. Dans les régions où la forêt est complémentaire de l'agriculture, il faudrait ajouter au programme de ces écoles des cours d'initiation aux techniques forestières.

La Corporation suggère d'améliorer l'équipement des écoles moyennes, d'augmenter le nombre des professeurs et de leur offrir un salaire suffisant pour les intéresser à l'enseignement.

Cours de perfectionnement

Pour les jeunes cultivateurs qui ne peuvent fréquenter l'école moyenne, l'U.C.C. préconise l'organisation de cours de perfectionnement comme ceux que le Ministère de l'Agriculture, avec la collaboration de l'Aide à la jeunesse, avait institués en 1937, 1938, 1939, et qui avaient été suivis par 12,000 élèves dans plus de 400 paroisses. Cet enseignement post-scolaire, qui avait donné d'excellents résultats, devrait être rétabli "d'une façon suivie et systématique au sein de cadres permanents assez nettement définis." (# 115-116)

(1) Mémoire de l'U.C.C., p. 113.

Pour déterminer un mouvement général de restauration agricole et rurale, il faudrait, dans chaque paroisse de la campagne une école où tout les jeunes ruraux pourraient acquérir les connaissances nécessaires à leur profession et s'initier aux fonctions rurales. Les écoles du rang, avec des institutrices mieux rémunérées, se chargeraient des six ou sept premières années du cours primaire. A partir de la 7^e ou 8^e année, les garçons fréquenteraient une école centrale dirigée par un instituteur muni d'un diplôme en agriculture. Ce professeur devrait être un normalien ayant suivi un cours moyen ou un cours d'été en économie et en sociologie rurales. Il devrait, tout en étant bien payé, tirer de son jardin et de son poulailler un revenu supplémentaire.

Quel serait le programme de cette école? Aux matières de formation générale de l'école primaire seraient ajoutés des cours de sciences naturelles, de comptabilité, d'économie rurale. L'éducation sociale par l'enseignement pratique de la coopération, du syndicalisme, de l'action paroissiale et de la sociologie rurale s'appliquerait aux besoins de la région. Selon les milieux, des cours spéciaux porteraient sur l'agriculture, la forêt, la pêche, les métiers ruraux.

Les parents organiseraient le transport des élèves à tour de rôle; les enfants seraient à la maison matin et soir pour le train. L'école ne sortirait pas les garçons de leur milieu; elle ne désorganiserait ni la vie de la famille, ni la marche de la ferme puisqu'elle ne fonctionnerait que durant la morte saison, depuis les travaux de l'automne jusqu'aux semences du printemps.

Cette école comblerait une lacune entre le cours primaire et l'enseignement moyen; elle deviendrait le moteur des activités agricoles de la paroisse: station de la bibliothèque circulante, cours pour les adultes, âme des équipes d'étude qui complètent si admirablement la formation professionnelle de la jeunesse rurale.

Des écoles semblables ont fait du Danemark le pays agricole le plus prospère du monde. Elles peuvent obtenir le même résultat chez nous.

Les cours à domicile apportent la science agricole au foyer même du cultivateur. Il leur manque le contact personnel entre professeurs et élèves. Cette lacune est comblée quand les leçons sont discutées dans des équipes d'étude de huit ou dix membres qui se réunissent une ou deux fois par semaine pour étudier en commun.

Le centre de formation rurale de l'U.C.C.

Cette institution s'applique à former des chefs pour les différentes associations agricoles: syndicats coopératifs, caisses populaires, etc. Elle ne fait donc pas double emploi avec les écoles d'agriculture qui enseignent surtout la technique. Elle a besoin d'un budget d'environ \$25,000 annuellement. Elle peut recueillir \$10,000 de la profession organisée. Elle demande au Ministère provincial de l'Agriculture de lui accorder un budget annuel statutaire de \$15,000; le centre a déjà versé deux octrois de \$8,000 (#117-122)

Les jeunes ruraux d'aujourd'hui doivent être mieux préparés que leurs devanciers. Nous croyons que l'enseignement agricole d'après de multiples formules atteindra le plus grand nombre de jeunes cultivateurs.

L'enseignement supérieur et la recherche

L'enseignement supérieur, subventionné par l'Etat, doit entreprendre les recherches scientifiques indispensables pour résoudre nos problèmes agricoles. C'est à cette condition qu'il inspirera confiance aux étudiants et aux cultivateurs, qu'il sera l'âme et le cerveau de l'enseignement agricole à tous ses degrés.

Dans tous les pays, des savants se livrent exclusivement à des travaux scientifiques sur les plantes, les sols et les animaux. Ces recherches ont transformé les méthodes de culture; elles ont mis à point des engrais chimiques, des fongicides et des insecticides de plus en plus efficaces; elles ont créé des variétés de plantes à grands rendements mieux adaptées aux différents climats, plus résistantes aux maladies et aux insectes ou possédant des qualités recherchées par les consommateurs. La production animale a connu des progrès aussi marquants grâce à des méthodes plus scientifiques de sélection, d'élevage, de nutrition, de prévention des maladies. La mécanique a mis au service des cultivateurs un outillage de plus en plus perfectionné. (1)

Sur la nécessité des recherches, tous les mémoires s'accordent: "La recherche est indispensable au perfectionnement de l'enseignement

(1) Société d'Etudes rurales, p. 7.

agronomique, à la formation de savants agronomes et au progrès de l'agriculture québécoise dont ils faut augmenter la rentabilité." (1)

"Nous désirons signaler le fait que l'agriculture québécoise n'échappe pas aux exigences de toutes les formes d'activité économique et qu'elle progressera en tant qu'elle pourra s'appuyer sur des connaissances scientifiques vraiment à la page et largement diffusées. La source de ses connaissances est un enseignement supérieur ad hoc. Aussi approuvons-nous fermement tout effort fait en vue d'améliorer le niveau de notre enseignement supérieur de l'agriculture." (2)

"Aujourd'hui les facilités de transport ont transformé l'agriculture si bien que l'agriculteur, s'il veut vivre, doit faire face à la concurrence sur les marchés, c'est-à-dire produire et vendre de meilleurs produits et à un prix que lui impose cette concurrence. Pour réaliser ce résultat, il faut appliquer de meilleures méthodes de culture, savoir mieux préparer ses produits, faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner sans l'épuiser, arriver à tout cela sans qu'il en coûte un prix trop élevé. De là découle la nécessité de la recherche en science agricole. Les progrès agricoles, à l'instar des progrès industriels, demeurent fonction de la formation des hommes. Il est inutile de démontrer que les universités, les laboratoires universitaires ou industriels fournissent aux hommes les moyens d'arriver à une haute culture humaine et scientifique". (3)

"Dans l'état actuel de l'agriculture industrialisée, mécanisée, spécialisée des autres pays, sommes-nous en état de résister? Le temps est venu, semble-t-il, de prendre conscience des seuls moyens qu'il faut employer contre la science des autres qui envahit notre propre domaine agricole et c'est la parité des moyens: une science égale." (4)

Une science agricole autonome

"S'il est un domaine où la décentralisation s'impose, c'est dans

(1) Corporation des Agronomes, p. 65

(2) Mémoire de l'U.C.C., p. 111

(3) Mémoire de l'Ecole supérieure d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, p. 18

(4) Mémoire de M. Ls. de G. Fortin, p. 25.

l'enseignement et la recherche agricole qui doivent se poursuivre dans chaque région en fonction de son sol, de son climat, de ses productions, de ses conditions économiques, sociales et même ethniques."(1)

Après avoir signalé l'importance des recherches poursuivies aux Etats-Unis, dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest, l'Ecole supérieure d'Agriculture de St-Anne-de-La-Pocatière se demande: "dans le Québec, serions-nous incapables d'un tel effort scientifique agricole? Serions-nous imperméables aux connaissances scientifiques des degrés supérieurs? Qu'est-ce qui nous empêche, dans les limites de Québec, d'avoir une science agricole bien à nous?" Le mémoire déplore que les écoles supérieures d'agriculture n'aient pas le personnel, les laboratoires et un budget suffisants pour entreprendre des recherches dans les différentes branches de l'agriculture. "Nos élèves, pour compléter leurs études, doivent aller à l'étranger, étudier dans une langue étrangère, dans des régions éloignées où les problèmes agricoles diffèrent de ceux de chez nous."

" L'agriculture est une des rares disciplines universitaires où un Canadien français ne peut pas faire ses études sans s'expatrier mentalement ou physiquement."(2)

Ce qui constitue essentiellement l'enseignement supérieur, c'est la recherche scientifique et la formation de compétences.

Nos facultés universitaires d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière et d'Oka ne sont pas outillées pour conduire leurs élèves jusqu'à la maîtrise et au doctorat, ni pour étudier tous les problèmes que multiplie l'évolution de l'agriculture.

"Faire des recherches est une nécessité organique pour les universités, c'est un entraînement indispensable pour les professeurs et les élèves, c'est une condition nécessaire de progrès scientifique. Une faculté universitaire agricole doit être le cerveau de l'agriculture. Pour mériter le nom d'école de haut savoir, elle doit être le foyer des idées et de la science, le centre des recherches scientifiques." (3)

(1) Mémoire de la Société d'Etudes rurales, p. 8.

(2) Mémoire de l'Ecole supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, p. 25

(3) Mémoire de la société d'Etudes rurales, p. 34.

La Corporation des Agronomes estime que "la recherche agricole devrait être effectuée en bonne partie dans les institutions supérieures d'agriculture, en d'autres termes à l'université ou en collaboration avec celle-ci." (p. 60)

"L'expansion normale des écoles supérieures d'agriculture de langue française implique qu'elles doivent être en mesure d'attribuer des diplômes de maître et de docteur en science agricole."

"Pourquoi n'aurions-nous pas cette organisation universitaire avancée qui permettrait à nos diplômés des écoles supérieures d'agriculture de parfaire leurs études de postgradués (maîtrise et doctorat) dans la Province de Québec, en leur langue et en travaillant à résoudre les problèmes spécifiques du Québec? "

"Les facultés d'agriculture d'expression française sont à ce point de vue en grand retard sur beaucoup d'autres facultés où il est possible aux étudiants de se perfectionner sur place sans être soumis à l'obligation de parfaire leurs études soit dans une institution de langue étrangère, soit dans des universités étrangères. Cette phase de l'enseignement supérieur exigerait que nos institutions soient mises en mesure de s'engager dans des travaux de recherche dont plusieurs seraient de nécessité immédiate en agriculture pratique." (1)

De son côté, l'U.C.C. recommande "que les recherches soient greffées à une forme d'enseignement supérieur puisqu'elles constituent en elles-mêmes un excellent appui pour l'enseignement qui doit être conforme aux résultats de la recherche et un magnifique moyen de formation des professeurs et des élèves." (2)

Comme l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, M. Louis de Gonzague Fortin attribue à l'enseignement supérieur et à la recherche la supériorité de l'agriculture ontarienne sur la nôtre. Le tableau suivant est significatif. (3)

(1) Mémoire de la Corporation des Agronomes, p. 61.

(2) Mémoire de l'U.C.C. #110.

(3) Mémoire de M. Ls. de G. Fortin, p. 21

	Population totale en 1951	Population agricole	Revenu agricole
Ontario	4,697,642	648,043	\$931,000,000
Québec	4,055,681	766,910	540,000,000

Avec une population agricole moindre de 118,867 personnes, la province voisine a donné un revenu brut agricole qui dépasse le nôtre de \$391,000,000. La production ontarienne qui dépasse la nôtre d'environ 60% n'est plus en relation directe avec le nombre des exploitants agricoles ni avec les seules facilités du climat, ou encore les étendues en culture. "Son progrès doit être rattaché directement au travail constant et subventionné par l'Ontario Agricultural College." (1) Cette seule institution universitaire ontarienne reçoit un subside annuel de trois millions pour ses services d'enseignement supérieur, de recherche et d'extension, tandis que le budget accordé par l'Etat à nos trois écoles supérieures d'agriculture n'a jamais atteint \$275,000 annuellement.

L'industrialisation de notre province, la diminution rapide de notre population rurale rendent impérieuse la nécessité de relever le niveau de notre enseignement agronomique.

La forêt tient une place tellement importante dans notre économie qu'il est indispensable de nouer des relations entre les deux facultés universitaires de l'agriculture et du génie forestier. Ne serait-il pas possible d'organiser des cours d'agronomie à l'école de génie forestier et vice-versa? Un système d'échange de professeurs entre les deux facultés n'aurait-il pas l'heureux effet de réaliser une plus étroite collaboration entre les agronomes et les ingénieurs forestiers. Ces deux professions doivent travailler de concert à la restauration de notre vie rurale.

"La Corporation des Agronomes recommande fortement qu'un comité, composé de représentants autorisés et compétents des institutions d'enseignement agronomique, des universités, du Ministère de l'Agricul-

(1) Mémoire de l'Ecole supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, p. 19.

ture et de la Corporation des Agronomes de la Province de Québec, soit constitué par une loi spécifique de la Législature et muni de tous les pouvoirs dévolus ordinairement aux commissions royales pour enquêter sur les questions se rapportant à l'enseignement agronomique et formuler des recommandations précises sur le sujet à l'adresse des parties intéressées".(1)

II - Le capital en agriculture

La ferme commercialisée, industrialisée requiert des capitaux qu'aucun organisme financier ne peut lui fournir. Les banques possèdent des succursales rurales pour recueillir les épargnes de la campagne et les prêter aux industries urbaines. Les particuliers préfèrent les valeurs industrielles facilement négociables. Seul l'Etat peut mettre à la disposition des cultivateurs un système de crédit approprié pour l'achat des fermes, l'établissement des fils de cultivateurs, la mécanisation et l'amélioration des exploitations agricoles.

Le gouvernement fédéral a pris l'initiative d'établir un système de prêts hypothécaires pour des termes variant de cinq à vingt-cinq ans. Depuis ses débuts, en 1929, jusqu'au 31 mars 1951, la Commission du Prêt agricole canadien a prêté \$74,960,000 en première et deuxième hypothèque. Elle prête à 5% sur première hypothèque et à 5½% sur deuxième hypothèque. Le montant global des prêts consentis dans le Québec pour l'année se terminant le 31 mars 1950 se chiffre à \$882,400.

Jusqu'en novembre 1950, le gouvernement provincial payait, pendant la durée du prêt, la différence, n'excédant pas 3%, entre l'intérêt annuel de 3% et celui chargé par la Commission aux cultivateurs de la province. Malgré cette aide provinciale, les cultivateurs québécois demandèrent avec instance l'établissement d'un crédit agricole par la Province de Québec. Le gouvernement provincial institua l'Office du Crédit agricole en 1936. Le remboursement des prêts consentis par l'Office s'échelonne sur une durée de 39½ ans à raison de 4% par année, comprenant 2½% d'intérêt et 1½% d'amortissement. Depuis 1937, l'Office a effectué 41864 prêts pour un montant global de \$108,048,170; c'est dire que depuis 1937, l'Office du Crédit agricole a prêté une somme plus considérable dans la Province de Québec seulement que la Commission du Prêt agricole dans tout le Canada depuis 1929. Sur le total des prêts consentis, les cultiva-

(1) Mémoire de la Corporation des Agronomes, p. 65.

teurs ont remboursé plus de \$33,000,000 dont \$18,000,000 avant échéance.

Depuis le début, 17,571 fils de cultivateurs ont bénéficié de ces prêts pour un montant de \$50,000,000.

"L'ampleur de ces opérations, dit le mémoire de la Corporation des Agronomes (p. 22) témoigne bien de la concordante adaptation de cette législation aux besoins particuliers de notre agriculture québécoise au triple point de vue juridique, économique et social."

Le maximum de \$6,000 établi en 1936 pour chaque prêt ne correspond plus aux besoins actuels, le dollar de 1936 étant déprécié d'au moins du tiers. Un amendement de 1952 a élevé ce maximum à \$7,000. L'U.C.C. est d'avis qu'il devrait être porté à \$10,000 pour régler un grand nombre de cas insolubles avec la limite actuelle. L'expérience des dirigeants de l'Office leur permettra de juger chaque cas à son mérite.

Crédits d'exploitation

Dans l'agriculture moderne, le capital d'exploitation, outillage, machines et animaux, est souvent plus considérable que le capital foncier, par suite des investissements onéreux qu'exigent la mécanisation et la motorisation des fermes. Les cultivateurs ont donc besoin d'un système de crédit d'exploitation adapté à leurs besoins.

Le gouvernement fédéral a pris l'initiative d'organiser ce crédit à court et à moyen terme.

En vertu de la "Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles" adoptée en 1944, il garantit 10% des prêts consentis par les banques à charte aux cultivateurs pour équiper et améliorer leurs fermes. De 1945 au 31 mars 1951, les cultivateurs canadiens ont obtenu, en vertu de cette loi, des prêts pour une somme de \$255,380,930 dont \$11,517,025 dans la Province de Québec. (1)

Les cultivateurs québécois ont de plus en plus recours à cette loi, en vertu de laquelle ils peuvent emprunter jusqu'à \$4,000 à 5% pour acheter de la machinerie agricole ou effectuer des améliorations sur leurs fer-

(1) Annuaire du Canada, 1953, p. 395.

mes. Le mémoire de l'U.C.C. estime que le gouvernement fédéral devrait inclure, parmi les organismes prêteurs, les caisses populaires qui "ont toujours fait montre d'une magnifique compréhension des besoins agricoles." (1)

Nous croyons plutôt qu'une politique de collaboration entre le Crédit Agricole provincial et les caisses populaires pourrait donner aux cultivateurs un système de prêts à court et à moyen terme beaucoup plus souple et plus efficace que la "Loi fédérale des prêts aux améliorations agricoles".

Le crédit agricole et l'établissement des jeunes

L'U.C.C. rappelle que "la première responsabilité de l'établissement des enfants incombe d'abord aux parents; mais combien d'entre eux, après une vie de labeur et d'épargne, s'acquittent raisonnablement bien de leurs devoirs? Un jeune agriculteur, s'il désire se marier à un âge convenable et retirer assez rapidement toute la subsistance de sa famille des revenus de sa ferme ne peut plus s'établir dans les conditions d'autrefois. Aujourd'hui un établissement agricole moyen signifie l'investissement d'un capital s'élevant à au moins quelques milliers de dollars." (#31) D'où la nécessité de recourir à l'aide de l'Etat.

L'Office du Crédit agricole du Québec joue un rôle de plus en plus important dans l'établissement des fils de cultivateurs. Le nombre de prêts consentis augmente sans cesse, comme le prouve le tableau suivant:

<u>Année</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant engagé</u>
1947	1, 163	\$3, 378, 050
1948	1, 395	4, 195, 450
1949	1, 524	4, 402, 050
1950	1, 535	4, 354, 700
1951	1, 561	4, 978, 375
1952	1, 647	5, 486, 550
1953	1, 857	6, 487, 100

(1) Mémoire de l'U.C.C. #64.

Depuis 1936, 17,571 fils de cultivateurs ont emprunté pour un montant de \$50 millions. Comme le remarque l'U.C.C., ces prêts ne sont pas consentis en vertu d'une politique officielle d'établissement. L'U.C.C. suggère que l'Office soit autorisé à instituer une politique officielle de prêts d'établissement qui pourraient être différents de ceux qu'il consent actuellement, et à mettre sur pied une section spéciale d'établissement dont les deux principales tâches consisteraient à étudier les demandes et à suivre d'une façon méthodique les emprunteurs afin de les conseiller adéquatement sur l'organisation de leur exploitation, l'établissement et l'administration de leurs ressources financières." (# 36)

En 1952, la Province d'Ontario adoptait le "Junior Farmer Establishment Act (S.O. 1952, ch. 45)". Cette loi autorise la Commission à prêter jusqu'à 80% de la valeur d'une ferme jusqu'à un maximum de \$15,000. Pour obtenir un tel prêt, le jeune agriculteur doit être âgé de 21 à 35 ans, avoir au moins trois ans d'expérience, avoir fait preuve d'habileté dans la conduite d'une ferme. A cet âge, un jeune homme peut assumer des obligations pour vingt-cinq ans d'avance, tandis qu'un cultivateur plus âgé n'a pas le temps de rembourser lui-même tout son prêt.

Octroi aux établissements agricoles

En 1936, le gouvernement provincial instituait un octroi statutaire de \$300 payable en trois versements annuels de \$100 pour l'établissement d'un fils de cultivateur sur une ferme. 25,600 jeunes gens ont bénéficié de l'octroi complet, 3,476 ont reçu deux versements et 3,881 ont touché le premier versement. Cette aide répond à un besoin. Mais cet octroi devrait être porté à \$600 afin de procurer les mêmes avantages que lors de son institution.

"Cet octroi devrait être accordé aux fils de cultivateurs et non pas à la ferme. Si un jeune homme ne réussit pas sur une ferme, on ne devrait pas refuser à un autre la chance de s'établir!" (1) C'est surtout en agriculture que l'homme doit primer tous les autres biens.

Par cet octroi, le Ministère de l'Agriculture fait le placement qui

(1) Mémoire de l'U.C.C. #34

rapportera les plus gros dividendes. Il devrait le doubler pour obtenir les mêmes résultats qu'en 1936.

Le crédit agricole et l'octroi aux fils de cultivateurs ont aidé à l'établissement d'une trentaine de mille jeunes gens, une certaine proportion ayant bénéficié des deux politiques. Ce nombre est loin d'être considérable, comparé au total des jeunes ruraux qui pourraient s'établir sur des fermes.

Toutes les associations, tous les corps publics du milieu rural doivent considérer l'établissement des jeunes ruraux comme le problème primordial. Ils doivent collaborer avec les familles et l'Etat pour établir les fils de cultivateurs sur les fermes abandonnées et les terres qui ne sont pas encore exploitées dans les paroisses organisées. Ces fermes constituent une charge pour les municipalités, les commissions scolaires et les fabriques, obligées de faire retomber leurs taxes sur les propriétaires trop clairsemés dans les rangs.

Dans chaque paroisse, un comité composé du curé, des représentants des différentes associations et des corps publics, pourrait tenir à date la liste des jeunes prêts à s'établir sur les terres disponibles, et travailler à remplir les vides dans la paroisse même. En coopération avec les sociétés diocésaines de colonisation, il dirigerait les surplus vers les terres neuves.

III - L'organisation agricole

Dans quelques pays, et même dans certaines provinces canadiennes, les agriculteurs ont voulu améliorer leur sort en formant des partis politiques et en s'emparant du pouvoir. Ce fut une erreur.

Le rôle de l'Etat est de promouvoir le bien commun et de maintenir un sain équilibre entre les différentes classes sociales. Un gouvernement dominé par les cultivateurs serait accusé de favoritisme, les intérêts professionnels ne représentent qu'une partie du bien commun, et les campagnes électorales tourneraient en luttes de classes.

C'est donc au-dessus des partis politiques, par leurs groupements professionnels, que les agriculteurs doivent défendre et promouvoir leurs intérêts; ils doivent s'associer pour renforcer l'action de la famille agricole

En face de l'association des capitaux dans l'industrie, le commerce et la finance, la concentration des forces agricoles s'impose.

Les cultivateurs ont senti le besoin de s'organiser pour traiter sur un pied d'égalité avec les grandes entreprises qui achètent leurs produits et qui leur vendent des machines et des matières premières indispensables à l'exploitation de leurs fermes.

Pendant longtemps, les cultivateurs ont manqué de l'élite nécessaire pour lancer des initiatives fécondes. La loi coopérative de 1908 précède de trois ans la fondation de la Coopérative des fromagers de Québec, en 1911; le Comptoir coopératif de Montréal ouvre ses portes en 1913 et la Société coopérative des producteurs de semences, en 1914. Ces trois organismes se fusionnent en 1922 pour former la Coopérative fédérée de Québec qui, après s'être libérée de l'emprise politique en 1929, prit une expansion rapide. Son chiffre d'affaires est passé de \$5,450,000 en 1931 à \$60,400,000 en 1951. Le nombre des coopératives locales est monté de 104 en 1931, à 364 en 1940 et à 645 en 1947; il descend depuis quelques années : 609 en 1950, 600 en 1951, 584 en 1952, 567 en 1953. Le camionnage et l'entretien des chemins d'hiver ont facilité la fusion de plusieurs coopératives. Cette tendance à la concentration répond aux exigences de l'économie, de la concurrence et de l'efficacité. Le chiffre de ventes des coopératives est passé de \$3,500,000 en 1931, à \$14,390,000 en 1940, à \$111,900,000 en 1950, à \$127,000,000 en 1952; il a accusé un recul à \$115,000,000 en 1953. Le nombre des membres après avoir grimpé de 11,800 en 1935 à 69,380 en 1950 est descendu à 67,725 en 1953. On calcule qu'environ 20% de nos produits agricoles passent au marché par la voie coopérative. Pour que la coopération donne son plein rendement, il faudrait que les cultivateurs organisés reçoivent de l'Etat les pouvoirs nécessaires pour contrôler la vente de leurs produits.

Les cultivateurs doivent aussi avoir recours à l'association pour étudier leurs problèmes, pour organiser les services dont la profession a besoin, pour éclairer l'opinion et revendiquer leurs droits auprès des pouvoirs publics, pour contrebalancer les puissances financières, commerciales et industrielles. Après plusieurs essais infructueux, les cultivateurs de notre province ont organisé une association professionnelle en 1924. L'U.C.C. compte 40,000 membres, 700 syndicats paroissiaux et une association de fermières. Elle a fondé deux sociétés mutuelles d'assurance; elle a organisé un service spécial pour les bûcherons et des chantiers coopératifs. Elle poursuit l'éducation sociale et professionnelle du cultivateur par ses cours à domicile, ses équipes d'étude, son centre de

formation rurale, son service de propagande. Elle a obtenu des gouvernements, fédéral et provincial, un grand nombre de lois et de mesures favorables à l'agriculture.

L'U.C.C., qui recherche le bien commun de la profession, groupe surtout les cultivateurs pratiquant la culture mixte. Ceux qui s'adonnent à des cultures spéciales ont fondé une dizaine d'associations qui jouent un rôle important, surtout dans le domaine de la production. Depuis quelques années, ces groupements spécialisés ont tendance à s'intégrer dans l'U.C.C. pour bénéficier de la puissance et des services de l'association professionnelle. La Fédération des producteurs de lait de la province, celle des producteurs de pommes de terre sont déjà affiliées à l'U.C.C. D'autres fédérations spécialisées s'organisent sous l'égide de l'U.C.C.

La ferme familiale intensifie et diversifie sa production. Cette double tendance se reflète dans la concentration des coopératives et dans la fondation de syndicats et fédérations de producteurs spécialisés. L'association professionnelle et la coopération complètent l'action et le travail de la famille.

La collaboration de la femme est essentielle à la prospérité de la ferme et de la profession, à la préparation de la relève. En 1944 se constitua l'Union catholique des fermières (U.C.F.). Devise: "Pour la terre et la famille". But: Progrès religieux, moral, social et économique des femmes de la campagne, étude et défense des intérêts professionnels en collaboration avec l'U.C.C. Elles comptent des effectifs de 15,000 membres répartis en 293 cercles locaux.

D'autre part, le Service de l'Economie et des Arts domestiques, du Ministère provincial de l'Agriculture, dirige 720 cercles de fermières comptant 46,000 membres. Avec un budget dépassant \$200,000, ce service met à la disposition des cercles de fermières un nombreux personnel de techniciennes en filage et tissage, en chapellerie, en art culinaire, en dessin, etc. Il publie une intéressante revue "La Terre et le Foyer" distribuée gratuitement à tous les membres des cercles de fermières.

L'Union catholique des Fermières est professionnelle; les cercles de fermières sont des groupements officiels. Les deux institutions peuvent jouer un rôle important chacune dans sa sphère, dans la rénovation de l'agriculture et de la vie rurale. Il nous semble qu'un comité conjoint devrait rechercher les meilleurs moyens de collaborer au bien commun.

L'avenir est à l'agriculture organisée. Toutes les associations ayant pour but d'améliorer la vie rurale devraient s'unir à l'association professionnelle pour former la Corporation de l'Agriculture. Celle-ci représenterait l'agriculture auprès de l'Etat qui, d'autre part, lui délègue-rait les pouvoirs nécessaires pour diriger la profession. Elle débarasse-rait le gouvernement d'une foule de besognes qui ne sont pas de sa compé- tence, comme l'organisation et la discipline professionnelle, l'enseigne- ment, la recherche et la propagande agricoles.

L'AIDE DE L'ETAT

Les efforts des cultivateurs laissés à eux-mêmes ne peuvent pas assurer la prospérité de l'agriculture qui dépend de plus en plus des mar- chés, des conditions économiques au pays et à l'étranger.

Les expériences étrangères (1)

Jusqu'en 1914, les gouvernements de tous les pays appliquèrent généralement à l'agriculture la doctrine du libéralisme économique. Pendant la première grande guerre, ils constatèrent l'importance primor- diale de l'agriculture pour la défense nationale. Ils règlementèrent la pro- duction, l'importation, la répartition des produits pour tenter d'adapter une offre réduite à une demande croissante.

La poussée industrielle qui suivit la guerre de 1914 aboutit à la surproduction, à la crise de 1930, au chômage. Les gouvernements dé- couvrirent que l'agriculture tient une place majeure dans la production, le commerce, le transport, dans toute l'économie nationale; que le maintien de son pouvoir d'achat est essentiel à la prospérité industrielle et commer- ciale; que la civilisation rurale est l'assise des nations.

La période d'entre les deux guerres est marquée par l'intervention croissante de l'Etat dans la production et les marchés agricoles. Jamais

(1) Intervention des pouvoirs publics sur le marché et la production agricoles.
Institut international d'Agriculture, S. des N. 1939.

les pays occidentaux n'ont autant légiféré sur l'agriculture. Il est intéressant de suivre l'évolution des mesures prises par les pouvoirs publics pour rénover leur industrie agricole. On constate que, malgré les différences de conditions, tous les pays ont plus ou moins recouru aux mêmes remèdes: protectionnisme, réduction du coût de production, organisation des marchés et de l'agriculture.

Pour protéger leur production agricole contre la concurrence étrangère, ils font jouer le mécanisme des tarifs élevés, des contingentements, des restrictions de toutes sortes.

Afin de rétablir l'équilibre entre les prix agricoles et industriels, ils prirent de nombreuses mesures pour réduire le coût de revient des produits de la ferme: conversion des dettes, réduction des impôts et loyers agricoles; mesures pour favoriser le remembrement des parcelles, la construction de chemins ruraux, l'électrification rurale, les adductions d'eau, la bonification des terres, la colonisation, la vulgarisation des techniques scientifiques; fixation des prix ou subventions pour l'achat des engrais chimiques, des semences et des machines, réduction des tarifs de transport.

Les pouvoirs publics essayèrent de corriger les défauts du marché en agissant sur le mécanisme des prix. Selon la doctrine libérale, le prix résulte du jeu de l'offre et de la demande. Pour que s'établisse le juste prix, il faudrait qu'il y ait équilibre entre l'offre et la demande. Comme cette condition n'est jamais réalisée, les prix dégringolent dès que l'offre dépasse la demande, surtout sur un marché restreint.

L'offre de la plupart des produits agricoles augmenta considérablement entre les deux guerres. La demande, au contraire, est restée à peu près constante. D'où la chute catastrophique des prix agricoles, qui eut sa répercussion sur l'économie générale.

La fixation des prix par les gouvernements agit en même temps sur l'offre et la demande: trop hauts, ils font monter le coût de la vie au détriment des consommateurs; trop bas, ils compromettent le pouvoir d'achat et le bien-être des agriculteurs. On consultait toujours les producteurs, parfois aussi les intermédiaires et les consommateurs pour fixer les prix.

Pour réduire l'offre, les gouvernements ont acheté des quantités importantes de différents produits pour les éliminer ensuite par la vente,

la destruction ou la distribution aux indigents, aux sans-travail.

Pour soustraire des surplus qui auraient provoqué l'effondrement des cours, les pouvoirs publics ont pratiqué l'entreposage des produits en attendant le moment le plus favorable pour la vente. Des gouvernements ont prohibé l'extension de certaines cultures; d'autres sont allés jusqu'à subventionner la destruction de plantations et la limitation des rendements. Certains interdits ne frappaient que les produits de qualité inférieure et avaient un effet éducatif.

L'action du gouvernement sur la demande s'est traduite par la propagande en faveur de certains produits comme les fruits et légumes; par une présentation plus attrayante; par l'obligation imposée aux consommateurs d'utiliser certains produits nationaux. Ainsi, la plupart des pays d'Europe obligeaient les meuneries à employer un pourcentage croissant de blé indigène. D'autres dénaturaient les produits de qualité inférieure pour les rendre inaptes à la consommation humaine. Enfin, plusieurs pays ont donné des primes pour l'exportation en payant la différence entre les cours intérieurs et les prix mondiaux.

Le but de toutes ces interventions gouvernementales était d'établir un mécanisme des prix pouvant garantir leur stabilité à un niveau rémunérateur pour le producteur et à la portée du consommateur.

On s'est rendu compte de l'efficacité éphémère des mesures isolées et de la nécessité de coordonner les interventions. Pour fixer un juste prix, il faut en même temps agir sur l'offre et la demande, contrôler le commerce extérieur comme les achats et les ventes à l'intérieur. C'est une politique extrêmement coûteuse.

Les gouvernements de tous les pays ont donc favorisé la création d'organismes dotés d'autonomie financière. Au lieu d'établir un impôt spécial pour couvrir les frais de chaque opération, certains Etats ont tenté de faire acquitter la note par les intéressés; ainsi, la prime payée au producteur de blé qui entrepasse sa récolte sera financée par une taxe prélevée sur tous les producteurs de blé du pays.

Ces organismes ont reçu de l'Etat les pouvoirs nécessaires pour réglementer la production, l'offre et la demande, le commerce et les prix de vente des principaux produits agricoles.

Il fallait que les agriculteurs soient largement représentés dans ces organismes; d'abord pour obtenir leur collaboration; ensuite pour coordonner les interventions dans les différents secteurs de l'économie agricole.

Les agriculteurs doivent commencer par s'aider eux-mêmes; ils ont senti le besoin de s'organiser pour contrôler la production et la distribution de leurs produits. Dans tous les pays démocratiques, les associations professionnelles agricoles sont appelées à collaborer avec les pouvoirs publics; dans les pays à dictature, elles sont intégrées dans les cadres de l'Etat et tous les agriculteurs font obligatoirement partie de la corporation agricole.

Entre les deux guerres, dans tous les pays d'Europe, la politique agricole des gouvernements a évolué, d'une façon très nette, de l'intervention directe à la collaboration avec les agriculteurs organisés.

Pendant la dernière guerre, les gouvernements ont de nouveau pris le contrôle de la production. Ils ont imposé à l'agriculture la même discipline qu'aux autres secteurs de l'économie. Ils ont fixé des objectifs pour indiquer aux cultivateurs dans quel sens orienter leur production et ils ont fixé des prix assez élevés pour obtenir la collaboration des producteurs. Ils ont réussi de façon remarquable à freiner certaines cultures et à stimuler la production des denrées essentielles.

Depuis la dernière guerre, une nouvelle évolution se dessine par la fondation de l'"Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture" (F.A.O.) à laquelle participent une cinquantaine d'Etats. La "Fédération internationale des Producteurs agricoles" coopère avec cet organisme officiel pour assurer une meilleure répartition des produits agricoles dans le monde. Ainsi, la collaboration entre les Pouvoirs publics et les associations agricoles s'établit sur le plan international.

La législation agricole canadienne

En 1867, la majorité des cultivateurs canadiens pratiquaient encore l'agriculture vivrière. Les Pères de la Confédération ne pouvaient pas prévoir la révolution radicale qui a transformé l'agriculture depuis cinquante ans. Le développement formidable de l'industrie et des moyens de transport, les deux guerres qui ont bouleversé l'économie mondiale, l'industrialisation accélérée de notre pays et de notre province ont créé des problèmes

nouveaux dont les gouvernements ont dû s'occuper.

Notre constitution est très discrète sur l'agriculture. Elle ne lui consacre qu'un seul de ses 147 articles. Encore cet article 95 traite-t-il conjointement de l'agriculture et de l'immigration:

95 - "La Législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture et l'immigration dans cette province. Le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture et l'immigration dans toutes les provinces ou dans quelque'une ou quelques-unes en particulier. Une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture ou l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada."

Ce texte accorde une juridiction conjointe aux gouvernements fédéral et provinciaux tout en donnant la priorité au Parlement du Canada.

D'autres articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique concernent indirectement l'agriculture. Les poids et mesures relèvent exclusivement du gouvernement fédéral, 91 (17). Les provinces ont le pouvoir exclusif de légiférer sur la propriété et les droits civils, 92 (13); sur l'administration et la vente des terres publiques, 92 (5); sur les ressources naturelles, (109); sur l'enseignement, 93.

Le Ministère provincial de l'Agriculture

En 1867, le nouveau gouvernement de la Province de Québec créa le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, avec un budget de \$227,000. En 1887, le ministère se libère des Travaux publics et devient le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. En 1897, le Ministère de l'Agriculture est enfin autonome.

Son devoir est de cultiver efficacement tous les domaines qui relèvent de sa juridiction: la production, l'enseignement et la recherche. Il s'est développé à un rythme rapide depuis une trentaine d'années. Il a placé des agronomes dans chaque comté; il a mis sur pied des services techniques pour chaque spécialité; il a organisé des fermes de démonstration et des concours de fermes; il a construit une quinzaine d'écoles moyennes d'agriculture; il subventionne trois facultés universitaires d'enseignement agricole; il encourage les associations de jeunes agriculteurs; il a prêté

\$108,000,000 pour l'achat et la rénovation des fermes et l'établissement des fils de cultivateurs. (1)

Son budget a passé de \$1,500,000 en 1921-22 à \$5,250,000 en 1938-39, à \$14,000,000 en 1951-52, à \$16,000,000 en 1952-53.

La Corporation des Agronomes conclut que ce budget est relativement élevé, qu'il se compare favorablement à celui des autres provinces. L'excellente politique du drainage absorbe \$4,296,935 en 1951-52; par contre l'enseignement agricole reçoit \$1,136,837, y compris \$212,748 pour les trois facultés supérieures d'agriculture; la recherche, \$99,971; le corps agronomique, \$1,300,000; les cercles, sociétés et associations agricoles, \$1,691,026.

La Corporation estime qu'il faudrait ajouter au budget provincial de l'Agriculture \$2,500,000 pour l'enseignement supérieur et la recherche; \$500,000 pour accorder aux agronomes un traitement convenable et \$500,000 pour l'organisation et le fonctionnement d'un Office des Marchés.

Personne ne contestera que l'enseignement, la recherche et la vulgarisation des connaissances agricoles soient au moins aussi nécessaires que le drainage pour assurer le progrès de l'agriculture.

Le budget de l'Ontario, qui était de \$18,000,000 en 1951-52 comportait \$10,500,00 pour l'électrification rurale et \$3,000,000 pour l'Ontario Agricultural College de Guelph, dont \$600,000 pour la recherche.

Le Ministère fédéral de l'Agriculture

L'agriculture ne comptait pas beaucoup pour le gouvernement fédéral de 1867. La loi créant le Ministère de l'Agriculture régit en même temps l'immigration et l'émigration, la santé publique et la quarantaine, l'hôpital des immigrants et de la marine, les arts et industries, le recensement et les statistiques, les droits d'auteur, les dessins industriels et les marques de commerce. L'agriculture mit un demi-siècle à se débarrasser de ces parasites.

(1) Société d'études rurales, pp. 31-32.

Après deux réorganisations, en 1896 et en 1905, le Ministère adopte, en 1938, sa structure actuelle en cinq services: administration, fermes expérimentales, sciences, production et marchés.

Son budget qui n'atteint pas \$2,000,000 en 1911-12 s'élève à \$6,000,000 en 1922, à \$10,000,000 en 1945, à \$75,000,000 en 1950, à \$142,000,000 en 1951, en comprenant \$65,000,000 pour la commission canadienne du blé et \$15,000,000 de primes au transport des céréales de l'Ouest.

Relations fédérales-provinciales

Le Canada a subi l'influence des pays occidentaux dans l'élaboration de sa politique agricole. C'est depuis la première guerre qu'il est entré dans la voie de l'économie dirigée. L'examen des budgets révèle que l'aide de l'Etat s'accroît à un rythme accéléré.

La législation agricole a toujours été laborieuse dans notre pays parce que deux autorités se partagent la juridiction dans le domaine de l'agriculture. Ce sont les mêmes contribuables qui acquittent les taxes fédérales et provinciales. Pour que le budget attribué à l'agriculture par les deux gouvernements soit efficacement dépensé et donne un rendement maximum, il faut que toutes les activités des deux ministères de l'Agriculture soient coordonnées pour éviter la duplication, les chevauchements, les conflits de juridiction.

L'esprit et la lettre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la saine économie et la plus élémentaire logique recommandent de laisser aux provinces tous les problèmes qui peuvent se régler sur le plan provincial et de réserver au pouvoir central les problèmes nationaux et internationaux de l'économie agricole.

Comment les deux gouvernements ont-ils collaboré pour résoudre les deux problèmes primordiaux de l'agriculture?

1. Les marchés
2. L'enseignement et la recherche

La production

La production agricole relève évidemment du Ministère provincial

de l'Agriculture. Cependant, le service de la production du ministère fédéral administre plusieurs lois sur les semences, les aliments du bétail, les engrais chimiques, les produits antiparasites, le foin et la paille, la généalogie du bétail, les animaux de la ferme et leurs produits, les épizooties, les viandes et les conserves alimentaires, etc. qui prolongent ou complètent sur le plan national les législations provinciales adoptées pour améliorer la production agricole. (1)

La coordination est assurée par l'existence de nombreux organismes provinciaux: Conseil des Engrais chimiques, Conseil des Semences, Conseil de la Défense des Cultures, Conseil de l'Alimentation des bestiaux, etc., sur lesquels siègent avec des représentants du Ministère provincial de l'Agriculture, des Ecoles supérieures d'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des représentants des services intéressés du Ministère fédéral de l'Agriculture. (2)

Chaque année, les représentants des ministères provinciaux de l'Agriculture se réunissent à Ottawa pour discuter, avec les autorités fédérales tous les problèmes de production agricole. Pourquoi les gouvernements fédéral et provinciaux n'appliquent-ils pas dans tous les domaines ces services efficaces de collaboration ?

Les marchés

La classification des produits agricoles

La classification des produits de la ferme s'impose pour protéger le consommateur et pour assurer au cultivateur une juste rémunération de son travail. Elle est d'ailleurs une condition indispensable du commerce national et international.

Les provinces ont le droit de légiférer sur le commerce local des produits agricoles, mais il appartient au gouvernement fédéral de régler le commerce interprovincial et extérieur.

On a reconnu "qu'il est très important d'appliquer une législation uniforme pour tout le pays. Autrement le même produit serait régi par

(1) Mémoire de la Corporation des Agronomes, p. 28.

(2) Mémoire de la Corporation des Agronomes, p. 34.

une classification différente dans chacune des provinces canadiennes et ne pourrait pas circuler librement à l'intérieur de tout le pays. (1)

"Afin d'éviter toutes les difficultés qui pourraient surgir avec des standards variant d'une province à l'autre et appliqués suivant des méthodes différentes, les provinces ont collaboré avec les autorités fédérales, afin d'instaurer un mécanisme de contrôle et d'application qui fonctionne passablement bien." (2)

"Pour tous les produits dont le commerce présente une importance nationale, le gouvernement fédéral a établi des standards nationaux et en a exigé l'application dans le commerce interprovincial et international. Les réglementations provinciales, lorsque la chose s'avère désirable, établissent une classification à l'intérieur des limites provinciales en vertu de règlements qui définissent des standards identiques aux standards nationaux ou qui spécifient que les standards applicables dans la province sont ceux définis par la législation fédérale. Et afin d'assurer l'uniformité de la classification, les provinces désignent les classificateurs fédéraux comme leurs représentants attitrés." (2)

Sous l'empire de la "Loi relative au classement et à la vente des produits agricoles", (S'R'Q' 1941, ch. 132), la Province de Québec peut, par arrêté en conseil conformer ses règlements de classification, d'emballage, d'étiquetage à ceux du gouvernement fédéral et désigner les inspecteurs fédéraux pour les appliquer. Cette procédure est déjà en vigueur pour trois catégories de produits de la ferme.

- a) Volailles abattues (Arrêté en Conseil No 353, janvier 1945). Classification par inspecteurs fédéraux.
- b) Règlements touchant le classement, l'emballage et le marquage des oeufs (Gazette officielle, 19 juillet 1941) Classification par inspecteurs fédéraux.
- c) Règlement sur la vente des fruits et légumes (Gazette officielle 1937-1940-1942-1944-1950-1951). Classification par inspecteurs provinciaux et fédéraux.

(1) Mémoire de l'U.C.C. # 87

(2) Mémoire de l'U.C.C. # 89

(3) Mémoire de l'U.C.C. # 90

Nous croyons avec la Corporation des Agronomes(1) et l'U.C.C.(2) que cette formule de législation conjointe, qui se perfectionne d'année en année, devrait s'appliquer à tous les produits de la ferme. C'est "le seul moyen possible, tout en respectant la constitution canadienne, d'assurer une classification uniforme dans tout le pays et de favoriser ainsi le mouvement des produits agricoles d'une province à l'autre aussi bien que leur vente à l'étranger." (3)

Mise sur le marché des produits agricoles

Le cultivateur reçoit environ 50% du prix payé par le consommateur. Une brochure officielle du Ministère fédéral de l'Agriculture, publiée en 1951 prouve que les frais de distribution des principaux produits agricoles se sont accrus considérablement depuis quinze ans. (4) D'autre part, les cultivateurs ne peuvent pas comprimer indéfiniment leurs prix de revient.

Le gouvernement fédéral, qui avait plafonné les prix des produits de la ferme pendant la guerre, a adopté en 1944 une "Loi sur le soutien des prix agricoles". Grâce à cette loi, il peut stabiliser les prix des produits agricoles, soit par achat direct, soit en affermissant le marché au moyen de paiements garantis ou suppléants. Cette mesure n'est qu'une assurance contre le désastre comme l'assurance-chômage ne fait que protéger l'ouvrier contre la misère. Elle a empêché les cours de plusieurs produits agricoles de tomber en bas du coût de production. Il appartenait au gouvernement fédéral de l'adopter parce qu'une action sur les prix ne peut s'exercer que sur le plan national.

L'Etat a le devoir de protéger les producteurs et les consommateurs contre les formidables monopoles et les spéculateurs qui achètent les produits de la ferme. Incapable de fixer les prix ou de se faire commerçant, il doit au moins donner aux cultivateurs les pouvoirs de s'organiser pour défendre eux-mêmes leurs intérêts. Depuis la première grande guerre, dans tous les pays, les associations d'agriculteurs, en collaboration avec le

(1) Mémoire de la Corporation des Agronomes, p. 38

(2) Mémoire de l'U.C.C. #91

(3) Mémoire de l'U.C.C. #91

(4) "Ecart entre les prix de production et les prix de consommation de quelques produits agricoles", 1935-1949, par F.W. Hillhouse et F.M. Schrader.

pouvoirs publics, ont pris une part de plus en plus considérable dans l'élaboration des politiques de mise sur le marché des produits agricoles.

En 1930, la Colombie canadienne adoptait une loi modelée sur le "Marketing Board" de la Grande-Bretagne, permettant à ses producteurs de fruits de traiter collectivement de la vente de leurs produits. La Cour Suprême a déclaré cette loi inconstitutionnelle parce qu'une partie des produits était vendue en dehors de la province.

En 1934, le gouvernement fédéral édictait la "Loi sur l'organisation du marché des produits naturels." Cette loi fut unanimement déclarée inconstitutionnelle par la Cour Suprême, le 17 juin 1936, et le Comité judiciaire du Conseil privé entérina cette décision le 28 janvier 1937, parce que certains produits réglementés ne sortaient pas des limites d'une province.

Enfin, le gouvernement fédéral adoptait en 1949 la "Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles", pour compléter les législations des neuf provinces permettant l'organisation collective de la vente des produits de la ferme. "Par cette loi, le gouvernement fédéral autorise l'application au commerce interprovincial ou d'exportation des pouvoirs accordés aux organisations agricoles de vente par les lois provinciales. Un jugement de la Cour Suprême confirmait, en 1953, la légalité des transactions de l'Office des Marchés de l'Île du Prince-Edouard, en vertu de ces lois concurrentes.

La jurisprudence est donc clairement établie. Le commerce des produits agricoles dans les limites d'une province relève de la juridiction provinciale, le commerce entre les provinces et avec les pays étrangers tombe sous la juridiction fédérale. Pour couvrir tous les cas, il faut une législation concurrente des deux gouvernements, fédéral et provincial. Cette formule a déjà donné d'excellents résultats pour la vente des produits de la ferme dans les provinces où elle est en vigueur."(1)

L'U.C.C. déplore que la Province de Québec se soit abstenue d'accorder une telle législation à ses cultivateurs. Elle rappelle que le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Office du blé, contrôle et dirige en-

(1) Société d'Etudes rurales, p. 28.

tièrement la vente du blé, de l'orge et de l'avoine des provinces des prairies, dont les magnifiques organisations coopératives sont devenues de simples entreprises de manutention. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, notre province conservera ses prérogatives si elle commence par les exercer. (1)

Dans un rapport à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, le chef de la Division des Marchés et des Enquêtes du Service provincial d'Economie rurale, souligne la nécessité de cette législation: "Pour la plupart de nos productions, le grand problème actuellement est un de DISTRIBUTION. En effet, la distribution de trop de produits est irrégulière, désordonnée et inefficace. Les prix sont instables et nombreux sont les producteurs qui touchent une rémunération insuffisante.

"L'entreprise coopérative a donné jusqu'ici de merveilleux résultats, mais ce n'est pas une panacée. Il reste qu'une forte proportion de la production est encore à la merci d'une multitude de commerçants et de camionneurs. Une faible production d'une grande variété de produits dans les mains de cultivateurs isolés caractérise encore une bonne partie de notre agriculture.

"La solution ne réside pas uniquement dans la création de coopératives, dans la construction d'entrepôts et dans l'amélioration des marchés publics. Il faudrait gratifier la classe agricole d'une loi des marchés qui serait susceptible de renforcer le mouvement coopératif en infusant dans l'esprit du coopérateur, le respect de la discipline coopérative.

"Cette législation devrait permettre à tout organisme constitué d'exercer des pouvoirs de réglementation sur la vente de tout produit agricole localement et dans les limites de la province, de régler le placement des produits et de conclure des ententes avec les acheteurs. Cette législation devrait permettre également à la classe agricole de bénéficier de la loi fédérale "SUR L'ORGANISATION DU MARCHE DES PRODUITS AGRICOLES" qui autorise tout organisme à exercer ses pouvoirs en dehors de la province, sur le marché interprovincial et dans le commerce d'exportation.

(1) Mémoire de l'U.C.C. # 103-109.

Il faudrait également réunir sous une même direction tous les organismes du ministère dont les activités convergent vers l'amélioration du commerce des produits agricoles."

Législations conjointes ou ententes

Avec l'U.C.C. et la Société d'Etudes rurales, nous croyons que les législations conjointes ou les ententes constituent les deux méthodes constitutionnelles pour résoudre tous les problèmes de production agricole et de mise sur le marché des produits de la ferme.

Après discussion entre les intéressés, le Ministère fédéral de l'Agriculture adopte une loi pour étendre sur le plan national les dispositions d'une législation provinciale; ou le gouvernement de la province légifère pour appliquer dans ses limites une législation fédérale. De simples ententes conclues entre les deux ministères peuvent régir des politiques temporaires ou de moindre importance.

L'enseignement et la recherche

Comment se fait-il que la coordination s'améliore dans les champs d'activité agricole où les deux gouvernements peuvent légiférer, mais que la collaboration fasse défaut dans le seul domaine exclusivement réservé aux provinces par la Constitution? En effet, l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que les législatures provinciales ont le droit exclusif d'édicter des lois sur l'enseignement, sans faire exception pour l'enseignement agricole.

Au lieu de collaborer avec les provinces, comme Washington avec les Etats, le Ministère fédéral de l'Agriculture a mis sur pied sa propre organisation de recherches et de vulgarisation agricoles. Son budget de recherches s'accroît rapidement.

Les fermes expérimentales

Le premier empiètement remonte à 1886 par l'organisation des fermes expérimentales dont le but est de "poursuivre des travaux d'expérimentation et d'en rendre les résultats disponibles aux cultivateurs."

Ce service n'a jamais accordé 10% de son budget à la province de Québec. Il n'a jamais établi de programme de coordination avec le Ministère provincial de l'Agriculture; il choisit et poursuit ses projets de recherche sans aucune entente avec la province. Il arrive même qu'il fait des recommandations contraires à celles du Ministère provincial de l'Agriculture. (1)

La Corporation des Agronomes admet: "Il est exact de dire que les recherches et les essais conduits dans ces fermes sont élaborés sans consultation de la province. Il est non moins exact de dire que la province n'a pas suffisamment démontré qu'elle tenait vraiment à être consultée. Précisons ces jugements en ajoutant que de part et d'autre des officiers des services techniques intéressés ont exprimé à quelques reprises la nécessité d'une collaboration plus étroite." (2)

La Corporation affirme "que le Ministère fédéral de l'Agriculture cèdera volontiers son service de fermes expérimentales aux provinces le jour où celles-ci en manifesteront le désir et voudront en faire les frais, ce qu'elles ne voulaient pas en 1940." (3) La Corporation n'apporte aucune preuve de cette assertion, que les faits semblent plutôt démentir puisque le budget des fermes expérimentales a doublé depuis cette date.

Le service scientifique fédéral

Ce service se développe rapidement et son budget de \$9,180,000 dépasse depuis l'an dernier celui des fermes expérimentales. La Province de Québec ne retire pas 1/5 de ce budget. Pas un seul des douze officiers supérieurs du service n'est canadien-français; on ne relève que six noms à consonnance française parmi les 147 fonctionnaires recevant un traitement au-dessus de \$5,000.

Pendant l'année se terminant le 31 mars 1950, ce service a publié 240 travaux scientifiques dont 9 seulement portent la signature de Canadiens français; des techniciens de ce service dans notre province ne parlent pas le français et le rapport annuel, très intéressant d'ailleurs, n'est publié qu'en anglais. (4)

(1) Société d'Etudes rurales, pp. 9 - 11

(2) La Corporation des Agronomes, p. 36

(3) Ibid., p. 27.

(4) Société d'Etudes rurales, pp. 11 - 12.

Division de l'Economie agricole

Cette division rattachée au Service des Marchés a fait quelques recherches en collaboration avec le Ministère provincial de l'Agriculture sur le coût de revient et le commerce de certains produits, mais elle n'a pas de bureau dans notre province qui n'a certainement pas reçu 10% du budget de \$510,433 qui lui a été attribué en 1951-52. (1)

Le Conseil national des Recherches (2)

C'est le principal organisme de recherche du gouvernement fédéral. Il compte 21 membres dont 3 Canadiens français. Quatre de ses divisions intéressent particulièrement l'agriculture. De 1917 à 1952, il a accordé 2,213 bourses dont 145 à des élèves de nos institutions canadiennes-françaises, ce qui fait une proportion de 6%.

Son personnel complet (scientifique, technique et administratif) comptait, en octobre 1952, 2,505 personnes comportant 21 noms à consonance française. Parmi les 201 officiers supérieurs recevant un salaire au-dessus de \$5,000, on compte 5 Canadiens français dont un seul diplômé d'une de nos universités.

Ceux des nôtres qui ont réussi à se faufiler dans cette formidable machine sont complètement noyés et ne peuvent exercer une influence marquante. On nous répond que peu de nos jeunes s'orientent vers les carrières scientifiques, que nos universités ne préparent pas assez de candidats pour la recherche. Il faut admettre que c'est vrai. Il est non moins évident que nous ne pouvons pas compter sur le Conseil national des Recherches et sur les autres organismes fédéraux pour former une élite scientifique canadienne-française. Cette orientation scientifique incombe à nos collègues classiques et à nos universités.

Le Ministère fédéral de l'Agriculture et la vulgarisation des connaissances agricoles.

Le Ministère fédéral de l'Agriculture ne s'en est pas tenu à la recherche scientifique. Il a vulgarisé les résultats obtenus dans ses fermes

(1) Société d'Etudes rurales, p. 13.

(2) " " " pp. 14-16.

expérimentales, ses stations de démonstration, son service scientifique et ses autres services techniques. Une grande partie de ces publications fait double emploi avec la publicité du Ministère provincial de l'Agriculture. Il est même arrivé que les deux ministères ont donné des conseils contradictoires aux cultivateurs.

Les Cercles de jeunes éleveurs du Ministère fédéral de l'Agriculture

Le Service provincial de l'Enseignement agricole a organisé dix-huit écoles moyennes d'agriculture; il dirige les cercles de jeunes agriculteurs qui, tout en vulgarisant les meilleures méthodes agricoles, visent à la formation syndicale, coopérative et sociale des futurs cultivateurs. Parallèlement à cette oeuvre d'éducation, le Service de production du Ministère fédéral de l'Agriculture dirige des cercles de jeunes éleveurs de veaux, de porcs et de moutons. "Cette dualité de groupement, de doctrine, de programme et d'autorité crée une situation extrêmement complexe pour le personnel éducateur de la jeunesse rurale. Les journaux, la radio et même le public ne distinguent pas toujours les deux organismes: il en résulte des récriminations et des erreurs qui créent une atmosphère nuisible au progrès des jeunes ruraux. Le programme des jeunes éleveurs préparé à Ottawa ne tient pas toujours suffisamment compte des conditions du milieu et des directives régionales données par nos propagandistes. Il s'ensuit que nos jeunes reçoivent parfois un enseignement opposé venant de deux sources différentes.

Le Ministère provincial de l'Agriculture accorde aux cercles de jeunes éleveurs du gouvernement d'Ottawa un subside annuel se chiffrant à 50% de la subvention fédérale.

On aboutit à "cette situation incroyablement paradoxale: le gouvernement fédéral exclu de l'enseignement par la Constitution se fait professeur de nos jeunes cultivateurs avec notre appui et notre argent. La Province de Québec est la seule qui, dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, a toléré cette duplication. A plusieurs reprises, les chefs de service du Ministère de l'Agriculture et les propagandistes de l'enseignement agricole ont réclamé la rétrocession des cercles de jeunes éleveurs du Ministère fédéral de l'Agriculture au Service provincial de l'Enseignement agricole. Cette décision serait conforme à la logique et au bon sens, à la pé-

dagogie, à l'esprit et la lettre de la Constitution." (1)

Le Fédéral prend l'initiative

La Corporation des Agronomes fait remarquer que "personne dans le Québec ne s'est objecté en 1884 et 1885 aux conclusions du Comité Giguault qui amenaient en 1886 la fondation des fermes expérimentales." (p. 26) A cette époque, la recherche agricole était le dernier souci du Ministère provincial de l'Agriculture et des Travaux publics. D'ailleurs, le fait que personne ne proteste ne rend pas un acte plus légal ni plus constitutionnel.

La Corporation des Agronomes rappelle qu'en 1912 le Parlement fédéral vota un montant de \$500,000 et à partir de 1913 un montant d'un million par année, pendant dix ans, "afin d'aider et développer l'industrie agricole par l'enseignement de l'agriculture."

De 1913 à 1924, ces subventions se chiffèrent à \$10,899,000 dont \$2,700,249 pour la Province de Québec, qui utilisa ce subside pour développer ses écoles d'agriculture et organiser son service agronomique.

La Corporation des Agronomes se demande "comment expliquer que ni les provinces ni les individus n'attaquèrent la constitutionnalité de cette loi. Personne n'y avait-il intérêt? Ne le pouvait-on pas? Est-ce que l'article 95 de la Constitution transcende l'article 93, en vertu duquel la Législature peut exclusivement édicter des lois sur l'enseignement? Est-ce que l'instruction agricole ne serait pas de l'enseignement? Enfin, comment cette loi se justifia-t-elle au point de vue constitutionnel? (2)

La Corporation fournit elle-même la réponse à ses questions en citant une publication officielle: "Les provinces ne pouvaient toucher de subventions jusqu'à ce que des accords écrits eussent été passés entre le gouvernement central et les provinces quant aux clauses, conditions et objets pour lesquels les versements devaient être faits." (3)

(1) Résumé d'un mémoire de M. Jean-Charles Magnan, directeur du Service de l'Enseignement agricole, à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.

(2) La Corporation des Agronomes, pp. 24-25.

(3) Programme d'aide fédérale à l'agriculture, Canada, 1951, par Marjorie R. Cameron & Frank Schefrin, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, avril 1953, pp. 11 - 12.

Cette "loi de l'encouragement à l'agriculture" (S. du C. 1912, ch. 3) prévoit des ententes, des accords décrivant avec précision l'affectation des sommes versées par le gouvernement fédéral. D'autre part, l'article 12 de la loi du Département de l'Agriculture permet au ministre provincial de conclure de telles ententes: "Il est loisible au Ministre de l'Agriculture, à ce spécialement autorisé par le lieutenant-gouverneur en conseil, d'entrer en négociation avec le Ministre de l'Agriculture du Canada, pour fixer les termes de l'acceptation par la province de toute subvention qui pourra être octroyée par le gouvernement du Canada pour l'encouragement de l'agriculture et pour prescrire les objets pour lesquels cette subvention pourra être dépensée."

Cet exemple illustre précisément la procédure constitutionnelle qu'il serait facile d'employer toutes les fois que le gouvernement fédéral entre dans un domaine réservé aux provinces par la Constitution.

Il serait plus simple que le gouvernement fédéral laisse aux provinces les revenus nécessaires pour organiser leur système d'enseignement et de recherche. Mais les autorités fédérales estiment qu'elles doivent orienter les productions destinées au commerce interprovincial et international. Pourquoi ne procèdent-elles pas par des législations conjointes ou des ententes avec les provinces, comme elles le font pour résoudre les problèmes de production et de marché?

Zonage fédéral-provincial

On a tenté de délimiter des zones fédérales et provinciales dans le champ de l'enseignement et de la recherche. La Corporation des Agronomes affirme: "La conception que la recherche appartient au fédéral et la vulgarisation aux provinces est depuis longtemps dépassée et démentie par les faits. (p. 35)

Auparavant, elle avait constaté, en parlant du programme Klinck (1920): "Ce programme, réalisé depuis, réservait au Ministère fédéral de l'Agriculture toutes les recherches d'ordre national ou international, y compris celles entreprises pour résoudre les problèmes de commerce interprovincial ou d'exportation, attribuait aux ministères provinciaux d'agriculture tout travail de démonstration et assignait aux collèges d'agriculture les recherches en science appliquées sur le plan provincial." (p. 26)

D'ailleurs, le docteur J.M. Swaine, ancien directeur du Service scientifique au Ministère fédéral de l'Agriculture, avait déclaré en 1945 "On a toujours été sous l'impression, dans ce pays, que la recherche en agriculture incombait tout d'abord au gouvernement fédéral, sans toutefois aller jusqu'à penser que cette responsabilité puisse mettre des entraves aux activités scientifiques provinciales et, par extension, à celles des universités et des collèges d'agriculture. Par contre, on croit généralement que les travaux d'extension sont du domaine des gouvernements provinciaux, bien que chaque ferme expérimentale, chaque laboratoire scientifique du fédéral soit un centre d'où rayonnent toutes les données et tous les renseignements touchant à la science agricole et que les immenses personnels des services de la production et des marchés chargés d'administrer les programmes fédéraux, contribuent très largement aux réels travaux d'extension. Les résultats des enquêtes fédérales sont distribués par l'intermédiaire des communiqués de presse, des causeries par radio, des réunions, de la correspondance, des démonstrations au cours des foires agricoles, des bulletins d'ordre pratique et de toutes sortes de circulaires." (1)

Ce texte est révélateur du rôle que le Ministère fédéral de l'Agriculture entend jouer dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation des connaissances agricoles.

Deux conceptions différentes de l'agriculture

Cette mainmise croissante du gouvernement fédéral sur l'enseignement et la recherche présente des dangers particuliers pour notre agriculture.

Chaque province diffère des autres par son sol, son climat, ses marchés, son économie, sa population. Les recherches doivent tenir compte de tous ces facteurs.

Le Ministère fédéral de l'Agriculture, dirigé depuis 1911 par un député de l'Ouest, adopte inconsciemment la conception agricole des provinces des prairies, complètement différente de la nôtre. La quasi-monoculture du blé caractérise l'agriculture des Prairies. Nous croyons au contraire que l'agriculture familiale doit rester la pierre d'assise de notre

(1) Les Recherches au Canada, 1946, p. 59.

économie, même et surtout si notre province s'industrialise à un rythme accéléré. Ces deux philosophies de l'agriculture s'opposent, exigent des recherches et de s méthodes différentes d'enseignement.

"De plus, la culture de l'esprit n'est pas la même chez les Canadiens français et les Anglo-canadiens. Les principes et les méthodes de formation de pédagogie et de recherches diffèrent au moins autant que les deux langues. C'est spécialement pour sauvegarder notre héritage français et la dualité de culture au pays que les Pères de la Confédération ont attribué d'une façon formelle l'enseignement aux provinces. L'enseignement agricole, qui s'adresse à notre classe la plus traditionaliste, ne peut faire l'objet d'une exception." (1)

"La politique du Ministère fédéral de l'Agriculture est cuisinée selon la conception agricole des gouvernants. Sa tendance naturelle est de centraliser et de standardiser toute l'administration selon la conception de la majorité anglo-saxonne.

Ainsi, la direction des fermes expérimentales est à Ottawa. Elle a uniformisé l'organisation, les catégories de fonctionnaires, les salaires, les règlements, les méthodes de travail de toutes les fermes d'un océan à l'autre. Elle prépare les programmes d'exploitation et de recherche sans consulter les provinces et sans tenir compte des particularismes provinciaux que les Pères de la Confédération tenaient à sauvegarder." (2)

Il arrive souvent que le Ministère fédéral de l'Agriculture envoie, dans notre province, des fonctionnaires unilingues et nous sert des publications anglaises ou traduites en retard. Il s'ensuit que les cultivateurs québécois ne sont pas à leur aise pour traiter avec le gouvernement fédéral. Notre province fournit le tiers du budget fédéral des recherches et de vulgarisation agricoles, sans en tirer un rendement proportionnel.

Colonialisme scientifique

On répète dans les grandes circonstances que la langue et la culture

(1) Société d'Etudes rurales, p. 8

(2) Ibid., p. 23

françaises sont un enrichissement pour tout le Canada. C'est la Province de Québec qui a la mission de les promouvoir et de les faire rayonner. Or, le développement scientifique est un élément essentiel de la culture. En renonçant à la recherche, notre enseignement supérieur se condamnerait à la médiocrité, au colonialisme scientifique.

Avec les revenus qu'il enlève aux provinces, le gouvernement fédéral s'empare de l'enseignement et de la recherche agricoles. Ses ressources lui permettent de désorganiser le personnel scientifique de nos facultés universitaires et du Ministère provincial de l'Agriculture, en offrant de meilleures conditions de travail et de salaires.

"Certaines provinces, explique le mémoire de la Corporation des Agronomes, telles que les provinces maritimes, ne songent pas à organiser l'enseignement supérieur sur une haute échelle. Cela s'explique du fait que la population n'est pas très grande et que le Québec et l'Ontario leur offrent, au point de vue facilité d'études supérieures agricoles, des avantages assez considérables. Par contre, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie britannique collaborent avec le Ministère fédéral de l'Agriculture, par l'entremise de leurs universités, à l'amélioration de l'enseignement supérieur agronomique. Il n'y a peut-être pas de provinces au pays où il y a plus de collaboration entre les institutions de recherches agricoles et les universités." (p. 64)

A plusieurs reprises dans son mémoire, la Corporation des Agronomes soutient que les recherches "doivent être intégrées à l'université par l'intermédiaire d'un organisme coordinateur, qu'elles soient subventionnées par Québec ou Ottawa." (pp. 27, 32, 75.)

Comment coordonner l'enseignement et la recherche, le fédéral et le provincial?

Aux Etats-Unis, le principal organisme de recherches scientifiques est la ferme expérimentale de chaque Etat, attachée à l'université. Ces deux institutions font de concert les recherches qui sont d'intérêt spécial pour chaque Etat, et le Ministère fédéral de l'Agriculture leur verse des allocations équivalentes à la moitié du budget fourni par l'Etat.

Quand les recherches dépassent le plan régional, quelques spécialistes fédéraux agissent comme coordinateurs et préparent des ententes

entre les Etats qui demandent d'étudier les mêmes problèmes." (1)

Chez nos voisins du Sud, ajoute la Corporation des Agronomes, on fait grand cas des droits des Etats. Leur autonomie administrative est défendue avec un soin jaloux." (2) Nous voudrions rendre le même témoignage au Ministère fédéral de l'Agriculture.

Au Canada, "la recherche agricole ressortit actuellement aux universités provinciales, aux écoles d'agriculture, au Ministère provincial de l'Agriculture, aux fermes expérimentales fédérales, aux services techniques du Ministère fédéral de l'Agriculture, au Conseil national des Recherches et aux corporations privées." (3)

Comment faire l'unité dans cette diversité? Comme aux Etats-Unis, les universités par leurs facultés d'agriculture devraient être les centres accrédités de la recherche agricole. Elles devraient être outillées pour étudier tous les problèmes agricoles particuliers à notre milieu physique, économique et social. L'inventaire, la classification et la répartition des projets de recherche incomberaient au Conseil provincial des Recherches agricoles, qui élargirait ses cadres pour admettre des représentants de tous les organismes intéressés à la recherche. Ainsi serait assurée l'indispensable coordination entre l'enseignement et la recherche, entre les organismes de recherche fédéraux et provinciaux.

La Province de Québec n'a pas les moyens de se passer de la recherche agricole qui rapporte des dividendes plus élevés que n'importe quelle industrie. Elle ne peut pas compter sur Ottawa pour se préparer une élite scientifique. Elle doit exiger que le gouvernement fédéral lui laisse les revenus nécessaires pour organiser son système d'enseignement et de recherche et qu'il respecte la Constitution s'il veut intervenir dans ce domaine.

La société d'Etudes rurales conclut: "Le Ministère fédéral de la Santé et du Bien-Etre social accorde des octrois considérables aux institutions médicales des provinces tout en laissant aux autorités provinciales l'entière direction de leurs services de santé. Pourquoi faut-il que le Ministère fédéral de l'Agriculture passe par dessus la tête des provinces et organise ses propres services de recherche et de vulgarisation?" (p. 37)

(1) Société d'Etudes rurales, p. 6

(2) Corporation des Agronomes, p. 47

(3) Ibid, p. 35.

"Un plan de collaboration exécuté en vertu de lois concurrentes et d'ententes éviterait la duplication, obtiendrait un meilleur rendement avec le même budget, permettrait aux techniciens fédéraux et provinciaux d'étudier ensemble tous les aspects des problèmes à résoudre, inspirerait confiance aux cultivateurs, laisserait aux provinces la liberté de progresser sans perdre leur dignité, leur autonomie et leur personnalité."(1)

UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DE REGIONS NOUVELLES

Autrefois, l'établissement des jeunes était un problème facile à résoudre. Il suffisait de trouver un lot boisé pour chaque nouveau foyer qui héritait d'un modeste trousseau et d'un courage à toute épreuve. C'est ainsi que nos ancêtres ont défriché les deux rives du fleuve, les vallées de nos rivières et la forêt de l'arrière-pays, en avançant même les voies de communication. L'histoire de la colonisation de nos plus belles régions agricoles révèle un héroïsme insurpassable.

Après 1867, la Province de Québec, maîtresse de ses ressources naturelles, aurait pu entreprendre d'établir sur des terres neuves ses surplus de population rurale. Avec un budget limité elle doit en même temps organiser tous ses services administratifs. La colonisation relève du commissaire des Terres pour la vente des lots, de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'ouverture des chemins.

En 1867, la Colonisation apparaît pour la première fois dans les statuts de la province comme ministère rattaché à l'Agriculture. De 1897 à 1934, le Ministère de la Colonisation est amalgamé successivement avec les Mines, les Travaux publics et les Pêcheries. Il devient ministère autonome en 1934.

Jusqu'en 1923, le budget de la Colonisation était consacré à la confection des chemins et à des octrois aux sociétés de colonisation chargées du recrutement et de l'installation des colons. En 1923, le ministère inaugure sa politique de primes de défrichement qui furent ensuite étendues au labour, à la construction des bâtisses, etc. Actuellement, un colon qui remplit toutes les conditions requises peut recevoir jusqu'à \$3,550 en primes

(1) Société d'études rurales, p. 37.

pour le développement agricole de son lot. (1)

Les gouvernements, fédéral et provincial, ont participé à des programmes d'établissement: le plan Gordon en 1932-36, et le plan Auger-Rogers en 1937-38 ont contribué à accélérer le retour à la terre durant une période de chômage et de dépression économique.

Le budget du Ministère provincial de la Colonisation a monté de \$235,584 en 1912-13, à \$2,635,697 en 1922-23 et à \$10,718,420 en 1951-52. Il dépasse les douze millions pour l'année 1953-54.

On a calculé que la Province a dépensé \$53,394,044.05 pour la colonisation, de 1868 à 1940. (2) De 1941 à 1953, le budget global de ce ministère a dépassé les cent millions.

Nous croyons que ces 155 millions constituent le meilleur placement fait par la province. De 1901 à 1953, 466 paroisses nouvelles ont surgi dans l'Abitibi, au Témiscamingue, dans le nord de Montréal, au Lac Saint-Jean, dans le Bas Saint-Laurent. L'établissement de 400,000 personnes a coûté moins cher à la province et au pays que les secours directs et les allocations de chômage; il représente un enrichissement économique et social qui ne peut se traduire en chiffres,

Depuis le début de la dernière guerre, le mouvement vers les terres neuves se ralentit. Malgré l'importance croissante des primes accordées, le nombre des colons reste à peu près stationnaire.

L'U.C.C. déclare que les primes qui peuvent s'élever jusqu'à \$3,550 pour un seul lot, ne sont pas encore suffisantes pour intéresser les recrues.

(1) Pour détails: Mémoire du Ministère de la Colonisation, p. 20

(2) Minville: La Colonisation, dans "Agriculture"

Années	Nouveaux colons	Colons déjà établis qui ont reçu des primes	Primes statutaires
1946-47	1,985	4,486	\$708,787
1947-48	2,603	7,451	691,177
1948-49	2,481	9,435	901,474
1949-50	2,268	8,874	954,020
1950-51	2,651	8,721	850,784
1951-52	2,169	7,025	683,030

"Cette somme peut paraître à première vue assez considérable, note le mémoire de l'U.C.C., mais en pratique si l'on considère le coût élevé de la construction, de l'achat des instruments, du bétail, des engrais chimiques, etc. et le fait que le colon très souvent ne trouve à peu près pas de bois commercial sur son lot et que les revenus agricoles proprement dits sont très faibles pendant les premières années, cette somme est à peine suffisante pour permettre au colon de vivre convenablement et d'organiser l'exploitation de sa jeune ferme." (#45) L'U.C.C. recommande donc l'augmentation de ces primes et leur paiement immédiat. L'U.C.C. estime que pour intéresser les jeunes à la colonisation, il faut s'efforcer de maintenir un certain équilibre entre le niveau de vie qui s'offre au colon et celui qu'il pourrait trouver ailleurs.

Un certain nombre de colons ne persévèrent pas. Le Ministère de la Colonisation fait des efforts louables pour consolider les paroisses déjà existantes. Il faudrait intensifier cette politique de rachat ou d'annulation des lots abandonnés, non défrichés ou non cultivés. Cette consolidation est une condition indispensable à l'organisation efficace de la vie collective dans les paroisses de colonisation. Il ne faut pas perdre de vue que c'est le colon qui reçoit la prime et non pas le lot. Le colon qui reprend un lot abandonné ne devrait pas être pénalisé parce que son prédécesseur a fait un échec.

La technique au service de la colonisation

Les générations actuelles ont-elles perdu les aptitudes morales et physiques de nos ancêtres défricheurs? Nous ne le croyons pas. Mais la colonisation doit se moderniser comme les autres branches de l'activité humaine et elle doit rendre les terres neuves aussi accessibles aux jeunes ruraux que les positions de salariés industriels.

Les cultivateurs ne voudraient pas revenir à la lampe à pétrole, à la faux et à la faucille. Pourquoi faut-il obliger les colons, même à coup de primes, à défricher aussi péniblement que sous le régime français? A l'âge de la machine, c'est une hérésie économique et sociale.

Les lots sont concédés après avoir été dépouillés de leur bois commercial. Les colons doivent gagner en dehors une partie de la subsistance de leur famille tout en mettant leur terre en valeur. Ces colonies végètent pendant vingt à trente ans, aussi longtemps que les cultivateurs ne peuvent pas vivre uniquement des revenus de leurs fermes.

Dans les cadres d'un plan d'aménagement régional, l'Etat pourrait préparer des paroisses entières qui passeraient au stage agricole ou de pleine exploitation s'il s'agit de ressources autres que le sol, sans connaître les débuts héroïques d'autrefois. Il commence par délimiter un territoire assez vaste pour faire environ deux cents établissements. Après avoir fait un plan de la paroisse indiquant le site de l'église, le tracé des rues du village, il arpente les fermes d'après la topographie du terrain, la nature du sol et des exploitations agricoles projetées.

Avec de puissantes machines, il défriche, essouche, laboure, épierre la moitié de chaque ferme. Le bois utilisable sert à la construction d'une maison, d'une grange pour un troupeau d'une dizaine de vaches, d'une porcherie, et d'un poulailler. La ferme est vendue avec les animaux et le roulant indispensable à l'exploitation.

La préparation en série de deux cents fermes abaisserait considérablement le coût de revient des travaux et des constructions. Nous croyons que le coût de revient de ces fermes prêtes à recevoir une famille et à produire s'établirait entre 10 à \$12,000. Le ministère pourrait les revendre \$5,000 à \$6,000 payables selon des conditions d'amortissement du crédit agricole.

Cette méthode ne serait pas plus dispendieuse que le système actuel, puisque le ministère entrerait dans une partie de ses frais en vendant les fermes.

D'ailleurs, les dirigeants de la province sont prêts à monter encore le budget de la colonisation à condition d'obtenir des résultats. La "combine" coûte plus cher que la faucille mais elle coupe cent fois plus de grain dans une journée.

Les colonies nouvelles seraient un actif pour la province dès leur naissance; elles pourraient se munir à leur fondation de toutes les institutions des vieilles paroisses et pourvoir à l'établissement d'artisans, de professionnels, de marchands et d'industriels. Une couple de paroisses nouvelles par année seraient plus utiles à notre province que l'incorporation d'une ville ou la naissance d'une grande industrie.

Le Ministère devrait utiliser tous les moyens possibles de propagande pour faire connaître à la jeunesse rurale les avantages qu'offrent les terres neuves. En collaboration avec les sociétés diocésaines de colonisation et les comités paroissiaux qui devraient exister dans chaque paroisse, il devrait entreprendre et poursuivre une grande campagne de recrutement. Tous les jeunes ruraux devraient savoir que l'établissement dans les régions nouvelles leur offre des conditions de vie plus favorables que celles des travailleurs industriels. Chaque année, le Mérite du Défricheur met en vedette plusieurs colons qui ont fait un succès de leurs entreprises. En quelques années de travail, ils ont conquis sur la forêt une belle ferme valant plusieurs milliers de dollars. Le rapport annuel publie des photos représentant des bâtisses de ferme respirant l'aisance, de magnifiques troupeaux en formation, des récoltes abondantes, un jardin qui fournit une partie de l'alimentation familiale. Ces familles de colons n'échangeraient pas leur propriété pour l'atmosphère d'une usine et d'un taudis dans un quartier populeux.

Ces exemples devraient être diffusés. Aucun jeune rural ne devrait choisir sa carrière sans connaître le solide avenir qu'il pourrait se tailler dans les régions nouvelles de sa province. (1)

(1) A l'automne de 1944, le gouvernement a nommé un comité pour étudier le problème de la colonisation. Ce comité était composé de M. Esdras Minville, président, M. l'abbé Arthur Fortier, M. Omer Lussier, M. C.-E.

UNE POLITIQUE DE DECENTRALISATION INDUSTRIELLE

Notre progrès économique ne se mesure pas uniquement au nombre et à la grandeur de nos industries, à la puissance de nos centrales hydroélectriques, à la valeur de notre production minière et forestière. L'exploitation de nos ressources naturelles par un capitalisme étranger qui vise d'abord au profit et réduit au prolétariat la majorité de notre population n'est pas un régime sain au point de vue économique et social.

Le véritable progrès économique doit faciliter l'accomplissement de la double fin de l'homme, permettre au plus grand nombre de gagner leur vie d'une façon libre et indépendante, d'accéder à la propriété, de fonder une famille et d'établir leurs enfants. L'agriculture familiale répond le mieux à cet idéal. Les travailleurs autonomes qui exercent une profession, un métier, un commerce ou une industrie, sous leur initiative et leur responsabilité, partagent la stabilité et la sécurité du cultivateur.

La multiplication des établissements autonomes est la meilleure assurance contre les risques des grandes aventures industrielles et financières sujettes à toutes les fluctuations internationales. Elle nous donnera une classe moyenne nombreuse stabilisatrice de toute la société, gardienne des valeurs et des traditions du passé, mais apte à bénéficier de tous les progrès modernes.

L'établissement autonome, renforcé au besoin par la coopération pour grouper les capitaux, les achats et les ventes, permettra à chaque région d'exploiter sur place ses ressources naturelles. Est-ce vraiment un progrès que la transformation des produits agricoles soit graduellement passée dans les villes depuis un demi-siècle? La grande industrie s'est emparée petit à petit de la meunerie, de la boucherie, de la cordonnerie, de la tannerie, de la fabrication des lainages, des vêtements et de la lingerie, de la préparation du tabac, des produits laitiers, des conserves

(1) (suite) Couture, M. Donat-C. Noiseux, secrétaire. Il a présenté un rapport substantiel, publié par l'Ecole Sociale Populaire (No 378, juillet 1945). A la suite de ce rapport la Législature adoptait, le 18 mai 1945, la "Loi pour organiser la colonisation selon des méthodes progressives et rationnelles," avec un budget spécial de \$16,000,000.

et d'un grand nombre de produits alimentaires. Ces entreprises, qui achètent les produits de la ferme, ont pris un essor considérable pendant la première guerre. Certaines sont devenues de véritables monopoles: elles fixent les prix et les autres conditions du marché. Elles ont rendu nécessaire la tenue de l'enquête Stevens, en 1934, qui a révélé au public quelques-uns des moyens employés par ces mastodontes pour contrôler les marchés.

Si la grande industrie s'impose dans l'exploitation de certaines ressources naturelles et dans la fabrication en série de certains produits, elle n'a pas sa raison d'être dans la préparation des produits de la ferme. Grâce à l'électrification rurale, qui atteint maintenant toutes les régions de la province, des coopératives ou des petites entreprises privées pourraient préparer et finir tous les produits agricoles pour le marché.

Dans tous les pays, la diffusion rurale de l'électricité a fait surgir ou renaître l'artisanat, les petites industries et les métiers ruraux. L'électrification rurale, en fournissant de l'énergie transportable à distance et divisible à l'extrême, permet la distribution de la force motrice à de petits ateliers dispersés dans les campagnes. Certaines industries considérées comme urbaines peuvent désormais se ruraliser.

"Comme l'agriculture, l'artisanat et la petite industrie font contre-poids au gigantisme industriel et à la prolétarianisation à outrance. Ils constituent un secteur de petits propriétaires autonomes, maîtres de leurs entreprises et de leurs instruments de travail, cultivant les valeurs humaines dont notre société a plus que jamais besoin: l'indépendance, l'initiative, l'attachement à la propriété privée, l'épargne et la prévoyance, la conscience professionnelle, le goût du travail bien fait, le culte de la personnalité.

Par leur esprit familial, l'artisanat et la petite industrie éliminent les conflits ouvriers. Le patron travaille avec les membres de sa famille dont quelques-uns lui succéderont; il est moins un patron qu'un père pour les ouvriers et les apprentis qu'il emploie, dont il partage les joies et les peines et qui, à leur tour bénéficient des succès de l'entreprise. Ces relations familiales entre employeurs et employés sont impossibles dans la grande industrie anonyme et impersonnelle. On comprend que les syndicats ouvriers refusent d'admettre le "paternalisme" dans le contexte capitaliste.

La multiplication des petites entreprises permettra de garder à la campagne une partie de nos surplus de population. Elle offrira de nouveaux marchés aux produits de la ferme et de l'industrie, et des débouchés sai-

sonniers à la main-d'oeuvre agricole; elle fera fructifier sur place les épargnes rurales; elle formera une nombreuse classe moyenne qui agira comme tampon entre le capitalisme et le prolétariat; elle fera surgir par toute la province des centres d'activité économique et sociale qui rendront la vie rurale plus intéressante. Cette décentralisation industrielle suscitera un régionalisme qui stimulera une saine concurrence entre les différentes parties de la province.

L'artisanat et la petite industrie peuvent envisager l'avenir avec confiance en faisant un effort de renouvellement et d'adaptation. Tout en gardant les traditions d'honneur professionnel, d'amour du beau travail, ils doivent utiliser toutes les ressources que la science et la technique modernes mettent à leur disposition. Dans la grande industrie, la machine impose son rythme à la production en série. L'artisan et le petit industriel doivent se servir de la machine comme un instrument pour mieux imprimer dans leurs oeuvres la marque de leur talent et de leur personnalité,

La petite industrie qui travaille sur commande directe du client ou pour la vente directe au consommateur doit avoir une place prépondérante dans une économie évoluée. Elle sert une clientèle de choix qui exige la qualité et l'originalité. Elle s'imposera par la compétence qui s'acquiert dans des écoles spécialisées et par un apprentissage réglementé. Cette formation générale et professionnelle devrait être mise à la portée des jeunes ruraux bien doués qui n'ont pas la vocation agricole.

Un crédit industriel rural pour l'installation ou la modernisation de petites industries à la campagne est aussi nécessaire que le crédit agricole pour les cultivateurs. L'organisation rationnelle des épargnes rurales, par l'entremise des caisses populaires, suffirait à créer un système efficace de crédit industriel rural, pourvu que l'Etat ajoute sa garantie à celle des emprunteurs, après enquête sur la valeur des entreprises, leurs débouchés possibles, leur chances de succès aux points de vue technique et administratif." (1)

(1) Code rural de la Société d'Etudes rurales. Mémoire de M. Ls. de G. Fortin, p. 16 - 17.

UNE POLITIQUE SOCIALE DES CAMPAGNES

L'enseignement primaire

Pour que l'enseignement post-scolaire porte tous ses fruits, il faut qu'il tombe dans des cerveaux bien préparés pour en bénéficier. A la campagne, la proportion des jeunes qui poursuivent leurs études au-delà du cours primaire est beaucoup moins considérable qu'en ville. Sur les 281,832 jeunes ruraux de 10 à 20 ans que comptait le recensement de 1951 plus de 250,000 n'ont que l'école primaire pour les préparer à la vie.

Les mémoires de l'U.C.C., de la Corporation des Agronomes et des Fermières déplorent que les garçons de la campagne quittent l'école primaire trop jeunes. Les trois associations sont unanimes à déplorer que la plupart des fils de cultivateurs ne poursuivent pas leurs études au-delà de la septième année d'école primaire.

La Corporation des Agronomes énumère quelques conséquences de cette situation: (p. 52)

- 1^o L'agriculteur, dépourvu d'instruction adéquate, ne maîtrise pas son art que révolutionnent les sciences et ne soutient pas la concurrence économique;
- 2^o L'élite rurale, véritable ferment du progrès agricole, est clairsemée;
- 3^o Les fils de cultivateurs forment une infime minorité de la population estudiantine à l'Université (Montréal) et disproportionnée quant à l'importance numérique des agriculteurs au sein de la population active. Les professions libérales ne trouvent plus de relève pour la campagne. On sait, par exemple, les doléances du Barreau rural sur le sujet. L'inscription à l'étude de l'agronomie a baissé de presque de la moitié depuis dix ans;
- 4^o A peine un pour cent des fils de cultivateurs âgés de 16 à 25 ans fréquentent l'école moyenne d'agriculture;
- 5^o L'établissement dans les techniques et métiers lucratifs des fils de cultivateurs, qui doivent quitter la ferme, devient difficile, sinon impossible;
- 6^o Le glissement de la population rurale vers le prolétariat urbain le plus mal partagé (unskilled labor) s'accroît, etc.

Pourquoi les jeunes ruraux laissent-ils l'école prématurément? La Corporation des Agronomes résume ces causes en onze points:

- 1^o L'incompréhension de trop d'agriculteurs à l'égard des bienfaits de l'instruction;
- 2^o L'impécuniosité d'un certain nombre d'entre eux;
- 3^o La pénurie de la main-d'oeuvre rurale;
- 4^o L'appât des gages relativement élevés et attachés à des occupations de fortune auquel succombent beaucoup de jeunes;
- 5^o L'état déplorable de trop d'écoles élémentaires au point de vue organisation pédagogique et matérielle, salubrité, etc.;
- 6^o L'absence d'un réseau d'écoles centrales menant jusqu'à la 12^{ème} année à la campagne;
- 7^o La situation chroniquement calamiteuse de la finance scolaire;
- 8^o Les traitements insuffisants des instituteurs et des institutrices qui déciment les cadres de l'enseignement;
- 9^o L'impréparation de trop de titulaires dont des centaines enseignent sans être qualifiés;
- 10^o Les déficiences de l'enseignement à la Normale;
- 11^o Le défaut de coordination de l'enseignement du haut en bas de l'échelle, etc. etc. (P. 52)

Les remèdes

1^o Le budget de l'enseignement primaire devrait être augmenté d'une façon appréciable pour deux raisons:

a) Le mémoire de l'U.C.C. fait remarquer qu'en accordant une aide pécuniaire plus généreuse aux écoles rurales, le gouvernement ne fait que reconnaître les services rendus par la campagne à la province toute entière. "Beaucoup d'enfants élevés dans les familles rurales et instruits dans les écoles de campagne s'en vont en ville à l'âge adulte. Il en résulte que le milieu rural rend un service ignoré qui est de prendre soin de l'enfant tandis qu'il est à la charge de la société, et d'en faire don à la ville alors qu'il est apte à rendre service à la société à son tour." (149)

b) Le premier facteur de progrès en agriculture c'est le capital humain. Les problèmes agricoles seront faciles à régler si l'école rurale prépare des cultivateurs instruits et fiers de leur profession. On attribue la supériorité de l'agriculture danoise à son excellent système d'enseignement rural et à ses écoles supérieures populaires fréquentées par 40% des jeunes ruraux.

2^o Le mémoire de l'U.C.C. recommande la ruralisation de l'enseignement primaire. Toutes les écoles normales de la province devraient donner aux futurs instituteurs et institutrices des cours élémentaires d'agriculture et de sociologie rurale. Une campagne d'éducation s'impose aussi auprès des parents pour que la famille ne détruise pas l'éducation rurale que les enfants reçoivent à l'école.

3^o Traitement du personnel enseignant: Tous les mémoires s'accordent sur la nécessité de payer un meilleur traitement au personnel rural enseignant. L'U.C.C. recommande que des mesures de longue portée soient prises pour que l'enseignement devienne une véritable carrière. Actuellement, les institutrices ne font que passer dans l'enseignement en attendant de se caser ailleurs. Chaque année, les commissions scolaires de la province sont obligées d'engager environ 2,000 instituteurs et institutrices ne possédant pas de brevet de capacité.

4^o Concentration des écoles: La Corporation des Agronomes recommande fortement la concentration des écoles primaires pour améliorer l'enseignement à la campagne. L'U.C.C. reconnaît que l'école centrale offre des avantages incontestables: répartition plus efficace du travail des institutrices; meilleur classement des élèves; écoles plus confortables et mieux outillées. Mais l'école centrale doit rester vraiment rurale. Elle paraît acceptable, continue le mémoire de l'U.C.C. là où le village de faible population forme un tout avec la paroisse et garde parfaitement l'atmosphère du milieu rural. Elle serait beaucoup moins recommandable si elle dépendait de petites villes ou de gros villages et en subissait toutes les influences.

5^o Ecoles rurales spécialisées: Le mémoire de l'U.C.C. recommande la multiplication des écoles rurales spéciales qui reçoivent à la sortie de l'école primaire les jeunes garçons décidés à s'intégrer dans la vie rurale. Ces écoles devraient donner un complément de culture générale et les rudiments de la technique agricole, des cours sur l'exploitation forestière, l'industrie, le commerce et la sociologie rurale. Au gouvernement provincial incombe l'obligation de subventionner largement cet enseignement trop dispendieux pour les commissions scolaires. La centralisation des écoles permettrait de les multiplier.

6^o Coordination de l'enseignement: La Corporation des Agronomes de la Province de Québec, qui est fortement convaincue de la nécessité de coordonner l'enseignement, est prête à faire siennes les récentes

recommandations du sous-comité de coordination de l'enseignement à ses divers degrés au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. à la condition expresse que l'enseignement primaire supérieur soit perfectionné de façon à préparer des candidats réellement qualifiés pour entreprendre des études dans les écoles spécialisées, au collège classique ou à l'université.

Le mémoire de l'U.C.C. se prononce dans le même sens: "Lorsqu'il s'agit de la coordination de l'enseignement, on doit donc penser qu'un pourcentage d'élèves des campagnes poursuivra des études ailleurs, soit dans des collèges classiques, soit dans des écoles primaires supérieures, soit dans des écoles techniques. On doit alors dresser et harmoniser les programmes en conséquence." (156)

70 Bourses d'étude: Le mémoire de l'U.C.C. déplore qu'il y ait moins de jeunes agriculteurs qu'autrefois dans les collèges classiques et dans les universités. "Ce serait un grand malheur pour toute la nation que la classe rurale, selon sa tradition historique, ne puisse plus fournir sa part légitime et nécessaire des élites dirigeantes." (# 148)

La population rurale ne représente plus que le quart de la population totale. De plus, les études classiques coûtent deux fois plus cher qu'autrefois et le coût des études universitaires a triplé et quadruplé; enfin les jeunes ruraux ne peuvent pas bénéficier de l'externat. La famille rurale ne peut plus financer ces études de plus en plus dispendieuses.

Le gouvernement provincial devrait mettre à la disposition des autorités des collèges classiques un nombre suffisant de bourses pour permettre aux enfants ruraux les mieux doués de faire des études secondaires. Un système de bourses, de prêts et d'emplois auxiliaires, pourrait ensuite leur donner accès aux différentes facultés universitaires.

Des mesures s'imposent pour donner aux enfants de la campagne la même opportunité de s'instruire qu'aux jeunes citadins. Pour représenter le point de vue rural, le mémoire de l'U.C.C. suggère que le gouvernement nomme au Conseil de l'Instruction publique quelques membres laics connaissant parfaitement la situation scolaire dans les campagnes.

Fiscalité scolaire et municipale

En 1946, la Législature adopta la "Loi pour assurer le progrès de

l'éducation", pour stabiliser la situation financière des commissions scolaires, en assumant leurs dettes se totalisant à \$100,000,000. Durant les quatre années suivantes, la Commission municipale a autorisé de nouveaux emprunts scolaires pour un montant de \$69,500,000. (1) Il est à prévoir que les dettes des commissions scolaires atteindront bientôt le niveau de 1946. Il faut donc conclure que les impôts sont insuffisants ou que les contribuables n'ont pas les ressources nécessaires pour soutenir leurs écoles.

L'Union des Conseils de Comtés souligne que "le gouvernement fédéral retire 77% des impositions au pays ne laissant aux provinces que 13% et aux municipalités que 10%."

L'impôt foncier constitue la principale source de revenus des commissions municipales et scolaires. Tel qu'appliqué actuellement, cet impôt est insuffisant, mal réparti et désuet. D'après le ministre des Affaires municipales, notre richesse immobilière est sous-évaluée de plus d'un milliard de dollars, ce qui nuit au crédit des individus et des municipalités. (2) La prescription du code obligeant les municipalités à fixer leur évaluation, en tenant compte de la valeur réelle des propriétés, n'est pas observée; les rôles d'évaluation ne sont pas uniformes entre comtés, municipalités et même dans la même paroisse. Les fermes portent le gros des taxes tandis que les commerces et propriétés de village sont souvent sous-évalués. "Les marchands, les hôteliers, les garagistes, les restaurateurs, les entrepreneurs, les salariés vivant en milieu rural paient rarement leur juste part des taxes municipales et scolaires." Par suite de l'afflux en certaines paroisses de familles ouvrières travaillant en dehors, il a fallu ouvrir de nouvelles classes et augmenter le nombre des institutrices; l'accroissement de cette dépense ne porte toujours que sur ceux qui sont assujettis à la taxe foncière." (# 167, U.C.C.)

Pour obtenir une évaluation municipale plus uniforme, plus équitable et plus juste, basée sur la capacité de payer des contribuables et sur les services qui leur sont rendus, l'U.C.C. recommande de mettre à la disposition des municipalités un manuel pratique d'évaluation municipale et suggère la nomination d'évaluateurs compétents pour préparer le rôle d'évaluation de tout un comté.

(1) Annuaire statistique de Québec, 1953, p. 258

(2) Cité par l'U.C.C. # 165.

L'impôt foncier est insuffisant

Le mémoire de l'Union des Conseils de Comtés soutient que les corporations municipales et scolaires ont besoin de revenus additionnels pour remplir leurs obligations. En 1950, l'impôt foncier constituait 70% du revenu total dans les municipalités rurales, 51% dans les villes et 35% dans les cités. On comprend qu'il soit difficile de doter les municipalités rurales de bons chemins, d'aqueduc et d'égouts, des autres services essentiels: toutes ces dépenses retombent presque uniquement sur les propriétaires fonciers.

En 1952, les subventions du gouvernement ont représenté environ 50% des revenus des commissions scolaires; l'autre moitié fut tirée de l'impôt foncier dans une proportion de 84%.

Le mémoire de l'U.C.C. recommande que le gouvernement, dans l'attribution de ses octrois, tienne compte du nombre d'enfants et non pas uniquement de l'évaluation municipale; que les octrois pour construction d'école soient, autant que possible, statutaires et payés comptant pour diminuer le service de la dette des commissions scolaires; que le fonds d'éducation soit employé uniquement à l'enseignement primaire pour lequel il fut institué.

Taxe de vente de 2% (1)

L'Union des Conseils de Comtés fait une étude intéressante de la taxe de vente de 2% et de la taxe d'éducation de 1%, qui ont amélioré considérablement les finances municipales et scolaires dans les municipalités où elles sont en vigueur. La taxe de vente de 2% est appliquée dans Montréal et sa banlieue depuis 1935, dans la région de Québec depuis 1940. A chaque session de la Législature, de nouvelles municipalités se font autoriser à l'appliquer dans leur territoire. Au 31 décembre 1952, elle était en vigueur dans trente municipalités rurales. Elle avait rapporté \$3,367,103.33. Elle a représenté pour l'année 1952 entre 26 et 78% du revenu global des municipalités de la région de Québec.

(1) Mémoire de l'Union des Conseils de Comtés, pp. 86 - 92.

L'Union des Conseils de Comtés recommande qu'un conseil municipal ait le droit d'imposer cette taxe de vente sans être obligé de faire adopter une loi spéciale par la Législature; et qu'un conseil de comté, à la demande de la majorité des corporations qui en font partie, puisse imposer cette taxe dans toute l'étendue ou une partie de son territoire.

Taxe d'éducation de 1% (1)

Depuis 1950, des corporations scolaires se font autoriser par la Législature à imposer une taxe d'éducation de 1%. Depuis son imposition au 30 juin 1953, cette taxe a rapporté un montant de \$927,203.43 dans les trente-cinq corporations scolaires rurales qui y sont assujetties; les vingt-deux commissions scolaires de la région de Québec ont retiré de cette taxe entre 7 et 43% de leurs revenus globaux pour 1952-53.

L'Union des Conseils de Comtés recommande que les corporations scolaires puissent recourir à cette taxe d'éducation de 1% sans autorisation spéciale de la Législature. (2)

Le mémoire de l'Union des Conseils de Comtés ajoute les recommandations suivantes pour donner les revenus indispensables aux corporations municipales et scolaires:

Que tous les édifices publics, tant fédéraux que provinciaux, soient sujets aux taxes spéciales affectant les services d'aqueduc, d'égout, de protection contre les incendies, éclairage de rue, enlèvement de la neige, vidanges, etc.;

Que les corporations municipales et scolaires soient exemptées des taxes de vente fédérales et provinciales, ainsi que de la taxe d'accise fédérale sur tous les achats effectués par ces corporations;

Que la surtaxe d'amusement soit incorporée à la taxe d'amusement pour que les municipalités retirent 50% de l'ensemble de ces revenus;

Que les permis de camps de touristes particuliers sur les terrains de la Couronne soient basés sur la valeur des bâtisses érigées;

Que les lignes de téléphone dans la province de Québec soient déclarées immeubles imposables comme les lignes d'électricité.

(1) Mémoire de l'Union des Conseils de Comtés, pp. 93-99.

(2) La Municipalité de Charny a une taxe municipale et scolaire combinée de \$2.70 pour \$100 d'évaluation. Pour obtenir les mêmes revenus sans taxe de vente et d'éducation, elle devrait hausser ses taxes foncières à \$8.50.

L'Union des Conseils de Comtés suggère que la province impose des taxes plus élevées sur les liqueurs alcooliques et sur les divertissements, ce qui lui permettrait d'assumer la totalité des frais d'assistance publique, de sorte que les municipalités rurales dégagées de ces charges auraient à leur disposition, pour d'autres fins, une plus large part du revenu des taxes foncières.

"L'Union recommande que la Province de Québec reprenne tous les pouvoirs de taxation qui lui appartiennent et qu'elle avait prêtés au gouvernement fédéral pour les besoins de la guerre, parce que ces pouvoirs ont été concédés aux provinces en vertu du pacte confédératif en 1867. Si le gouvernement fédéral a besoin d'argent pour la défense du pays, il n'a pas à s'en procurer pour subventionner l'éducation dans la province; aussi, devrait-il remettre au Québec les sources de revenus qui lui reviennent d'après la Constitution et dont la province a besoin pour aider la cause de l'éducation et pour d'autres fins.

Au nombre des sources actuelles de revenus de la province auxquelles pourraient puiser les municipalités rurales se trouvent la taxe sur la gasoline et le revenu des licences sur les véhicules-moteurs. La province, dans le partage de ces taxes avec les municipalités, pourrait tenir compte des charges d'entretien, de réparation et de confection des routes ou chemins, et de l'entretien des chemins d'hiver." (1)

Moyens de transport

Les moyens de transport sont une autre condition essentielle à la renaissance rurale. Pour entrer dans le régime d'échange, toutes les régions de la province doivent être reliées ensemble, avec les autres provinces et les autres pays, par un réseau de voies de communication. Le fleuve fut pendant longtemps la seule route du peuplement et du commerce. C'est encore lui qui nous donne le plus facilement accès aux marchés extérieurs. Toutes les fois que les conditions s'y prêtent, le transport maritime est encore le plus économique. Les sommes colossales consacrées à la canalisation du Saint-Laurent en sont une nouvelle preuve. Il nous semble que l'agriculture, l'industrie et le commerce n'utilisent pas assez nos cours d'eau navigables.

(1) Mémoire de l'Union des Conseils de Comtés, p. 7.

Les chemins de fer ont donné un formidable essor au développement de notre pays. Ils ont ouvert à l'agriculture les immenses plaines de l'Ouest. Leur construction a favorisé la colonisation de nos principales régions agricoles: le Témiscouata, la Matapédia, l'Abitibi, le Témiscamingue, le nord de Montréal. Malgré la concurrence de la route, ils restent encore le mode de transport le plus pratique pour les longues distances.

Proportionnellement à sa population, le Canada possède plus de voies ferrées que tout autre pays au monde. Mais la Province de Québec n'a pas été favorisée par la politique fédérale des chemins de fer. Elle ne compte que 1.2 mille de voie ferrée par mille habitants (Terre-Neuve, 2; Nouvelle-Ecosse, 2.2; Ile-du-Prince-Edouard, 2.9; Nouveau-Brunswick, 3.6; Ontario, 2.3; Manitoba, 6.2; Saskatchewan, 10.5; Alberta, 6; Colombie Canadienne, 3.3) Sur les 42,956 milles de voies ferrées canadiennes, notre province n'en possède que 4,780 milles, soit 10%. Seules les grandes lignes transcontinentales nous donnent un service convenable. L'imbroglio créé par la construction du chemin de fer Chibougamou illustre combien il est difficile d'obtenir un nouvel embranchement dans notre province.

Depuis vingt-cinq ans, la route est une sérieuse rivale du rail. Le transport automobile est supérieur au chemin de fer par la souplesse de ses horaires et itinéraires. Il simplifie la manutention des marchandises, économise des frais et du temps. Il permet de livrer le lait et les autres produits agricoles directement de la ferme aux centres de distribution. Avec l'électricité, il favorise la décentralisation industrielle.

Le réseau routier de la province s'améliore rapidement. La longueur des chemins ruraux améliorés, entretenus par la province a passé de 6,053 milles en 1925 à 27,814 en 1951. Il reste encore 14,225 milles en chemins de terre.

De plus, l'entretien des chemins d'hiver se généralise. De 85 milles durant l'hiver 1928-29, il est monté à 22,481 milles en 1951-52 dont 2,792 entièrement aux frais de la voirie provinciale.

Les municipalités rurales n'ayant pas de revenus suffisants pour construire et entretenir les chemins, le gouvernement provincial est appelé à prendre à sa charge la plus grande partie du réseau routier de la province.

L'agriculture d'échange exige l'aménagement d'un bon système de routes pénétrant presque au fond des campagnes. Une région privée de moyens

de transport est condamnée à l'agriculture vivrière, à l'isolement, à un niveau de vie inférieur.

Systèmes d'aqueduc et d'égout

Notre essor industriel, les moyens modernes de transport, la mécanisation des fermes, l'électrification rurale et beaucoup d'autres facteurs transforment rapidement les conditions sociales et économiques de la vie rurale. Nos villages de campagne s'urbanisent et réclament les services publics considérés comme indispensables dans les villes.

L'Union des Conseils de Comtés consacre la majeure partie de son mémoire aux problèmes des aqueducs et des égouts. Toutes les cités et villes possèdent ces deux services municipalisés alors que seulement 17% des municipalités rurales en bénéficient. Sur les 1449 municipalités rurales de la province, 249 possèdent des aqueducs municipalisés. Il existe des aqueducs privés dans 158 municipalités. On compte de plus une trentaine de coopératives d'aqueduc.

Le coût élevé de la construction est le principal obstacle à l'organisation de ces services. La plupart des municipalités rurales n'ont pas les revenus et la capacité d'emprunt nécessaires pour construire un système d'aqueduc et d'égout. Un grand nombre des aqueducs en opération ne répondent pas aux exigences de l'hygiène ou sont insuffisants, surtout pour la protection contre les incendies. La plupart sont de petites entreprises: sur 249 aqueducs municipalisés, 106 seulement sont évalués à plus de \$75,000.

Les nombreuses conflagrations qui ont semé la mort et la ruine dans nos villages démontrent la nécessité d'un système efficace de protection contre le fléau du feu. La "Loi de la prévention des incendies" (Ch. 151, S.R.Q.) permet au Lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder aux corporations municipales de paroisses, de villages et de villes des subventions pour les aider à se protéger contre les incendies. Un amendement adopté à la dernière session portait ces octrois de \$500,000 à \$750,000 par année. Depuis 1914-15 le gouvernement provincial a versé, en vertu de cette loi, \$4,073,573 à 484 municipalités rurales. C'est dire que les deux-tiers de nos paroisses restent encore sans aucune protection contre le feu. L'Union des Conseils de Comtés demande aux autorités de mettre à la disposition des municipalités des ingénieurs et des experts en hydrologie pour résoudre les problèmes que comporte la construction des aqueduc et égouts.

Dans les conditions actuelles de la vie rurale, ces services sont aussi nécessaires, dans nos villages surtout, que les bonnes routes et l'électricité. Par une législation générale et statutaire, le gouvernement provincial devrait offrir aux municipalités rurales, pour la construction d'aqueducs et d'égouts, un plan de financement à peu près semblable à celui qui a obtenu un succès complet avec les coopératives d'électricité.

Conservation des ressources naturelles

Les mémoires de la Corporation des Agronomes et de l'U.C.C. consacrent un chapitre à la conservation des ressources naturelles que l'Etat a le devoir de protéger et même d'accroître pour les générations futures. Plusieurs ministères provinciaux s'occupent de ce problème, mais il reste encore beaucoup d'études et d'enquêtes à poursuivre pour retirer de nos ressources naturelles tout le rendement qu'elles peuvent donner. Il est surtout urgent de préparer un plan d'ensemble pour en assurer la conservation et le renouvellement.

La conservation du sol arable suppose l'application d'un programme comportant la classification des sols, l'utilisation rationnelle et la fertilisation des terres, l'adoption de cultures et de méthodes pour préserver nos sols de l'érosion par le vent et par l'eau, le drainage, le contrôle des inondations, la conservation de l'eau et de l'humidité de l'atmosphère par le maintien d'un couvert forestier convenable, le reboisement de sols déjà cultivés mais reconnus inaptes à l'agriculture.

Nous croyons que s'impose la création d'un OFFICE DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, pour coordonner et intensifier les recherches et les travaux d'aménagement d'après un programme d'ensemble. Il est grand temps de songer à la formation de spécialistes en conservation de nos ressources naturelles.

Le "Department of Planning and Development" de la Province d'Ontario a mis sur pied quinze organismes locaux groupant 256 municipalités couvrant un territoire de 10,505 milles carrés.

En d'autres provinces, le gouvernement fédéral a pris l'initiative des travaux de récupération, de mise en valeur ou de conservation des sols. En 1935, il adoptait la "Loi sur le rétablissement agricole des Prairies",

en vue de reconstituer des sols minés par de mauvaises méthodes culturales. En vertu de cette loi, il a exécuté un vaste programme de drainage, d'aménagement, de barrages, de réservoirs et de travaux d'irrigation.

En 1939, il adoptait la "Loi de l'assistance à l'Agriculture des Prairies", pour venir en aide aux cultivateurs affectés par la sécheresse.

En vertu d'une entente avec la Colombie canadienne, il a exécuté des travaux d'irrigation et d'aménagement dans les vallées de l'Okanagan et de plusieurs autres rivières de la province.

En 1948, il adoptait la "Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes", dans le but d'assécher et de protéger contre la marée environ 70 à 80,000 acres de terre.

Au cours de la session de 1953, la Chambre des Communes passait la "Loi d'aide à la conservation de l'eau". En vertu de cette législation, le gouvernement fédéral offre aux gouvernements provinciaux de payer $37\frac{1}{2}\%$ du coût de tout projet d'aménagement visant à assurer une meilleure conservation de l'eau. Les provinces gardent la direction et l'entière propriété des réalisations.

Les travaux exécutés en vertu de ces différentes lois fédérales coûteront quelques centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens. La Province de Québec acquittera le tiers de la note sans aucun bénéfice pour elle; elle a droit à sa juste part dans la distribution du revenu national.

Les ressources naturelles appartiennent incontestablement aux provinces, d'après la Constitution. La seule solution logique serait que le gouvernement fédéral abandonne aux provinces la moitié des taxes directes, afin qu'elles aient les revenus nécessaires pour exécuter elles-mêmes un programme de conservation de leurs ressources naturelles.

Les Etats-Unis ont mis sur pied, à l'échelle nationale, un vaste plan de conservation qui fait l'admiration du monde entier. Ils ont déjà réalisé une grande partie de ce programme sans empiéter sur la juridiction des Etats. Le Service fédéral de Conservation se limite à fournir un personnel technique, spécialisé dans toutes les branches de l'agriculture et du génie qui ont un certain rapport avec la conservation. Sa participation financière consiste à défrayer les dépenses d'administration générale.

S'il entreprend un programme de conservation sur le plan national, le Gouvernement d'Ottawa doit respecter la juridiction provinciale sur les ressources naturelles, traiter toutes les provinces sur un pied d'égalité et adopter la procédure constitutionnelle des législations conjointes et des ententes.

L'organisation des loisirs

La vie moderne pose le problème des loisirs. C'est pendant leurs heures libres que les salariés peuvent se distraire d'un travail monotone, retrouver leur initiative et le sens de leur dignité, améliorer leurs conditions de vie matérielle, accroître leur valeur intellectuelle et morale.

Le travailleur autonome trouve dans son labeur même la sécurité, le bonheur et la récréation. Mais il ne doit pas abuser même du travail. Il a besoin de se reposer et de se détendre pour assurer sa santé physique et morale, son équilibre, son rendement et son succès professionnel.

La campagne offre d'innombrables distractions que les citadins viennent chercher à grand prix: la pêche, la chasse, la natation, la rame, la marche et les jeux en plein air, etc. Beaucoup de ruraux se reposent par une autre occupation payante en marge de leur travail: l'employé de bureau bricole, l'artisan cultive un jardin, la ménagère fait du tissage, etc. Grâce à cet emploi lucratif des loisirs, nombre de familles bouclent leurs budgets et établissent leurs enfants.

L'apathie des ruraux envers les organisations politiques, économiques et sociales de la paroisse et de la région est une des principales causes de la stagnation des campagnes. La participation aux activités paroissiales, municipales, scolaires, syndicales, coopératives, artistiques et intellectuelles, sur le plan local et régional, est un excellent moyen d'employer utilement ses loisirs, tout en manifestant son esprit civique et social. Chacun peut choisir le champ d'action qui convient le mieux à ses aptitudes. L'emploi coordonné des loisirs peut transformer la vie rurale.

Les dirigeants ruraux constatent l'impérieuse nécessité d'organiser les loisirs de la jeunesse. Dans la plupart des paroisses rurales, la majorité des jeunes s'embêtent; ils passent les soirées, les dimanches et fêtes dans une activité démoralisante. Ils s'entassent dans les restaurants

du village pour boire des liqueurs, s'empiffrer de friandises, tenir des propos vulgaires, écouter le jazz américain. Le temps et l'argent qu'ils gaspillent à s'abrutir pourraient être utilisés à préparer leur avenir.

Il serait pourtant facile d'organiser dans chaque paroisse rurale des amusements sains pour intéresser tous les jeunes. La pratique raisonnée des sports forme des corps agiles et robustes, développe les qualités intellectuelles et morales, la volonté, l'initiative, la loyauté, l'esprit d'entraide, de camaraderie et d'équipe; elle constitue un complément d'éducation physique et sociale. Pour organiser des sports d'été et d'hiver, il faut des chefs dévoués et compétents. L'Etat devrait instituer une école de moniteurs qui serait mise à la disposition des organismes locaux. Cette initiative compléterait les subventions accordées pour la construction de centres récréatifs qui ne parviennent pas toujours à faire concurrence aux restaurants.

Les loisirs culturels ne doivent pas être négligés. Ils offrent aux jeunes ruraux l'opportunité de parfaire leur formation professionnelle, leur culture générale, leur sens artistique. Nous pourrions faire une longue énumération des moyens de culture à la portée de la jeunesse rurale: les cours à domicile de l'U.C.C. complétés par des équipes d'étude, le choix de programmes instructifs à la radio, à la télévision et au cinéma, des conférences et cours publics, la lecture, des excursions à but éducatif, la participation aux activités paroissiales, aux associations de jeunesse, comme la J.A.C., qui pourrait prendre l'initiative d'organiser les loisirs dans les paroisses rurales.

Il reste une grave lacune à combler: sans documentation, il est impossible d'organiser des loisirs culturels intéressants. Notre population rurale est la seule, au Canada, qui ne bénéficie pas d'un système de bibliothèque curculante. Dans les autres provinces et dans la plupart des pays, les dirigeants considèrent la bibliothèque comme un complément indispensable du système d'enseignement, un service public essentiel: les livres circulent dans les campagnes les plus reculées pour mettre à la portée des ruraux non seulement la littérature agricole, mais aussi la culture intellectuelle et artistique.

La sécurité sociale

Autrefois, nos paroisses rurales prenaient soin de leurs pauvres, de leurs malades, de leurs infirmes et de leurs vieillards.

C'est pour secourir la misère urbaine, conséquence de l'industrialisation, que l'Etat a adopté des mesures pour aider aux familles, aux vieillards, aux sans travail et aux invalides.

Cette responsabilité incombait aux gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral avec ou sans le consentement des provinces a pris l'initiative d'instituer plusieurs plans de sécurité sociale: assurance-chômage, pension de vieillesse, allocations familiales, etc.

Ces lois sociales conçues et appliquées par une majorité anglo-protestante ne peuvent pas convenir aux Canadiens de culture française et de religion catholique. La Province de Québec, selon l'esprit du pacte de 1867, devrait pouvoir les modifier et les refondre selon son inspiration religieuse et culturelle et selon les besoins de différentes classes de sa population.

L'application à la classe agricole des lois ou des mesures conçues pour répondre aux besoins de la classe ouvrière peut à la longue exercer une influence néfaste sur la mentalité rurale. D'autre part, un traitement de faveur accordé aux travailleurs des villes provoquerait l'exode rural.

Les allocations familiales ont favorisé les familles nombreuses qui rendent à la société un service de la plus haute valeur, en fournissant le capital humain. Elles ont permis à un grand nombre de cultivateurs de faire instruire leurs enfants et de les établir sur des fermes.

Le mémoire de l'U.C.C. signale que pour bénéficier de la "Loi des mères nécessiteuses", la veuve chargée d'enfants doit être dépourvue de tout bien. Pour obtenir une pension, elle doit vendre sa terre et sacrifier l'avenir de sa famille. L'U.C.C. suggère de lui laisser sa ferme comme un moyen de gagner un minimum dans le présent et d'établir ses enfants dans l'avenir.

L'U.C.C. demande au gouvernement provincial de remplacer la loi de l'Assistance publique par une législation générale d'assurance-santé. Les malades indigents sont hospitalisés aux frais de la province, de la municipalité et d'une institution de charité. Ce système "impose aux institutions des dépenses qu'elles doivent combler par des octrois, par des souscriptions publiques, ou en surchargeant la clientèle qui paie." Les municipalités demandent unanimement d'être déchargées de ce fardeau et de la tâche ingrate de décréter qui est indigent d'après la loi. Seuls les pauvres et les riches peuvent se payer le luxe d'être malades. C'est le gouvernement et les classes moyennes qui acquittent finalement les frais de l'Assistance publique.

"Les agriculteurs sont vivement intéressés à la question de l'assurance-santé. A cause de leur éloignement et de leur dissémination, les familles rurales sont beaucoup plus dépourvues de soins médicaux que les autres et sont davantage exposées aux méfaits de graves maladies. Les médecins de campagne ont de vastes territoires à parcourir et ne sont pas toujours à la portée de la clientèle. On doit considérer comme certain que plusieurs personnes dans les paroisses rurales meurent prématurément ou traînent une existence diminuée faute de soins médicaux immédiats. D'autre part, les malades à la campagne hésitent à s'acheminer vers les hôpitaux à cause des prix considérables qui y sont maintenant exigés. Ils sont réduits à préférer la mort à bon marché à la survie qui les ruine. Ils devraient donc recourir avec enthousiasme à des plans d'assurance-santé qui leur permettraient de jouir de leurs maladies comme tout le monde et dont le fonctionnement supprimerait de criantes inégalités." (1)

Il n'y a qu'un moyen pour empêcher le pouvoir central d'envahir ce nouveau domaine de la juridiction provinciale. Que la Province de Québec adopte sans retard une loi d'assurance-santé; que dans le cadre de cette législation, elle s'en tienne à un rôle supplétif; prêter son appui aux organismes privés qui couvriront le champ de l'assurance-santé et prendre à son compte les primes ou redevances imposables aux indigents.

Vie rurale et Constitution

Nous avons lu une trentaine de mémoires présentés à la Commission Tremblay, par des associations ou organismes intéressés à la renaissance de la vie rurale. Tous s'accordent pour réclamer la complète autonomie de la province dans tous les domaines qui lui sont attribués par la Constitution

Qu'on nous permette de résumer le mémoire de l'U.C.C. qui exprime vigoureusement l'opinion de la population rurale: "L'enjeu pourrait sembler secondaire s'il ne s'agissait que du sort d'une province identique aux neuf autres. Mais l'Etat québécois est plus que cela: il est une patrie pour la race canadienne-française et le centre naturel de la vie française en Amérique. Ce caractère spécial lui interdit d'aliéner les pouvoirs qu'elle a péniblement acquis." (#173)

(1) Mémoire de l'U.C.C. #143.

L'U.C.C. proteste contre l'accaparement fédéral des droits fiscaux qui appartiennent aux provinces. Elle rejette le système actuel destiné à mettre les provinces en tutelle. "Nous mettons en doute la justice de subventions qui profitent aux neuf provinces, mais qui, par la force des circonstances, sont niées à la dixième. Nous considérons comme contraire à l'équité naturelle l'imposition des contribuables québécois pour distribution de dons fédéraux hors du Québec... Les ententes fédérales provinciales contredisent un sain principe d'administration publique: c'est que tous les citoyens d'un pays ont droit, devant la loi, au même traitement." (#179)

L'U.C.C. réclame donc pour la province de Québec les sources de revenus qui lui sont attribuées par la Constitution. "En prenant pour hypothèse que les taxes directes disputées doivent être partagées entre Ottawa et les provinces, chaque partie devrait recevoir part égale. Le Québec ne peut se contenter d'un pourcentage de famine. Dans les limites de son territoire, il a les mêmes droits que le gouvernement fédéral. Ce dernier devrait donc diminuer le taux de ses impôts afin de permettre au gouvernement provincial d'assumer les obligations qui lui sont fixées par la Constitution." (#181).

L'U.C.C. se prononce en faveur du rapatriement de notre Constitution à condition que les droits provinciaux soient par la suite effectivement respectés.

"Si le conflit fédéral-provincial doit être arbitré par une cour de justice impartiale, il ne faudrait pas hésiter à le lui soumettre et à accepter un juste verdict, mais la Cour suprême actuelle n'est rien autre qu'une créature du gouvernement fédéral et n'offre ni aux provinces ni aux minorités religieuses et françaises des garanties suffisantes de justice et d'impartialité. Lorsque le gouvernement fédéral nomme les juges de la Cour suprême, il les choisit presque fatalement parmi les hommes qui épousent ses thèses centralisatrices." (#186)

L'U.C.C. est d'opinion que la Cour suprême, pour arbitrer équitablement les querelles fédérales-provinciales ou juger des causes où sont impliquées des minorités, devrait compter autant de représentants des provinces que du pouvoir central. (#187)

L'U.C.C. souligne que l'opinion canadienne-française tient résolument pour l'autonomie provinciale. Elle adjure les deux gouvernements de mettre un terme à la situation actuelle injuste pour la Province de Québec,

qui acquitte le tiers des impôts canadiens, sans rien recevoir en retour. Mais le plus grave de ce conflit, c'est qu'il met en péril l'unité canadienne. Les allégeances du citoyen québécois sont tiraillées entre Ottawa et Québec, tandis que, sous un régime véritablement fédératif, les devoirs de soumission et de loyauté se concilieraient au lieu de s'opposer." (# 189)

Le mémoire de l'U.C.C. conclut que l'autonomie provinciale est indispensable à notre survie. "A Ottawa les Canadiens français n'ont qu'une part minime au gouvernement du pays; ils sont, par la force des choses, dominés par la majorité. C'est dans la Province de Québec seulement qu'ils peuvent s'administrer par eux-mêmes, selon leurs traditions, leur conception du droit, les impératifs de leur culture particulière et les exigences de leur destin."

Autonomie et budget

Il est inutile de démontrer longuement que la Province de Québec diffère des autres. C'est un fait géographique, religieux, historique, culturel, juridique et politique. Elle a fait prévaloir la formule fédérale de gouvernement pour obtenir son autonomie, ses ressources naturelles, la juridiction exclusive sur l'enseignement, la propriété et les droits civils.

Pour accomplir leurs tâches, les provinces ont besoin de revenus. Pendant les deux conflits mondiaux, sous prétexte d'urgence nationale, le gouvernement fédéral s'est emparé des impôts directs réservés aux provinces par la Constitution. La guerre froide et la sécurité sociale lui fournissent d'autres raisons d'Etat pour obliger les provinces à échanger leurs droits à l'impôt direct contre des subsides.

Mais l'argument d'urgence nationale s'applique encore davantage à la Province de Québec. C'est par sa civilisation rurale que notre province a conservé et affirmé ses caractères distinctifs. L'industrialisation et la prolétarianisation effrénées des dernières décennies menacent plus dangereusement notre vie nationale que la défaite de 1760. Nos agglomérations industrielles sont assujetties à une économie capitaliste d'inspiration étrangère à nos croyances, à notre culture, à notre philosophie de la vie.

La Province de Québec est la plus riche en forêts, en pouvoirs hydrauliques, en gisements miniers. D'après la Constitution, elle est propriétaire de ses ressources naturelles. Elle doit les aménager selon notre con-

ception de la vie, non pas uniquement pour produire des bénéfices et des dividendes, mais pour servir le bien commun, accroître le bien-être général des générations actuelles et futures. Cet aménagement rationnel exige des capitaux, mais le gouvernement fédéral retire la majeure partie des impôts provenant de l'exploitation de nos ressources naturelles.

En retour des impôts directs, des taxes sur les grandes entreprises qui exploitent nos ressources naturelles, le gouvernement fédéral offre des subsides uniformes à toutes les provinces, tant par tête, pour parvenir à couler dans le même moule toute la population canadienne. La Province de Québec ne peut pas se prêter à cette standardisation. C'est en restant elle-même, en cultivant ses qualités et ses aptitudes, en organisant sa vie économique et sociale conformément à ses croyances et à sa culture, en tirant le meilleur parti de ses ressources humaines et naturelles qu'elle donnera sa pleine mesure dans la Confédération.

Notre gouvernement a des problèmes particuliers à résoudre. Ainsi, l'industrialisation présente des aspects uniques dans notre province. C'est à l'Etat provincial qu'il incombe de prendre des mesures d'urgence pour corriger les effets néfastes de cette révolution démographique, sociale et économique qui menace toutes les valeurs de notre civilisation.

Nos sociologues, nos économistes, nos chefs politiques clairvoyants proclament la nécessité d'équilibrer notre expansion industrielle accélérée par une vigoureuse politique de restauration rurale:

a) Stimuler l'agriculture par la recherche scientifique, par un réseau d'enseignement agricole, par l'organisation des marchés, du crédit et de l'électrification rurale, par le drainage et l'aménagement des régions nouvelles;

b) Tirer le meilleur parti de toutes nos ressources naturelles pour créer le plus grand nombre possible d'établissements stables et autonomes qui retiendront à la campagne la grande majorité de ses excédents de population;

c) Préparer un plan d'ensemble pour rendre la vie rurale plus attrayante et plus rémunératrice: intensifier l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé, améliorer la voirie rurale, favoriser la construction de systèmes d'aqueducs, d'égouts et de protection contre l'incendie, développer les services d'hygiène, d'assurance-santé et de sécurité sociale.

Nos dirigeants ont compris la nécessité d'améliorer les conditions de la vie rurale pour les rendre aussi intéressantes que celles de la ville.

Malgré l'accaparement de ses sources de revenus par le gouvernement fédéral, la province a considérablement augmenté le budget des principaux ministères intéressés à l'amélioration de la vie rurale. Comparés à ceux de la décennie précédente, les budgets attribués à ces ministères ont monté de plus d'un milliard depuis dix ans.

	1935-44	1945-54
Agriculture	\$ 49,397,466	\$ 117,435,697
Colonisation	47,404,265	92,640,059
Instruction publique	47,656,069	200,982,469
Santé	44,662,133	254,618,265
Voirie	154,871,782	491,234,485
Bien-Être social et Jeunesse		167,347,783 (1946-54)
Electrification rurale (Conseil exécutif)		30,000,000
	<u>\$343,991,715</u>	<u>\$1,354,258,758</u>

Il n'est pas exagéré de prévoir que la Province de Québec devra dépenser au moins un autre milliard de plus durant la prochaine décennie pour moderniser et rénover sa civilisation rurale, source de ses forces vives et gardienne de ses valeurs nationales. Cette politique de renaissance rurale est la clef de son avenir; elle peut l'entreprendre sur une grande échelle en conservant son autonomie fiscale, garantie de son autonomie politique.

Les quelques chiffres du tableau de la page suivante donneront une idée de l'augmentation budgétaire que nécessitera l'application d'une politique de progrès rural à longue portée.

AUGMENTATION DU BUDGET D'APRES

LE PROGRAMME PROPOSE

	<u>Budget 1953-54</u>	<u>Budget recommandé</u>
<u>AGRICULTURE</u>		
<u>Enseignement universitaire de l'agriculture</u>		
Budget ordinaire	\$ 268,340	\$ 1,000,000
Accroissement du personnel et outillage scientifique		250,000
Conseil des recherches agricoles	103,000	500,000
<u>Enseignement moyen</u>		
Budget ordinaire	428,396	500,000
Augmentation des traitements, du personnel, de l'outillage		100,000
Organisation de l'enseignement post- scolaire agricole avec les agronomes durant l'hiver		100,000
Salaires, Ministère de l'Agriculture	2,600,000	3,000,000
Office des Marchés agricoles		500,000
<u>INDUSTRIE ET COMMERCE</u>		
Office provincial de l'artisanat et de la petite industrie	60,000	200,000
Conseil des recherches industrielles (comme l'Ontario Research Council)		100,000

Office du Crédit à la petite industrie; garantie aux caisses populaires et aux banques	1,000,000
--	-----------

BIEN-ETRE SOCIAL ET JEUNESSE

Ecoles d'arts et métiers, techniques, dans les régions rurales; pourraient être annexées aux écoles moyennes d'agriculture	500,000
--	---------

COLONISATION

Augmentation des primes, des travaux mécanisés, etc....	2,000,000
---	-----------

Publicité, propagande, recrutement	100,000
------------------------------------	---------

Préparation de deux paroisses annuellement; 400 fermes bâties avec roulant et animaux; 50 acres en culture sur chacune; \$12,000 par ferme. Ces fermes seront revendues \$6,000 chacune avec prêt de l'Office du Crédit agricole	5,000,000
--	-----------

Office de conservation des ressources naturelles. Pourrait être combiné avec le Conseil économique	500,000
--	---------

Certains plans d'aménagement régionaux pourront coûter plusieurs millions.

Prêts ou garanties aux municipalités pour aqueducs, égouts, protection contre l'incendie. Programme 15 ans; par année:	10,000,000
--	------------

ACCROISSEMENT DU BUDGET DES PRINCIPAUX MINISTÈRES

<u>Année</u>	<u>Agriculture</u>	<u>Colonisation</u>	<u>Instr. publique</u>	<u>Santé</u>	<u>Voirie</u>	<u>Bien-Etre so- cial et jeunesse</u>	<u>Electrification rurale</u>
1934-35	\$ 3,160,346	\$ 1,892,091	\$ 3,755,635	\$ 2,211,244	\$ 5,146,746		
1935-36	3,575,830	1,661,769	3,243,058	2,992,780	6,709,907		
1936-37	3,527,230	2,166,258	3,104,904	3,600,168	5,315,355		
1937-38	4,753,421	10,404,822	4,060,381	4,162,448	20,666,200		
1938-39	5,458,890	10,323,278	4,178,391	4,566,673	20,531,464		
1939-40	4,132,436	6,861,136	4,011,031	4,951,204	24,983,666		
1940-41	4,029,722	3,613,931	2,852,322	4,396,191	20,255,144		
1941-42	6,667,085	3,300,668	4,803,107	5,635,224	18,299,183		
1942-43	7,308,752	3,213,200	8,381,670	6,130,300	16,351,577		
1943-44	6,783,754	3,967,112	9,265,570	6,015,901	16,612,540		
	\$ 49,397,466	\$ 47,404,265	\$ 47,656,069	\$ 44,662,133	\$154,871,782		
GRAND TOTAL			\$343,991,715				
1944-45	\$ 9,422,498	\$ 4,206,639	\$ 9,898,712	\$ 8,062,972	\$ 18,697,695	\$	
1945-46	6,737,264	4,880,574	9,077,390	9,585,044	20,437,561		
1946-47	7,733,657	6,510,353	9,401,011	11,274,795	32,062,699	12,034,775	
1947-48	10,126,460	11,819,218	11,136,871	13,366,326	43,803,079	16,117,703	
1948-49	11,937,798	12,742,852	14,301,555	9,690,695	64,954,057	18,246,783	
1949-50	12,631,051	9,497,846	24,838,539	31,076,874	44,717,446	21,451,158	
1950-51	12,243,262	9,233,429	24,102,369	37,140,095	42,494,994	22,683,499	
1951-52	13,741,599	10,718,420	27,117,767	36,688,652	66,805,424	21,871,857	
1952-53	16,166,502	12,081,541	34,145,404	45,131,762	86,870,540	26,346,098	
1953-54	16,695,606	10,949,187	36,962,851	52,601,050	70,390,990	28,594,910	
	\$117,435,697	\$ 92,640,059	\$200,982,469	\$254,618,265	\$491,234,485	\$167,347,783	\$ 30,000,000
GRAND TOTAL			\$ 1,354,258,758				

A N N E X E

TABLEAU I

POPULATION URBAINE ET POPULATION RURALE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

ANNEES DU RECENSEMENT	POPULATION			POURCENTAGE	
	Urbaine	Rurale	Totale	Urbain	Rural
1871	271,851	919,665	1,191,516	22.82	77.18
1881	378,512	980,515	1,359,027	27.85	72.15
1891	499,715	988,820	1,488,535	33.57	66.43
1901	654,065	994,833	1,648,898	39.67	60.33
1911	966,842	1,038,934	2,005,776	48.20	51.80
1921	1,322,569	1,037,941	2,360,510	56.01	43.99
1931	1,813,606	1,061,056	2,874,662	63.10	36.90
1941	2,109,684	1,222,198	3,331,882	63.32	36.68
1951	2,728,798	1,326,883	4,055,681	67.28	32.72

(1) Révisé d'après le jugement du Conseil privé concernant le Labrador

Annuaire statistique de Québec, 1953, p. 65, tableau 10.

TABLEAU II

POPULATION RURALE ET POPULATION URBAINE DES DIX PROVINCES
DU CANADA

Province	Population tot.	Popul. rurale	Pourcentage	Popul. urbaine	Pourcentage
Terreneuve	361,416	257,039	71%	195,377	29%
Ile-du-Prince-Edouard	89,429	70,807	71.9	27,622	28.1
Nouvelle-Ecosse	642,584	344,865	53.6	297,719	46.4
Nouveau-Brunswick	515,697	348,185	67.5	167,512	32.5
Québec	4,055,681	1,326,883	32.7	2,728,798	67.3
Ontario	4,597,542	1,844,316	40	2,753,226	60
Manitoba	776,541	392,112	50.5	384,429	49.5
Saskatchewan	831,728	461,047	55.4	370,681	44.6
Alberta	939,501	451,313	48	488,188	52
Colombie Canadienne	1,165,210	550,158	47.2	615,052	52.8

TABLEAU III
TENURE DES FERMES OCCUPEES, PROVINCE DE QUEBEC 1871-1951

Années	Nombre de fermes occupées					Pourcentage des fermes exploi- tées par le propriétaire
	Total	Exploitées par				
		Propriétaire	Gérant	Locataire	Mi-propr. Mi-locataire	
1871	118,086	109,059	1,132	7,895	(1)	92.3
1881	137,863	123,932	1,587	12,344	(1)	89.9
1891	174,996	154,227	1,290	19,479	(1)	88.1
1901	140,110 (2)	125,808	(1)	8,612	5,690	89.8
1911	149,701 (2)	137,972	(1)	8,695	3,034	92.2
1921	137,619	130,036	630	4,537	2,416	94.5
1931	135,957	126,120	443	5,089	4,305	92.8
1941	154,669	143,312	777	5,610	4,970	92.7
1951	134,336	126,697	1,282	2,566	3,791	94.4

(1) Inconnu

(2) Pour comparaison avec les recensements subséquents, on a éliminé 10,489 lopins de moins de 1 acre en 1901, et 9,990 en 1911.

Annuaire statistique de Québec, 1953, p. 311, tableau 11.

TABLEAU IV
SUPERFICIE ET ETAT DES TERRES AGRICOLES OCCUPEES
PROVINCE DE QUEBEC, 1871-1951

Années	Superficie des fermes	Superficie moyenne par ferme	Terre défrichée	Terre défrichée	Terre non défrichée
			Total	En culture (1)	
	acres	acres	acres	acres	acres
1871	11,025,786	93.4	5,703,944	3,760,762	5,321,842
1881	12,625,877	91.6	6,410,264	4,202,842	6,215,613
1891	15,961,763	91.2	8,670,946	4,685,850	7,290,817
1901	14,444,175	103.1	7,439,941	4,738,804	7,004,234
1911	15,613,267	104.3	8,162,087	5,517,164	7,451,180
1921	17,257,012	125.4	9,064,650	6,000,956	8,192,362
1931	17,304,164	127.3	8,994,158	6,140,299	8,310,006
1941	18,062,564	116.8	9,062,671	6,137,521	8,999,893
1951	16,786,405	124.9	8,828,968	5,790,359	7,957,437

(1) Comprend la terre en grande culture, les jardins, les vergers et les pépinières

Annuaire statistique de Québec, 1953, p. 310, tableau 9.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ACTIVE DES MUNICIPALITES RURALES
DANS L'AGRICULTURE, LES INDUSTRIES ET MANUFACTURES ET
LES AUTRES INDUSTRIES PRIMAIRES, DURANT LA PERIODE 1941-1951

(Répartition proportionnelle de la main-d'oeuvre de 14 ans et plus, hommes et femmes, par rapport à la population active totale)

- A -

Comtés agricoles

	1941 Agriculture	1951 Agriculture
Abitibi	44.5%	—
Arthabaska	42.6%	—
Bagot	57.0%	43.1%
Beauce	53.6%	37.1%
Bellechasse	59.9%	54.8%
Berthier	47.3%	—
Bonaventure	56.7%	42.7%
Brûme	57.1%	40.4%
Charlevoix	43.8%	—
Châteauguay	50.6%	32.3%
Compton	51.5%	39.6%
Deux-Montagnes	52.2%	40.3%
Dorchester	66.7%	51.7%
Frontenac	58.8%	41.6%
Huntingdon	55.3%	42.6%
Iberville	48.9%	—
Joliette	34.4%	—
Kamouraska	47.5%	37.7%
Labelle	53.3%	40.1%
Lac St-Jean	44.7%	—
Laprairie	43.2%	—
L'Assomption	43.9%	—
L'Islet	56.7%	43.1%
Lotbinière	64.5%	53.9%
Maskinongé	43.3%	—
Matane	51.3%	35.2%
Mégantic	37.7%	—
Missisquoi	32.6%	—

Tableau V

- A - (suite)

Montcalm	54.2%	36.2%
Montmagny	44.5%	33.4%
Montmorency	36.2%	--
Napierville	65.3%	53.2%
Nicolet	58.6%	47.9%
Papineau	35.0%	--
Pontiac	53.9%	35.0%
Portneuf	38.8%	--
Richmond	33.3%	--
Rimouski	41.6%	--
Rouville	48.7%	33.6%
Shefford	32.3%	--
Soulanges	44.7%	34.7%
Témiscouata	50.1%	36.2%
Vaudreuil	37.7%	--
Verchères	46.4%	--
Wolfe	64.4%	47.9%
Yamaska	59.4%	51.3%

(46 comtés en 1941, 26 comtés en 1951)

Mémoire de l'Union des Conseils de Comtés de la province de Québec, p. 17

- B -

Comtés industriels

Comtés	Agriculture		Industries et manufactures		Autres industries primaires	
	1941	1951	1941	1951	1941	1951
Beauharnois	10.7%	7.5%	34.3%	37.2%	0.41%	0.05%
Chicoutimi	17.8%	10.4%	18.3%	21.4%	5.5 %	6.3 %
St-Maurice	11.1%	6.3%	25.0%	25.9%	1.5 %	1.1 %

(3 comtés industriels en 1951 comme en 1941)

- C -

Comtés mixtes

Comtés	Agriculture		Industries et manufactures		Autres industries primaires	
	1941	1951	1941	1951	1941	1951
Abitibi	44.5%	27.5%(1)	4.9%	7.1%	23.7 %	21.8 %
Argenteuil	25.1%	17.2%	29.0%	27.3%	3.3 %	3.1 %
Arthabaska	42.6%	29.6%(1)	18.3%	25.2%	0.96 %	0.8 %
Berthier	7.3%	29.3%(1)	9.3%	20.7%	9.3 %	4.0 %
Champlain	24.0%	13.8%	21.9%	26.6%	8.9 %	4.3 %
Charlevoix	43.8%	31.5%(1-2)	5.5%	8.1%	9.1 %	9.6 %
Drummond	27.3%	15.7%	34.4%	36.1%	0.26 %	0.04%
Gaspé	31.4%	19.5%	5.3%	8.7%	30.8 %	26.1 %
Iberville	48.9%	27.5%(1)	18.2%	25.1%	0.21 %	0.03%
Joliette	34.4%	23.0%(1)	16.4%	21.8%	2.9 %	2.3 %
Lac St-Jean	44.7%	27.2%(1-2)	9.1%	11.2%	9.9 %	11.0 %
Laprairie	43.2%	23.9%(1)	9.4%	24.2%	0.39 %	0.01%
L'Assomption	43.9%	26.2%(1-2)	11.3%	19.7%	0.94 %	0.04%
Lévis	17.3%	12.5%	17.3%	17.7%	1.1 %	0.07%
Maskinongé	43.3%	29.8%(1)	16.4%	21.3%	10.3 %	7.6 %
Missisquoi	32.6%	22.0%(1)	23.9%	27.3%	0.64 %	1.0 %
Mégantic	37.7%	30.9%(1)	11.4%	15.0%	13.7 %	11.3 %
Papineau	46.0%	29.0%(1-2)	9.6%	14.9%	6.1 %	4.8 %
Portneuf	38.8%	27.4%(1-2)	13.6%	14.1%	7.9 %	7.2 %
Richelieu	22.2%	12.4%	26.4%	29.8%	0.27 %	0.8 %
Richmond	33.3%	19.9%	18.9%	23.2%	4.7 %	8.3 %
Rimouski	41.6%	29.6%(1-2)	6.8%	7.9%	7.2 %	7.7 %
Saguenay	15.2%	5.5%	6.2%	9.4%	47.3 %	33.2 %
Shefford	32.3%	19.7%(1)	22.9%	30.0%	0.23 %	0.04%
Stanstead	26.1%	17.3%	29.6%	33.8%	1.2 %	1.8 %
St-Hyacinthe	20.6%	16.3%	32.1%	27.9%	0.09 %	0.004%
St-Jean	20.8%	10.1%	31.0%	29.1%	0.15 %	0.01%

- C- (suite)

Comtés

	1941	1951	1941	1951	1941	1951
Témiscamingue	30.3%	17.1%	7.9%	10.1%	24.0%	19.6%
Terrebonne	23.8%	11.5%	19.7%	24.1%	1.4%	0.07%
Vaudreuil	27.7%	20.9% (1-2)	8.0%	11.8%	0.47%	0.04%
Verchères	46.4%	29.3% (1-2)	16.7%	18.2%	0.24%	0.01%

(31 comtés mixtes en 1951 comparativement à 12 en 1941)

(1) Ce comté était en 1941 dans la liste des comtés agricoles

(2) Ce comté est classé comme mixte à cause de la répartition générale de la main-d'oeuvre dans diverses occupations.

Mémoire de l'Union des Conseils de Comtés de la province de Québec, p. 18.

- D -

Comtés dans le voisinage des grandes villes

Comtés

	1941	1951	1941	1951	1941	1951
Chambly	11.4%	3.6%	26.3%	24.5%	0.08 %	0.007%
Hull	20.5%	9.4%	18.5%	16.2%	8.4 %	4.2 %
Ile de Montréal	1.4%	0.8%	26.4%	23.5%	-	-
Montmorency	36.2%	25.6% (1)	11.1%	13.7%	8.3 %	7.2 %
Québec	4.3%	2.3%	20.6%	17.5%	9.84 %	0.04 %
Sherbrooke	8.3%	4.4%	30.2%	27.9%	0.36 %	0.09 %

(5 comtés en 1951 dans ce groupe comparativement à 4 en 1941)

(1) Ce comté était en 1941 dans la liste des comtés agricoles.

Mémoire de l'Union des Conseils de Comtés de la province de Québec.

TABLEAU VI
PERIODE SANS GELEE

Stations	Période	Dernière gelée	Première gelée	Date moyenne		Nombre de jours sans gelée		
				Dernière gelée	Première gelée	Moyenne	Maximum	Minimum
McGill	76 ans	24 mai	29 sept.	28 avril	14 oct.	172	201	145
St-Laurent	19 ans	23 mai	13 sept.	8 mai	1 oct.	145	173	128
Macdonald	42 ans	3 juin	11 sept.	6 mai	3 oct.	150	176	119
Sherbrooke	10 ans	25 mai	14 sept.	17 mai	28 sept.	135	157	113
Hemmingford	10 ans	4 juin	13 sept.	20 mai	19 wept.	122	134	106
Ste-Martine	10 ans	1 juin	2 sept.	14 mai	17 sept.	126	139	113
Les Cèdres	15 ans	23 mai	25 sept.	8 mai	6 oct.	151	175	125
Gaspé	9 ans	12 juin	9 sept.	2 juin	15 sept.	104	118	91
Charlesbourg	5 ans	19 juin	7 sept.	31 mai	7 sept.	101	108	93
Amos	10 ans	25 juin	30 août	12 juin	11 sept.	91	106	70

TABLEAU VII
VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE, PROV. DE QUEBEC
 1926 - 1952

Années	Valeur brute	Frais d'ex- ploitation	Valeur nette
	\$'000	\$'000	\$'000
1926	144,253	25,312	118,941
1927	144,242	27,319	114,923
1928	152,396	28,296	124,100
1929	148,195	29,549	118,646
1930	129,347	28,595	100,752
1931	101,910	23,435	78,475
1932	81,260	19,265	61,995
1933	75,583	18,240	60,343
1934	94,080	21,657	72,423
1935	97,404	23,196	74,208
1936	110,551	25,362	85,189
1937	122,380	31,270	91,110
1938	122,580	30,902	91,678
1939	134,407	32,267	102,140
1940	145,641	34,744	110,897
1941	171,887	39,081	132,806

Années	Valeur brute	Frais d'ex- ploitation (1)	Valeur nette
1942	216,651	52,389	164,262
1943	254,798	63,796	191,002
1944	292,594	82,346	210,248
1945	276,636	85,730	190,906
1946	321,732	91,405	230,327
1947	336,218	124,336	211,982
1948	428,441	137,262	291,179
1949	423,225	183,067	285,158
1950	435,195	149,094	286,101
1951	534,229	158,387	375,842
1952	472,292	149,094	323,198

(1) Les frais d'exploitation sont les suivants: Provende et grains achetés, dépenses pour tracteurs, dépenses pour camion, dépenses pour automobile de ferme, réparation de machinerie, engrais, fournitures pour fruits et légumes, réparation de bâtiments, matériaux de clôtures, frais de vétérinaire, corde, sel quincaillerie, etc.

Annuaire statistique de Québec, 1953, p. 330, Tableau 19.

TABLEAU VIII -A

REPARTITION COMPAREE POUR 1951 DE LA POPULATION DE DEUX SOUS-REGIONS DE LA RIVE SUD
DU ST-LAURENT

Régions	Population totale	Population agricole	Population rurale non agricole	Population rurale totale	Population urbaine totale
	A. REPARTITION EN NOMBRE ABSOLU				
Sud-est du Québec	376,298	182,613	121,974	304,587	71,511
Sud-est central du Québec	499,649	162,681	84,915	247,846	251,803
	B. REPARTITION PROPORTIONNELLE				
Sud-est du Québec	100	48.5%	32.4%	80.9%	19.1%
Sud-est central du Québec	100	32.5%	17.9%	49.6%	50.4%

Revue "Agriculture" Vol. X No 1 - Printemps 1953, p. 56.

TABLEAU VIII- B

COMPARAISON DES VENTES DE BETES A VIANDE DANS LES DEUX PARTIES DU SUD-EST QUEBECOIS EN 1951

Les chiffres indiquent le nombre de sujets expédiés

Régions	Bovins autres que les veaux expéd. aux abat.	Veaux expédiés aux abattoirs	Porcs expédiés aux abattoirs	Agneaux et moutons expédiés aux abattoirs
Sud-est	6,294	36,435	106,759	41,005
Sud-est central	32,649	75,127	324,458	37,003

Revue "Agriculture" Vol X No 1 - Printemps 1953, p. 59

TABLEAU IX

TARIF DE CHEMIN DE FER POUR LES
MARITIMES

Les provinces maritimes exigèrent comme condition à leur entrée dans la Confédération la construction du Chemin de Fer Intercolonial (Art. 145). Le chemin de fer fut achevé en 1880 entre Halifax et Lévis et en 1897 jusqu'à Montréal.

"Le millage additionnel de l'Intercolonial, dicté par les considérations d'ordre militaire qui déterminèrent le tracé, fut compensé par des tarifs-marchandises peu élevés. Une comparaison entre les tarifs de l'Intercolonial et ceux des chemins de fer d'Ontario et de Québec, dans la période décennale de 1880, présente des variations de 20 p. 100 en faveur des provinces maritimes pour les classes 1 et 2, et s'élève à 40 p. 100 pour les classes 4 et 5; ces tarifs différentiels demeurèrent assez constants jusqu'à la péréquation de ces taux et de ceux de la région centrale en 1912." (p. 267, Rapport de la Commission royale des Relations entre le Dominion et les provinces, Vol. II Recommandations).

En 1912, le gouvernement annule en partie ces avantages. En 1927, le gouvernement fédéral mit en application les conclusions du rapport de la Commission Duncan (1926) qui recommandait un abattement de tarifs de 20%

Les provinces maritimes exigèrent cette fois que ce tarif préférentiel fut garanti par une loi: "La loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes" (Status du Canada 1926-27, 17 Geo. V, Ch.4

TARIF DE 1954 POUR LE TRANSPORT D'UN WAGON DE POMMES

Lieu d'expédition	Lieu de réception	DE TERRE, MINIMUM 600 SACS	
		Sacs de 100 lbs 35,000 Oct. - Juillet	Sacs de 75 lbs 30,000 Juill. - Oct.
Charlottetown	Trois-Rivières	\$0.55	\$0.42 1/4
St-Jean, N.B.	" "	0.54	0.40 1/2
Grand Falls	" "	0.48	0.36
Québec	" "	0.34	0.25 1/2
Montréal	" "	0.48	0.36 3/4
Charlottetown	Québec	0.50	0.36 3/4
"	Montréal	0.47	0.45 1/4
St-Jean, N.B.	Québec	0.49	0.36 3/4
"	Montréal	0.42	0.31 1/2
Grand Falls	Québec	0.42	0.31 1/2
"	Montréal	0.48	0.36
Chicoutimi	Québec	0.68	0.51
"	Montréal	0.79	0.60
Mont-Joli	Québec	0.34	0.25 1/4
"	Montréal	0.47	0.35 1/4
Rivière-du-Loup	Québec	0.28	0.21
"	Montréal	0.47	0.35 1/4

TABLE DES MATIERES

II- Le capital en agriculture	88-93
Crédit d'exploitation	84
Le crédit agricole et l'établissement des jeunes	
Octroi aux établissements agricoles	86
III- L'organisation agricole	87-90
L'aide de l'Etat	
Les expériences étrangères	90
La législation agricole canadienne	93
Le Ministère provincial de l'Agriculture	94
Le Ministère fédéral de l'Agriculture	95
Relations fédérales-provinciales	96
La production	96
Les marchés	97
La classification des produits agricoles	97
Mise sur le marché des produits agricoles	99
Législations conjointes ou ententes	102
L'enseignement et la recherche	102
Les fermes expérimentales	102
Le service scientifique fédéral	103
Division de l'Economie agricole	104
Le Conseil national des Recherches	104
Le Ministère fédéral de l'Agriculture et la vulgarisation des connaissances agricoles	104
Les Cercles de jeunes éleveurs du Ministère fédéral de l'Agriculture	105
Le Fédéral prend l'initiative	106
Zonage fédéral-provincial	107
Deux conceptions différentes de l'agriculture	108
Colonialisme scientifique	109
Comment coordonner l'enseignement et la recherche, le fédéral et le provincial	110
Une politique d'aménagement des régions nouvelles	112-116
La technique au service de la colonisation	115
Une politique de décentralisation industrielle	117-119

Une politique sociale des campagnes	120-142
L'enseignement primaire	120
Les remèdes	121
Fiscalité scolaire et municipale	152
L'impôt foncier est insuffisant	125
Taxe de vente de 2%	125
Taxe d'éducation de 1%	126
Moyens de transport	127
Systèmes d'aqueduc et d'égout	129
Conservation des ressources naturelles	139
L'organisation des loisirs	132
La sérucité sociale	133
Vie rurale et Constitution	135
Budget et autonomie	137
Augmentation du budget d'après le programme proposé	140

TABLEAUX

Population urbaine et population rurale de la Province de Québec	145
Population rurale et population urbaine des dix provinces du Canada	146
Tenure des fermes occupées, province de Québec, 1871-1951	147
Superficie et état des terres agricoles occupées, province de Québec, 1871-1951	148
Mouvement de la population active des municipalités rurales dans l'agriculture, les industries et manufactures et autres industries primaires, durant la période 1941-1951	149-152
Période sans gelée	153
Valeur de la production agricole, province de Québec, 1926-52	154, 155
Répartition comparée pour 1951 de la population des deux sous-régions de la rive du St-Laurent	156
Comparaison des ventes de bêtes à viande dans les 2 parties du sud-est québécois en 1951	156
Accroissement du budget des principaux ministères	142
Tarifs de chemin de fer des Maritimes	157-158

